



*Élections québécoises de 2022 et précédentes : s'indigner et remplacer le système électoral*

Mercédez Roberge

100 pages (document [PDF](#) et document [Word](#))

29 tableaux et 33 figures

Octobre 2024

Copyright: Tous droits réservés

ISBN : 978-2-9823022-0-4

Ce document est disponible en ligne sur [www.mercedezroberge.ca](http://www.mercedezroberge.ca) pour téléchargement et pour consultation une section à la fois.

Les hyperliens (soulignés en bleu) sont actifs dans ce fichier, mais les adresses n'étant pas visibles après impression, elles sont transcrites dans la bibliographie.

**Crédits :**

Recherche, rédaction et mise en forme : Mercédez Roberge

Révision : Louise Valiquette, avec la collaboration d'Astrid Gagnon

## Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Présentation de l'auteurice</b>  | <b>4</b>  |
| <b>1 Élections québécoises de 2022 : abominables, mais pas uniques</b>  | <b>5</b>  |
| 1.1 S'outiller pour durer   | 6         |
| 1.2 Dix indicateurs pour mesurer la qualité de la représentation des élections de 2022 et les mettre en contexte face à l'histoire  | 8         |
| <b>2 Analyse des résultats des élections du 3 octobre 2022</b>  | <b>9</b>  |
| 2.1 Résultats nationaux complets des élections de 2022  | 9         |
| 2.1 Résultats régionaux complets des élections de 2022  | 12        |
| <b>3 L'indice de distorsion : des valeurs très élevées – comme d'habitude</b>   | <b>16</b> |
| 3.1 Un indice national de distorsion aussi haut que lors de 10 élections  | 18        |
| 3.2 Les indices régionaux de distorsion encore plus hauts que le taux national  | 19        |
| 3.3 Indice de distorsion : Faits saillants des élections de 2022 et autres constats   | 21        |
| <b>4 Le renversement de la volonté populaire : un risque permanent</b>  | <b>22</b> |
| 4.1 Un 7 <sup>e</sup> renversement de la volonté populaire nationale  | 22        |
| 4.2 La population de deux régions voit sa volonté renversée   | 23        |
| 4.3 Les renversements de la volonté populaire : Faits saillants des élections de 2022 et autres constats  | 24        |
| <b>5 Les votes perdus : un trait de caractère du système majoritaire</b>  | <b>25</b> |
| 5.1 Autant de votes perdus pour l'ensemble du Québec que lors des 6 dernières élections   | 25        |
| 5.2 Encore plus de votes perdus dans chaque région  | 25        |
| 5.3 Les votes perdus : Faits saillants des élections de 2022 et autres constats   | 27        |
| <b>6 Le taux de participation : illustration du non-respect des votes</b>   | <b>28</b> |
| 6.1 Le 2 <sup>e</sup> plus bas taux de participation depuis 1931  | 28        |
| 6.2 La moitié des régions n'atteint même pas le taux de participation national  | 28        |
| 6.3 Taux de participation : Faits saillants des élections de 2022 et autres constats  | 30        |
| <b>7 Les écarts entre les votes recueillis et les sièges occupés : la sous-représentation est aussi grave que la surreprésentation</b>  | <b>31</b> |
| 7.1 Pour une 20 <sup>e</sup> fois le parti gouvernemental occupe plus de 72% des sièges   | 31        |
| 7.2 Une représentation régionale systématiquement faussée   | 32        |
| 7.3 Sous-représentation et surreprésentation résultant des écarts entre les votes recueillis et les sièges occupés : Faits saillants des élections de 2022 et autres constats | 34        |
| <b>8 La monopolisation du pouvoir par un seul parti : une situation inévitable dans le système majoritaire</b>  | <b>35</b> |
| 8.1 L'Assemblée nationale monopolisée grâce à 41% des votes   | 35        |
| 8.2 Le pouvoir est monopolisé dans 13 régions   | 36        |
| 8.3 Monopolisation du pouvoir par un seul parti : Faits saillants des élections de 2022 et autres constats  | 38        |

|           |  |           |
|-----------|--|-----------|
| <b>9</b>  | <b><i>Le nombre moyen de votes permettant d'obtenir un siège : tous les votes ne sont pas égaux</i></b>  | <b>39</b> |
| 9.1       | Des records nationaux pour le nombre moyen de votes permettant d'obtenir un siège _____  | 39        |
| 9.2       | Le poids des votes varie selon le parti choisi et la région où le bulletin est déposé _____  | 40        |
| 9.3       | Nombre moyen de votes permettant d'obtenir un siège : Faits saillants des élections de 2022 et autres constats _____                                 | 42        |
| <b>10</b> | <b><i>Le pluralisme politique de la société : les barrières de l'Assemblée nationale</i></b>   | <b>43</b> |
| 10.1      | Le pluralisme politique de la population québécoise n'est pas représenté _____   | 43        |
| 10.2      | Le pluralisme politique des régions est camouflé par le système _____  | 44        |
| 10.3      | Nombre de partis obtenant des sièges versus le pluralisme politique de la société : Faits saillants des élections de 2022 et autres constats _____   | 44        |
| <b>11</b> | <b><i>Le nombre de circonscriptions remportées par de minces majorités : des victoires plus fragiles que d'autres</i></b>                            | <b>45</b> |
| 11.1      | Le quart des votes pour de minces victoires _____  | 45        |
| 11.2      | Des victoires par minces majorités dans 8 régions _____  | 46        |
| 11.3      | Nombre de circonscriptions remportées par de minces majorités : Faits saillants des élections de 2022 et autres constats _____                       | 48        |
| <b>12</b> | <b><i>La diversification de la représentation : avoir accès aux postes de représentation</i></b>   | <b>49</b> |
| 12.1      | Le portrait national s'améliore enfin, mais sans garantie _____  | 52        |
| 12.2      | La diversification de la représentation n'est pas atteinte dans toutes les régions _____   | 55        |
| 12.3      | Niveau de diversification de la représentation, versus la composition de la société : Faits saillants des élections de 2022 et autres constats _____ | 58        |
| 12.4      | La représentation des Autochtones : une analyse spécifique s'impose _____  | 59        |
| <b>13</b> | <b><i>En route vers une adoption d'ici 2026 : S'indigner pour briser le cycle</i></b>  | <b>60</b> |
| 13.1      | Malgré cela, le gouvernement a choisi le statu quo _____   | 61        |
| 13.2      | Les résultats projetés pour 2026 devraient faire réfléchir tous les partis _____   | 62        |
| 13.3      | Des étapes vers le changement _____  | 64        |
| 13.4      | Demandons mieux et exigeons plus que les projets de loi 39 et 499 _____  | 65        |
| <b>14</b> | <b><i>ANNEXES</i></b>  | <b>66</b> |
| 14.1      | Informations de base sur le fonctionnement du système majoritaire uninominal à 1 tour _____  | 66        |
| 14.2      | Portraits des élections de 2022 pour chacune des régions _____   | 68        |
| 14.3      | Mises en contexte historiques des résultats régionaux et nationaux des élections de 2022 selon les indicateurs de représentation _____               | 77        |
| 14.4      | Analyse du projet de loi 499 déposé en octobre 2023, par Québec solidaire, en collaboration avec le Parti québécois _____                            | 86        |
|           | <b><i>Liste des tableaux</i></b> _____   | <b>92</b> |
|           | <b><i>Liste des figures</i></b> _____  | <b>93</b> |
|           | <b><i>Lexique</i></b> _____  | <b>95</b> |
|           | <b><i>Bibliographie</i></b> _____  | <b>99</b> |

## Présentation de l'autrice

Originaire du Saguenay, [Mercédez Roberge](#) travaille et milite dans le milieu féministe et communautaire depuis 1980. Que ce soit professionnellement ou par militance son parcours est orienté par la quête de l'égalité, le respect des droits, l'amélioration des conditions de vie et l'exercice de la citoyenneté, ainsi que la représentation des idées et des personnes, selon une vision globale des enjeux démocratiques.

Elle a publié en 2019 « [Des élections à réinventer - Un pouvoir à partager](#) » aux Éditions Somme toute, comme outil de référence sur l'amélioration de la démocratie représentative (408 pages). S'intéressant à la représentation des idées et des personnes, elle a présidé le [Mouvement démocratie nouvelle](#) (2003-2010), lequel lui a décerné le prix RÉFORMERA (2014) pour son engagement et son expertise.

Militante féministe depuis toujours, elle est co-autrice de « [Histoire du mouvement des femmes au Saguenay-Lac-Saint-Jean](#) » de la Collective La Chambarde, en 1988. Elle s'est impliquée dans de nombreux événements et comités de la [Fédération des femmes du Québec](#) et du [Collectif féminisme et démocratie](#) (dissous).

Au niveau professionnel, elle a travaillé pour de nombreuses organisations communautaires et féministes, contribuant notamment à la [Marche des femmes contre la pauvreté « Du pain et des roses »](#) en 1995, [ainsi qu'à sa célébration 20 ans plus tard](#), de même qu'à l'organisation internationale de la première édition de la [Marche mondiale des femmes](#) (1998-2002). Depuis 2007 elle est coordonnatrice de la [Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles](#), laquelle rassemble près de cinquante regroupements agissant pour l'amélioration globale de la santé de la population et rejoint plus de 3 000 groupes communautaires autonomes partout au Québec.

En octobre 2024 elle diffuse [Élections québécoises de 2022 et précédentes : s'indigner et remplacer le système électoral](#), une étude exhaustive dans l'objectif d'alimenter la lutte des militantes et des militants. Le document peut être téléchargé en entier et ses sections peuvent être [consultées sur le site internet de l'autrice](#).

- Pour en savoir davantage, visitez <https://www.mercedezroberge.ca>
- Pour rejoindre madame Mercédez Roberge : 514-690-7826 [mercedezroberge@gmail.com](mailto:mercedezroberge@gmail.com)

# 1 Élections québécoises de 2022 : abominables, mais pas uniques

Les problèmes inhérents à l'utilisation de notre mode de scrutin ne sont peut-être pas dans l'actualité québécoise quotidiennement, mais les demandes pour le remplacer ne sont pas sur le point de disparaître. Depuis la première dénonciation médiatique des injustices qu'il cause, en 1890 dans le journal *L'Électeur*, la quête d'un système électoral<sup>1</sup> à la hauteur d'aspirations démocratiques légitimes est trop fondamentale pour cesser.

Le 3 octobre 2022, la forte surreprésentation obtenue alors par la Coalition avenir Québec (CAQ) a particulièrement marqué les esprits, attirant davantage l'attention des médias que lors des élections précédentes. Pourtant, les distorsions observées n'étaient pas nouvelles et la responsabilité du système électoral majoritaire uninominal à un tour (SMU1T)<sup>2</sup> était bien connue.

Il faut dire que seulement quelques mois nous séparaient de l'abandon, par le premier ministre François Legault, du [projet de loi 39 Loi établissant un nouveau mode de scrutin](#), lequel devait introduire un mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire. L'abandon du gouvernement est d'autant plus injurieux qu'il a lui-même reconnu la nécessité de remplacer le mode de scrutin actuel dans son préambule. Le premier ministre a eu beau tenter de justifier son recul en déclarant, un mois avant les élections, que la réforme du scrutin « n'intéresse pas la population, à part quelques intellectuels », les mentions du sujet lors des populaires revues télévisées<sup>3</sup> soulignant la fin de l'année 2022 ont prouvé le contraire.

Deux ans plus tard, les résultats des dernières élections révèlent encore bien des enseignements pour donner l'heure juste sur l'état de la démocratie québécoise. En effet, dès les premières analyses des élections de 2022, la super majorité de la CAQ a souvent été présentée comme un record, référant parfois à un balayage similaire s'étant produit en 1973, au profit du Parti libéral du Québec de Robert Bourassa. Or, la réalité est plus dramatique, puisque c'est plutôt 20 élections qui ont donné lieu à de telles monopolisations de l'Assemblée nationale. Le record, réel quant à lui, que constitue l'élection de 46% de femmes a aussi été classé bien rapidement comme étant paritaire, sans mentionner que toutes les régions ne l'avaient pas atteint.

De nombreux autres aspects des résultats des élections du 3 octobre 2022 n'ont pas été analysés, ou pas suffisamment. C'est ainsi que les conséquences régionales du raz-de-marée caquiste ont été peu soulevées, alors qu'il signifiait que des régions entières étaient représentées sans égard à la diversité des votes s'y étant exprimés. Cela signifiait aussi que l'accès aux personnes élues des partis d'opposition n'était dorénavant possible que dans 8 régions, alors que les membres du parti gouvernemental ne sont pas toujours les mieux placés pour aider une personne faisant appel à son bureau de circonscription.

---

<sup>1</sup> Les termes «système électoral» et «mode de scrutin» décrivent souvent tous deux l'instrument dont on se sert pour choisir les personnes chargées de représenter la population. J'utilise pour ma part davantage le terme système électoral, car il permet d'aller au-delà du calcul des votes et de la forme du bulletin. Cela permet de concevoir la représentation politique comme un système et d'examiner l'ensemble des mécanismes qui contribuent, ou non, à atteindre des objectifs démocratiques de représentation.

<sup>2</sup> Pour des informations générales sur le sujet, consulter l'encadré en annexe « Informations de base sur le fonctionnement du système majoritaire uninominal à 1 tour », le site de l'autrice [www.mercedezroberge.ca](http://www.mercedezroberge.ca) et son livre *Des élections à réinventer, un pouvoir à partager*, Éditions Somme Toute, 2019.

<sup>3</sup> Radio-Canada, *Bye Bye 2022*, 31 décembre 2022 et Radio-Canada, *Infoman* du 26 janvier 2023.

Et ce ne sont que quelques éléments à garder en mémoire pour établir le portrait de la dernière élection québécoise et constater qu'elle n'est pas une exception, mais qu'elle s'inscrit totalement dans la règle voulant qu'au Québec, le pouvoir politique ne soit jamais partagé comme il devrait l'être.

La raison est très simple : en aucun temps, le système majoritaire ne tient compte du pourcentage des votes obtenus, car il n'est pas fait pour cela. Son objectif est de compiler le nombre de circonscriptions remportées par chaque parti, celui en remportant davantage que son plus proche rival formant le gouvernement, majoritaire ou minoritaire. Même dans ce dernier cas, les décisions sont monopolisées par un seul parti, alors que le vote était diversifié. Cette situation nous est tellement familière que nous peinons à imaginer le fonctionnement d'une coalition gouvernementale. Pourtant, cela est d'une simplicité désarmante : dans un gouvernement de coalition les ministres sont issus des partis ayant, ensemble, remporté une majorité de votes, et conséquemment, ayant le soutien de la population.

Rappelons d'abord que le système utilisé pour les élections québécoises est le même que pour élire le Parlement fédéral et les assemblées des provinces et territoires. Son nom décrit son fonctionnement : majoritaire, parce que le gouvernement est formé du parti qui remporte au moins un siège de plus que son plus proche concurrent ; uninominal, parce que le bulletin ne permet d'élire qu'une seule personne ; à un tour, parce qu'il n'y a qu'une seule période de vote.

Ainsi, dans un SMU1T, on tient une élection distincte dans chaque circonscription, pour choisir la personne qui la représentera à l'Assemblée nationale. Si cette façon de faire permet à chaque circonscription d'obtenir un siège, elle ne procure pas une bonne représentation pour autant. En effet, ni la variété des opinions politiques exprimées au niveau d'une circonscription, ni leur cumul pour une région ou pour le Québec entier ne sont considérés, pas plus qu'il n'est possible d'arrimer la représentation à l'état de la société, notamment la diversité démographique. Le prix payé pour centrer le système uniquement sur la division du territoire en circonscriptions est très élevé, comme il sera démontré plus loin.

## 1.1 S'outiller pour durer

À l'automne 2024, le gouvernement de François Legault entamera la 2<sup>e</sup> moitié de son mandat. L'approche des élections de 2026 teintera de plus en plus les décisions de tous les partis et les sondages nous prédiront la couleur du prochain gouvernement avec toujours davantage d'assurance. Or, la prédiction la plus facile à faire n'est pas soulignée par les sondages : le prochain gouvernement sera formé, comme d'habitude, sans que tous les votes et sans que toutes les personnes comptent vraiment.

Mettre en valeur les énormités découlant des élections de 2022 ne peut se faire qu'en les mettant en perspective face à l'histoire. Découvrir qu'un problème qu'on croyait exceptionnel et conjoncturel s'est déjà produit, et même en pire, devrait sonner l'alarme quant à l'assurance qu'il se reproduira. L'analyse des 43 élections depuis 1867<sup>4</sup> empêche de qualifier une seule d'entre elles comme étant la pire de l'histoire, tellement elles sont nombreuses à souffrir des mêmes terribles maux.

La patience des militantes et militants de longue date est mise à rude épreuve lorsque des décisions politiques coupent la route, surtout lorsqu'elles ont requis d'intenses périodes de mobilisation. En plus des

---

<sup>4</sup> Des adaptations seraient nécessaires pour inclure la période à compter de 1791, mais rien n'indique que les conclusions seraient différentes.



déceptions<sup>5</sup> vécues après 1984 et 2008, celle de 2021 a durement sapé le moral des troupes. Il faut dire que l'instauration d'un système proportionnel mixte compensatoire a semblé être à portée de main durant la consultation parlementaire sur le [projet de loi 39 Loi établissant un nouveau mode de scrutin](#). Son abandon, combiné aux résultats de 2022, a suscité une indignation nouvelle et été le moteur d'une mobilisation spectaculaire, facilitée par les médias sociaux, dont la formation d'une communauté virtuelle atteignant plus de 3 500 personnes en quelques jours, prenant progressivement le nom de [Mobilisation Citoyenne pour une Réforme du Scrutin](#).

L'intérêt médiatique et l'arrivée de cette nouvelle cohorte apportent à la lutte pour la réforme du système électoral québécois une énergie nouvelle. Le nombre de personnes et d'organisations, communautaires et syndicales, réclamant un nouveau système électoral ne diminuera pas de sitôt. Pour dépasser la réaction impulsive et la faire durer, l'accent doit être mis sur l'éducation en fournissant des informations et des analyses permettant d'appuyer une argumentation solide en allant plus loin que l'habituel examen du pourcentage de votes recueilli par un parti versus le nombre de sièges qu'il obtient.

Voilà l'objectif du présent texte : faire découvrir aux novices l'ampleur des problèmes démocratiques et mettre à jour celles et ceux dont la flamme a besoin d'être alimentée.

Se concentrer sur les résultats des élections de 2022 nécessite de faire des choix. Ainsi, ce texte n'abordera pas toutes les raisons justifiant le rejet du système électoral actuel ni toutes les alternatives qui s'offrent à nous. Ces éléments se retrouvent traités en détail dans différentes publications disponibles sur le [site web de l'autrice](#) et dans son livre *Des élections à réinventer, un pouvoir à partager*, paru en 2019.

Les données compilées par ce document demeurent très abondantes, en textes, tableaux et figures. Cet étalage de différents volets est nécessaire pour donner une vision globale des déficiences démocratiques découlant du SMU1T. L'abondance d'angles d'analyses permettra à chaque personne de sélectionner les démonstrations qui la touchent particulièrement, celles qui deviendront ses meilleures cartes pour expliquer et convaincre.

Les résultats nationaux des élections de 2022, soit la répartition complète des votes parmi 4,1 millions de bulletins enregistrés et même parmi les 6,3 millions d'électrices et d'électeurs que compte la liste électorale, seront utilisés dans le présent texte, mais aussi la répartition des votes et des sièges pour chacune des régions administratives.

De plus, les élections de 2022 y seront comparées aux 43 élections générales tenues au Québec depuis 1867<sup>6</sup>. Les conséquences de ces résultats sur la représentation régionale obtenue seront, quant à elles, comparées aux 6 élections tenues depuis 2007. Le tout permettra de constater que les déficiences démocratiques du SMU1T ne dépendent pas des conjonctures politiques ni du type de gouvernement qui en ressort, mais surtout, qu'elles étaient monnaie courante avant les élections de 2022 et qu'elles le resteront tant que ce système électoral sera utilisé.

---

<sup>5</sup> Un historique est disponible sur le site de l'autrice <https://www.mercedezroberge.ca/mode-de-scrutin-historique-detaille/>

<sup>6</sup> Des élections ont eu lieu au Québec à compter de 1791, mais elles ne peuvent se comparer à celles tenues à partir de 1867.



## 1.2 Dix indicateurs pour mesurer la qualité de la représentation des élections de 2022 et les mettre en contexte face à l'histoire

Comment se situent les distorsions nationales et régionales des élections de 2022 face aux précédentes ? Le mandat donné par la population est-il si fort que ce que prétend le gouvernement quand des régions entières sont représentées par son parti alors qu'il n'y a pas récolté l'appui correspondant ? Que l'opposition officielle ne soit pas formée par le parti arrivé deuxième en termes de votes occasionne quelles conséquences sur la population ? L'élection d'un nombre record de femmes et de personnes racisées ou nées à l'étranger justifie-t-elle le qualificatif d'historique quand des régions n'en font pas élire ou si peu ? Le pluralisme politique de la société québécoise est-il respecté parce que 4 partis siègent à l'Assemblée nationale, mais que cela n'est la réalité que dans une seule région ? Le gouvernement est-il suffisamment encadré lorsqu'il n'y a que le tiers des sièges pour le critiquer ?

Pour répondre à ces questions, il importe de mettre en perspective les résultats de plusieurs élections pour se donner une image complète de la représentation, en utilisant des indicateurs objectifs et en les appliquant autant aux résultats nationaux qu'aux portraits qui en découlent dans chacune des régions. Les dix indicateurs suivants permettent d'évaluer si le résultat d'une élection est en phase avec les options politiques qui y furent exprimées et avec la composition de la société :

- L'indice de distorsion
- Le renversement de la volonté populaire
- Les votes perdus
- Le taux de participation
- Les écarts entre les votes recueillis et les sièges occupés : la sous-représentation et la surreprésentation
- La monopolisation du pouvoir par un seul parti
- Le nombre moyen de votes permettant d'obtenir un siège
- Le nombre de partis obtenant des sièges versus le pluralisme politique de la société
- Le nombre de circonscriptions remportées par de minces majorités
- Le niveau de diversification de la représentation, versus la composition de la société

Ces indicateurs seront décrits au fil du texte, accompagné de l'analyse des résultats nationaux et régionaux des élections de 2022 et de leur mise en contexte historique. Chaque section se terminera par quelques faits saillants et constats. Tous ces indicateurs servent autant à analyser les résultats globaux que ceux de chacune des régions du Québec. Ils permettent de comparer les élections entre elles, ainsi qu'entre les systèmes électoraux, et entre les régions. Leur usage permet donc de vérifier en quoi les déficiences démocratiques des élections de 2022 se distinguent vraiment et en quoi elles se situent malheureusement dans la norme. Les analyses qui en découlent sont autant de démonstrations des problèmes récurrents et de l'importance d'y mettre fin en remplaçant le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour par un système électoral permettant que tous les votes comptent et que toutes les personnes comptent dans la composition de l'Assemblée nationale.

Bien que tous les indicateurs mettent en lumière les écarts quant à la représentation des idées, et donc des partis politiques, de même que celle des personnes, et donc de la composition de la société, certains permettent plus spécifiquement d'évaluer la représentation globale, sans partisanerie, alors que d'autres mettent davantage en lumière les iniquités entre les votes selon les partis choisis.

Sans perspective historique, l'on pourrait croire que ces faits sont exceptionnels, alors qu'il n'en est rien. Si les élections antérieures regorgent d'illustrations des mêmes défauts, c'est parce qu'elles sont issues du système lui-même.

## 2 Analyse des résultats des élections du 3 octobre 2022

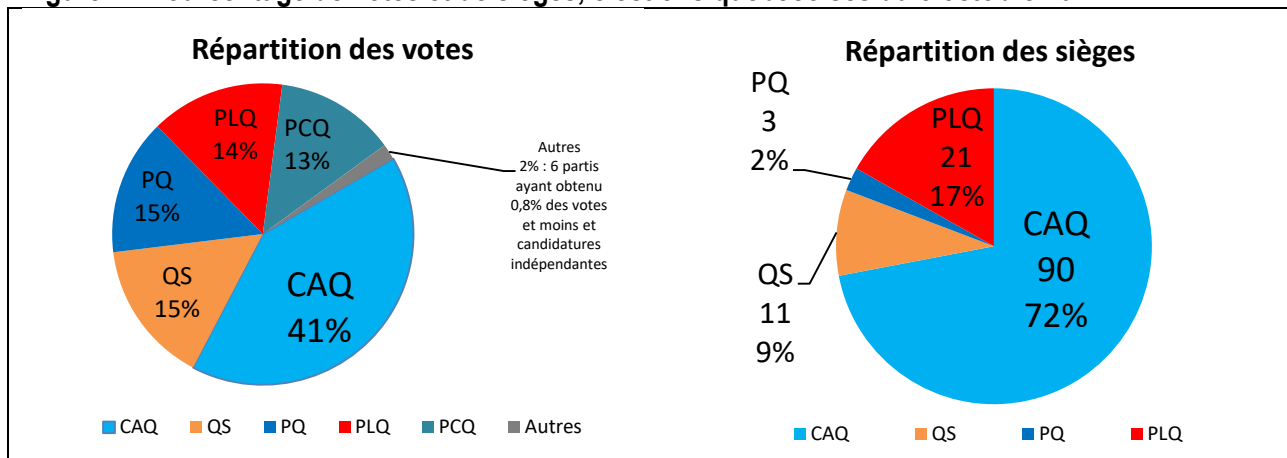
Maintenant que l'on sait comment regarder les résultats des élections, regardons-en les détails, en examinant autant le portrait national que la représentation obtenue par les populations de chaque région.

Pour bien des Québécoises et des Québécois, le 3 octobre 2022 a servi d'éveil à l'égard des distorsions causées par le système électoral majoritaire uninominal à un tour (SMU1T), particulièrement en regard de la surreprésentation de la Coalition avenir Québec et de l'absence de représentation du Parti conservateur du Québec.

### 2.1 Résultats nationaux complets des élections de 2022

Au niveau national, la disproportion est frappante lorsque représentée visuellement par la figure 1, la CAQ, minoritaire en votes, détenant néanmoins près de trois quarts des sièges et formant le gouvernement, le PCQ recueillant 13% des votes, mais aucun siège.

Figure 1 : Pourcentage de votes et de sièges, élections québécoises du 3 octobre 2022



Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

Mais pour avoir un portrait complet de la situation, il faut dépasser cette image et regarder tous les résultats de l'élection, incluant la répartition régionale des sièges, tel que détaillé au tableau 1. S'il existe plusieurs raisons de changer le système à partir de l'analyse du portrait national, ses déficiences sont encore plus nombreuses quand on examine les résultats dans chaque région.

Les 125 personnes élues étant réparties sur le territoire, dans autant de circonscriptions, la population de chacune des régions se retrouve face à une représentation régionale, dont la constitution concorde ou non avec les votes exprimés dans la région. Les 17 régions administratives<sup>7</sup> étant couramment utilisées par la

<sup>7</sup> Le gouvernement du Québec divise le territoire en 17 régions administratives, bien que d'autres répartitions du territoire existent, dont les régions socio-sanitaires et les régions touristiques. La population semblant surtout avoir un sentiment d'appartenance envers les régions administratives, celles-ci sont utilisées : Bas-Saint-Laurent (01), Saguenay-Lac-Saint-Jean (02), Capitale-Nationale (03), Mauricie (04), Estrie (05), Montréal (06), Outaouais (07), Abitibi-Témiscamingue (08), Côte-Nord (09), Nord-du-Québec (10), Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11), Chaudière-Appalaches (12), Laval (13), Lanaudière (14), Laurentides (15), Montérégie (16) et Centre-du-Québec (17).

population pour décrire son appartenance, les résultats sont analysés en réunissant les circonscriptions dans leurs régions administratives. La répartition des résultats permet d'appliquer les indicateurs présentés plus tôt et de comparer les régions entre elles, et face aux analyses nationales.

Les analystes s'intéressent peu aux résultats régionaux et la couverture médiatique des élections de 2022 n'y a pas fait exception. Lors de la soirée électorale et depuis lors, la grande quantité de sièges remportés par la CAQ a été abondamment soulignée par la colorisation bleu clair de la carte du Québec, donnant l'impression que des régions entières étaient d'allégeance caquiste. Ce portrait partiel faisait fi du décalage entre les sièges obtenus et les votes exprimés, et ce sans mentionner l'inégalité des votes ni les carences en regard de la diversification de la classe politique.

Les élections de 2022 n'ont fait que confirmer une tendance bien établie : le système majoritaire uninominal à un tour empêche de respecter la volonté populaire des populations qui y habitent, quelles que soient les conjonctures politiques. Contrairement à ce que les tenants du statu quo répètent : le système électoral actuel n'est pas « bon pour les régions ». C'est tout le contraire.

**Tableau 1 : Résultats nationaux complets et indicateurs, élections québécoises du 3 octobre 2022**

| Partis politiques            | Votes valides exprimés |                  |               | Écarts sièges vs votes | Sièges remportés      |                |    | Nb de votes par siège | Diversification de la classe politique  |
|------------------------------|------------------------|------------------|---------------|------------------------|-----------------------|----------------|----|-----------------------|---|
|                              | Nombre                 | % sur            |               |                        | Nombre et % de sièges | Majorité < 10% |    |                       |   |
|                              |                        | liste électorale | votes valides |                        |                       |                |    |                       |   |
| Coalition avenir Québec      | 1 685 573              | 26,7%            | 41%           | +31,0                  | 90                    | 72%            | 12 | 18 729                | 41 femmes<br>9 personnes racisées ou nées à l'étranger<br>1 personne autochtone |
| Québec solidaire             | 634 535                | 10,1%            | 15,4%         | -6,6                   | 11                    | 8,8%           | 6  | 57 685                | 4 femmes<br>4 personnes racisées ou nées à l'étranger                           |
| Parti québécois              | 600 708                | 9,5%             | 14,6%         | -12,2                  | 3                     | 2,4%           | 1  | 200 236               |   |
| Parti libéral du Québec      | 591 077                | 9,4%             | 14,4%         | +2,4                   | 21                    | 16,8%          | 4  | 28 146                | 13 femmes<br>7 personnes racisées ou nées à l'étranger                          |
| Parti conservateur du Québec | 530 786                | 8,4%             | 12,9%         | -12,9                  |                       |                |    |                       |   |
| Parti vert du Québec         | 31 054                 | 0,5%             | 0,8%          | -0,8                   |                       |                |    |                       |   |

| Partis politiques                                       | Votes valides exprimés |                     |                  | Écart<br>sièges<br>vs<br>votes | Sièges remportés         |                   | Nb de<br>votes<br>par<br>siège | Diversifica-<br>tion de la<br>classe<br>politique |
|---|------------------------|---------------------|------------------|--------------------------------|--------------------------|-------------------|--------------------------------|---|
|   | Nombre                 | % sur               |                  |                                | Nombre et<br>% de sièges | Majorité<br>< 10% |                                |   |
|   |                        | liste<br>électorale | votes<br>valides |                                |                          |                   |                                |   |
| Parti canadien<br>du Québec                             | 12 981                 | 0,21%               | 0,3%             | -0,3                           |                          |                   |                                |   |
| Climat<br>Québec  | 8 644                  | 0,14%               | 0,2%             | -0,2                           |                          |                   |                                |   |
| Bloc Montréal<br>- Équipe<br>Balarama<br>Holness        | 7 774                  | 0,12%               | 0,2%             | -0,2                           |                          |                   |                                |   |
| Démocratie<br>directe                                   | 2 421                  | 0,04%               | 0,06%            | -0,06                          |                          |                   |                                |   |
| 14 candi-<br>datures indé-<br>pendantes                 | 2 121                  | 0,03%               | 0,05%            | -0,05                          |                          |                   |                                |   |
| Parti nul   | 1 074                  | 0,02%               | 0,03%            | -0,03                          |                          |                   |                                |   |
| L'union fait la<br>force                                | 1 042                  | 0,02%               | 0,03%            | -0,03                          |                          |                   |                                |   |
| Parti 51  | 689                    | 0,01%               | 0,02%            | -0,02                          |                          |                   |                                |   |
| Parti marxiste-<br>léniniste du<br>Québec               | 675                    | 0,01%               | 0,02%            | -0,02                          |                          |                   |                                |   |
| Équipe<br>autonomiste                                   | 556                    | 0,01%               | 0,01%            | -0,01                          |                          |                   |                                |   |
| Parti culinaire<br>du Québec                            | 356                    | 0,01%               | 0,01%            | -0,01                          |                          |                   |                                |   |
| Parti humain<br>du Québec                               | 262                    | 0,004%              | 0,01%            | -0,01                          |                          |                   |                                |   |
| Union<br>nationale                                      | 159                    | 0,003%              | 0,004%           | -0,004                         |                          |                   |                                |   |
| Alliance pour<br>la famille et<br>les<br>communautés    | 148                    | 0,002%              | 0,004%           | -0,004                         |                          |                   |                                |   |
| Parti<br>libertarien du<br>Québec                       | 116                    | 0,002%              | 0,003%           | -0,003                         |                          |                   |                                |   |
| Parti accès<br>propriété et<br>équité                   | 70                     | 0,001%              | 0,002%           | -0,002                         |                          |                   |                                |   |
| <b>Bulletins valides</b>                                |                        |                     |                  |                                | <b>4 112 821</b>         |                   |                                |   |
| <b>Bulletins rejetés</b>                                |                        |                     |                  |                                | <b>56 316</b>            |                   |                                |   |
| <b>Électorales et électeurs sur la liste électorale</b> |                        |                     |                  |                                | <b>6 302 789</b>         |                   |                                |   |
| <b>Taux de participation</b>                            |                        |                     |                  |                                | <b>66,15%</b>            |                   |                                |   |

Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

## 2.1 Résultats régionaux complets des élections de 2022

Ce qui frappe le plus lorsqu'on analyse les résultats de chacune des régions est sans doute de constater à quel point le vote des populations des régions ne correspond pas au balayage, en nombre de sièges, de la CAQ. L'analyse du tableau 2 permet de voir que la CAQ a raflé 100% des sièges de 9 régions et de 80% à 91% de ceux de 4 autres régions, mais en n'y recueillant que 47,4% des votes en moyenne. Bien que la CAQ ait été première, en pourcentage de votes, dans toutes les régions sauf à Montréal où elle a fini deuxième, son appui a cependant oscillé entre 33 % (Laval) et 57,5 % (Saguenay-Lac-Saint-Jean), ce qui est, partout, sans commune mesure avec le pourcentage de sièges occupés.

**Tableau 2 : Résultats régionaux complets et indicateurs, élections québécoises du 3 octobre 2022**

| Régions               | Partis, % de votes, nombre de sièges et % de sièges |              |                        | Écartsièges vs votes | Nombre de votes / siège | Indice de distorsion | % de votes perdus | Diversification de la classe politique             |
|-----------------------|---|--------------|------------------------|----------------------|-------------------------|----------------------|-------------------|--|
|                       | CAQ   | % de votes   | Sièges (pourcentage)   |                      |                         |                      |                   |  |
| Abitibi-Témiscamingue | <b>CAQ</b>  | <b>46,2%</b> | <b>3 sièges (100%)</b> | <b>+ 53,8%</b>       | 11 045                  | 43,1                 | 53,8%             | 1 femme  |
|                       | QS  | 21,4%        |                        | - 21,4%              |                         |                      |                   |  |
|                       | PQ  | 14,5%        |                        |                      |                         |                      |                   |  |
|                       | PLQ   | 7,6%         |                        |                      |                         |                      |                   |  |
|                       | PCQ   | 9,7%         |                        |                      |                         |                      |                   |  |
|                       | Autres  | 0,5%         |                        |                      |                         |                      |                   |  |
| Bas-Saint-Laurent     | <b>CAQ</b>  | <b>38%</b>   | <b>2 sièges (67%)</b>  | <b>+ 28,7%</b>       | 18 554                  | 23,4                 | 46,7%             | 2 femmes   |
|                       | PQ  | 36,5%        | <b>1 siège (33%)</b>   | -3,2%                | 35 638                  |                      |                   |  |
|                       | QS  | 13,9%        |                        |                      |                         |                      |                   |  |
|                       | PLQ   | 3,1%         |                        |                      |                         |                      |                   |  |
|                       | PCQ   | 8%           |                        |                      |                         |                      |                   |  |
|                       | Autres  | 0,5%         |                        |                      |                         |                      |                   |  |
| Capitale-Nationale    | <b>CAQ</b>  | <b>42,2%</b> | <b>9 sièges (82%)</b>  | <b>+ 39,6%</b>       | 19 792                  | 33,4                 | 55,9%             | 3 femmes<br>1 personne racisée ou née à l'étranger |
|                       | PCQ   | 20,8%        |                        | - 20,8%              |                         |                      |                   |  |
|                       | <b>QS</b>   | <b>16,3%</b> | <b>2 sièges (18%)</b>  | -1,9%                | 34 339                  |                      |                   |  |
|                       | PQ  | 13,5%        |                        |                      |                         |                      |                   |  |
|                       | PLQ   | 6%           |                        |                      |                         |                      |                   |  |
|                       | Autres  | 1,2%         |                        |                      |                         |                      |                   |  |
| Centre-du-Québec      | <b>CAQ</b>  | <b>50,5%</b> | <b>3 sièges (100%)</b> | <b>+49,5%</b>        | 18 717                  | 40,1                 | 49,5%             | 1 personne racisée ou née à l'étranger             |
|                       | PCQ   | 21,7%        |                        | -21,7%               |                         |                      |                   |  |
|                       | PQ  | 13,6%        |                        |                      |                         |                      |                   |  |
|                       | QS  | 9,6%         |                        |                      |                         |                      |                   |  |
|                       | PLQ   | 4,1%         |                        |                      |                         |                      |                   |  |
|                       | Autres  | 0,6%         |                        |                      |                         |                      |                   |  |

| Régions                       | Partis, % de votes, nombre de sièges et % de sièges |              |                        | Écarts sièges vs votes | Nombre de votes / siège | Indice de distorsion | % de votes perdus | Diversification de la classe politique                  |
|-------------------------------|---|--------------|------------------------|------------------------|-------------------------|----------------------|-------------------|---|
|                               | CAQ   | %            | sièges (%)             |                        |                         |                      |                   |   |
| Chaudière-Appalaches          | <b>CAQ</b>  | <b>45,9%</b> | <b>7 sièges (100%)</b> | +54,1%                 | 17 260                  | 45,3                 | 54,1%             | 3 femmes<br>1 personne racisée ou née à l'étranger      |
|                               | PCQ   | 31,9%        |                        | -31,9%                 |                         |                      |                   |   |
|                               | PQ  | 9,3%         |                        |                        |                         |                      |                   |   |
|                               | QS  | 7,9%         |                        |                        |                         |                      |                   |   |
|                               | PLQ   | 4,6%         |                        |                        |                         |                      |                   |   |
|                               | Autres  | 0,4%         |                        |                        |                         |                      |                   |   |
| Côte-Nord                     | <b>CAQ</b>  | <b>52%</b>   | <b>2 sièges (100%)</b> | +48%                   | 10 081                  | 39,2                 | 48%               | 1 femme<br>1 personne autochtone                        |
|                               | PQ  | 23%          |                        | -23%                   |                         |                      |                   |   |
|                               | PCQ   | 12,9%        |                        |                        |                         |                      |                   |   |
|                               | QS  | 8,5%         |                        |                        |                         |                      |                   |   |
|                               | PLQ   | 2,8%         |                        |                        |                         |                      |                   |   |
|                               | Autres  | 0,8%         |                        |                        |                         |                      |                   |   |
| Estrie                        | <b>CAQ</b>  | <b>42,7%</b> | <b>4 sièges (80%)</b>  | +37,3%                 | 19 667                  | 29,7                 | 55,9%             | 2 femmes  |
|                               | <b>QS</b>   | <b>24,4%</b> | <b>1 siège (20%)</b>   | -4,4%                  | 44 960                  |                      |                   |   |
|                               | PQ  | 11,4%        |                        |                        |                         |                      |                   |   |
|                               | PCQ   | 12,8%        |                        |                        |                         |                      |                   |   |
|                               | PLQ   | 7,8%         |                        |                        |                         |                      |                   |   |
|                               | Autres  | 1%           |                        |                        |                         |                      |                   |   |
| Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | <b>CAQ</b>  | <b>42,5%</b> | <b>2 sièges (67%)</b>  | +24,5%                 | 10 400                  | 19,4                 | 56,4%             | 1 femme   |
|                               | <b>PQ</b>   | <b>35,6%</b> | <b>1 siège (33%)</b>   | -2,3%                  | 17 417                  |                      |                   |   |
|                               | QS  | 9,2%         |                        |                        |                         |                      |                   |   |
|                               | PLQ   | 7,7%         |                        |                        |                         |                      |                   |   |
|                               | PCQ   | 4,6%         |                        |                        |                         |                      |                   |   |
|                               | Autres  | 0,3%         |                        |                        |                         |                      |                   |   |
| Île de Montréal               | <b>PLQ</b>  | <b>34,9%</b> | <b>16 sièges (59%)</b> | +24,3%                 | 16 264                  | 21,2                 | 53,7%             | 14 femmes<br>10 personnes racisées ou nées à l'étranger |
|                               | <b>QS</b>   | <b>22,5%</b> | <b>8 sièges (30%)</b>  | -7,1%                  | 20 980                  |                      |                   |   |
|                               | <b>CAQ</b>  | <b>18,7%</b> | <b>2 (7%)</b>          | -11,3%                 | 69 508                  |                      |                   |   |
|                               | <b>PQ</b>   | <b>10,7%</b> | <b>1 siège (4%)</b>    | -7%                    | 79 810                  |                      |                   |   |
|                               | PCQ   | 8,8%         |                        |                        |                         |                      |                   |   |
|                               | Autres  | 4,4%         |                        |                        |                         |                      |                   |   |

| Régions     | Partis, % de votes, nombre de sièges et % de sièges |              |                        | Écartsièges vs votes | Nombre de votes / siège | Indice de distorsion | % de votes perdus | Diversification de la classe politique                 |
|-------------|---|--------------|------------------------|----------------------|-------------------------|----------------------|-------------------|--|
| Lanaudière  | <b>CAQ</b>  | <b>51,1%</b> | <b>7 sièges</b>        | +48,9%               | 18 684                  | 39,3                 | 48,9%             | 2 femmes   |
|             | PQ  | 20,1%        |                        | -20,1%               |                         |                      |                   |  |
|             | QS  | 13%          |                        |                      |                         |                      |                   |  |
|             | PCQ   | 9,1%         |                        |                      |                         |                      |                   |  |
|             | PLQ   | 6,2%         |                        |                      |                         |                      |                   |  |
|             | Autres  | 0,5%         |                        |                      |                         |                      |                   |  |
| Laurentides | <b>CAQ</b>  | <b>48,5%</b> | <b>10 sièges</b>       | +51,5%               | 17 474                  | 40,8                 | 51,5%             | 6 femmes   |
|             | PQ  | 17,5%        |                        |                      |                         |                      |                   |  |
|             | QS  | 14,3%        |                        |                      |                         |                      |                   |  |
|             | PCQ   | 10,7%        |                        |                      |                         |                      |                   |  |
|             | PLQ   | 7,8%         |                        |                      |                         |                      |                   |  |
|             | Autres  | 1,3%         |                        |                      |                         |                      |                   |  |
| Laval       | <b>CAQ</b>  | <b>32,5%</b> | <b>4 sièges (67%)</b>  | +34,2%               | 16 088                  | 28,4                 | 65,7%             | 5 femmes<br>5 personnes racisées ou nées à l'étranger  |
|             | <b>PLQ</b>  | <b>30,2%</b> | <b>2 sièges (33%)</b>  | +3,1%                | 29 944                  |                      |                   |  |
|             | PCQ   | 12,7%        |                        |                      |                         |                      |                   |  |
|             | QS  | 12,4%        |                        |                      |                         |                      |                   |  |
|             | PQ  | 10,8%        |                        |                      |                         |                      |                   |  |
|             | Autres  | 1,3%         |                        |                      |                         |                      |                   |  |
| Mauricie    | <b>CAQ</b>  | <b>53,1%</b> | <b>4 sièges</b>        | +46,9%               | 19 722                  | 37,4                 | 46,9%             | 2 femmes   |
|             | PCQ   | 15,7%        |                        |                      |                         |                      |                   |  |
|             | PQ  | 14,1%        |                        |                      |                         |                      |                   |  |
|             | QS  | 11,1%        |                        |                      |                         |                      |                   |  |
|             | PLQ   | 5,2%         |                        |                      |                         |                      |                   |  |
|             | Autres  | 0,9%         |                        |                      |                         |                      |                   |  |
| Montérégie  | <b>CAQ</b>  | <b>46,6%</b> | <b>21 sièges (91%)</b> | +44,7%               | 18 837                  | 35,6                 | 53%               | 13 femmes<br>2 personnes racisées ou nées à l'étranger |
|             | PQ  | 15,3%        |                        |                      |                         |                      |                   |  |
|             | QS  | 14,2%        |                        |                      |                         |                      |                   |  |
|             | <b>PLQ</b>  | <b>12,8%</b> | <b>2 sièges (9%)</b>   | -4,10%               | 54 208                  |                      |                   |  |
|             | PCQ   | 9,5%         |                        |                      |                         |                      |                   |  |
|             | Autres  | 1,7%         |                        |                      |                         |                      |                   |  |



| Régions                 | Partis, % de votes, nombre de sièges et % de sièges |              |                        | Écarts sièges vs votes | Nombre de votes / siège | Indice de distorsion | % de votes perdus | Diversification de la classe politique |
|-------------------------|---|--------------|------------------------|------------------------|-------------------------|----------------------|-------------------|--|
|                         | CAQ   | %            | Sièges                 |                        |                         |                      |                   |  |
| Nord-du-Québec          | <b>CAQ</b>  | <b>36,3%</b> | <b>1 siège (100%)</b>  | +63,7%                 | 3 132                   | 51                   | 63,7%             |  |
|                         | QS  | 24,2%        |                        | -24,2%                 |                         |                      |                   |  |
|                         | PQ  | 12,6%        |                        |                        |                         |                      |                   |  |
|                         | PLQ   | 18,2%        |                        |                        |                         |                      |                   |  |
|                         | PCQ   | 8,8%         |                        |                        |                         |                      |                   |  |
|                         | Autres  | 0%           |                        |                        |                         |                      |                   |  |
| Outaouais               | <b>CAQ</b>  | <b>43%</b>   | <b>4 sièges (80%)</b>  | +37%                   | 17 831                  | 29,7                 | 53,7%             | 1 femme                                |
|                         | <b>PLQ</b>  | <b>21,3%</b> | <b>1 siège (20%)</b>   | -1,3%                  | 35 300                  |                      |                   |  |
|                         | QS  | 14%          |                        |                        |                         |                      |                   |  |
|                         | PCQ   | 10,5%        |                        |                        |                         |                      |                   |  |
|                         | PQ  | 9,3%         |                        |                        |                         |                      |                   |  |
|                         | Autres  | 1,8%         |                        |                        |                         |                      |                   |  |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean | <b>CAQ</b>  | <b>57,5%</b> | <b>5 sièges (100%)</b> | +42,5%                 | 16 557                  | 34,5                 | 42,5%             | 2 femmes                               |
|                         | PQ  | 19,4%        |                        |                        |                         |                      |                   |  |
|                         | PCQ   | 10,3%        |                        |                        |                         |                      |                   |  |
|                         | QS  | 9,3%         |                        |                        |                         |                      |                   |  |
|                         | PLQ   | 3%           |                        |                        |                         |                      |                   |  |
|                         | Autres  | 0,6%         |                        |                        |                         |                      |                   |  |

Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

### 3 L'indice de distorsion : des valeurs très élevées – comme d'habitude

L'indice de distorsion, aussi connu sous le nom de « Indice de Gallagher » ou « Méthode des moindres carrés/Least Square Index » est un indicateur éloquent pour accorder une note globale aux distorsions d'une élection, plutôt qu'un parti à la fois. Développé par le politologue et professeur irlandais Michael Gallagher, l'indice de distorsion donne une valeur à la distorsion d'une élection dans sa globalité (et non un parti à la fois). Cette note peut ensuite être comparée à celle obtenue par une autre élection, ou pour un autre territoire. Plus le chiffre est élevé, plus la distorsion est forte entre les votes exprimés et la représentation obtenue.

Le calcul de l'Indice de distorsion équivaut à établir la distorsion globale moyenne d'une élection en combinant chacun des écarts de représentation vécus par chaque parti ayant obtenu des votes, qu'ils remportent ou non un siège. L'analyse des résultats des élections récentes dans 129 pays permet de constater l'impact du système électoral utilisé sur l'indice de distorsion obtenu. La différence est notable entre les deux familles de système électoral, la proportionnelle et la majoritaire, ce qui n'est pas surprenant étant donné qu'elles ont des objectifs différents : la première visant le respect de la volonté populaire alors que la deuxième vise à dégager une majorité de sièges, sans rechercher le respect de la volonté populaire.

Les distorsions que nous vivons découlent du système lui-même. Ce n'est donc pas un hasard si l'indice de distorsion moyen des élections sous des systèmes majoritaires atteint entre 14,6 et 21,8 selon les données compilées par Michael Gallagher<sup>8</sup> et présentées dans le tableau 3. Ce n'est donc pas un hasard non plus si l'indice de distorsion des élections québécoises de 2022 est élevé. Mais un taux de 25,8 est vraiment excessif, correspondant à près du double de la moyenne des pays utilisant le SMU1T, selon l'indice obtenu lors de leur plus récente élection, à l'époque de celle tenue au Québec. L'indice de distorsion québécois est même 4 fois plus élevé que celui des 93 pays de la famille proportionnelle, lesquels ont un l'indice moyen de 6,6.

**Tableau 3 : Indices de distorsion moyen de 129 pays, selon le système électoral, élections les plus récentes au moment des élections québécoises de 2022**

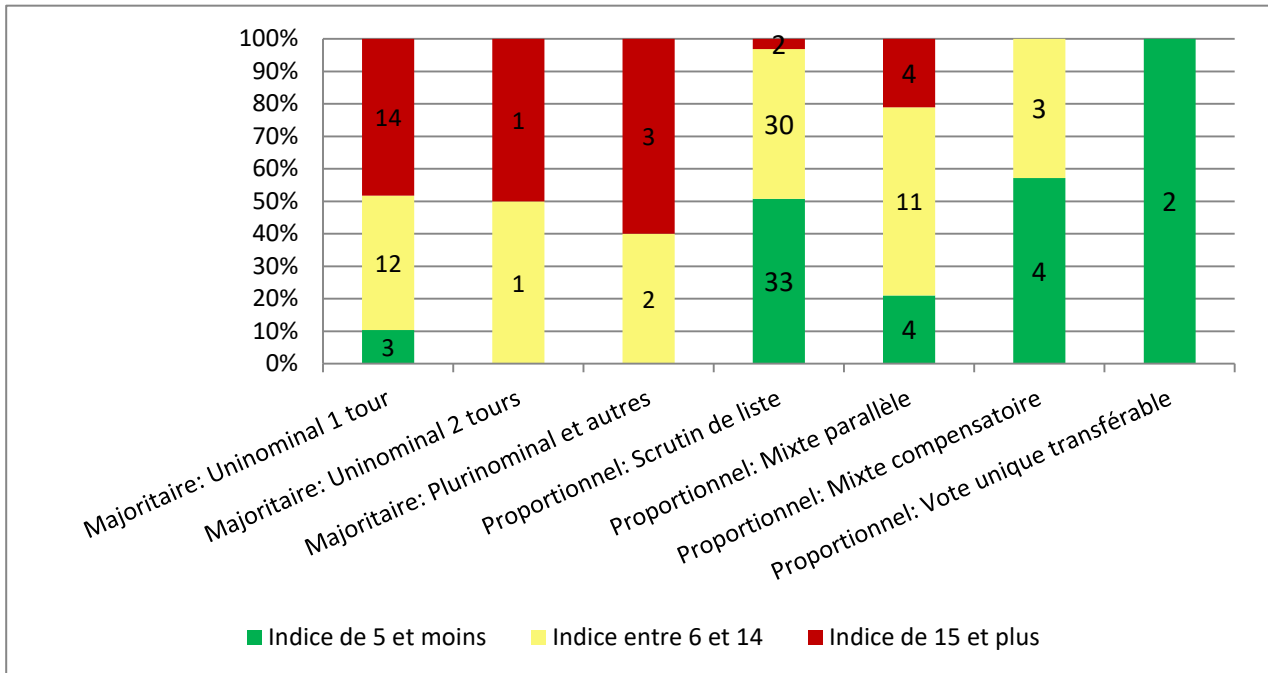
| Système électoral et échantillon analysé        |                          | Indice de distorsion moyen des dernières élections tenues – fin 2022 |
|---|--------------------------|--|
| Majoritaire                                     | Uninominal 1 tour        | 14,6   |
|   | Uninominal 2 tours       | 21,8   |
|   | Plurinominal et autres   | 13,8   |
| <b>Moyenne des 36 pays à vote majoritaire</b>   |                          | <b>14,9</b>  |
| Proportionnel                                   | Scrutin de liste         | 5,8  |
|   | Mixte parallèle          | 9,9  |
|   | Mixte compensatoire      | 6,3  |
|   | Vote unique transférable | 2,2  |
| <b>Moyenne des 93 pays à vote proportionnel</b> |                          | <b>6,6</b>   |
| <b>Moyenne tous les systèmes</b>                |                          | <b>8,9</b>   |

Sources : Calculs de [l'autrice](#) à partir de données nationales et des données internationales de [Michael Gallagher](#)

<sup>8</sup> Michael Gallagher ne documente pas tous les pays.

Outre par les moyennes, c'est par le nombre de pays dont l'indice de distorsion est bas, moyen et élevé qu'on constate l'ampleur de la différence entre les modes de scrutin, comme illustré par la figure 2. À la fin de l'année 2022, la moitié des pays utilisant un mode de scrutin de la famille majoritaire, soit 18 des 36 pays de cet échantillon, atteignait des indices de 15 et plus lors de leurs plus récentes élections. La situation est très différente chez ceux de la famille proportionnelle, puisque 87 des 93 pays de l'échantillon obtenaient alors des indices ne dépassant pas 14.

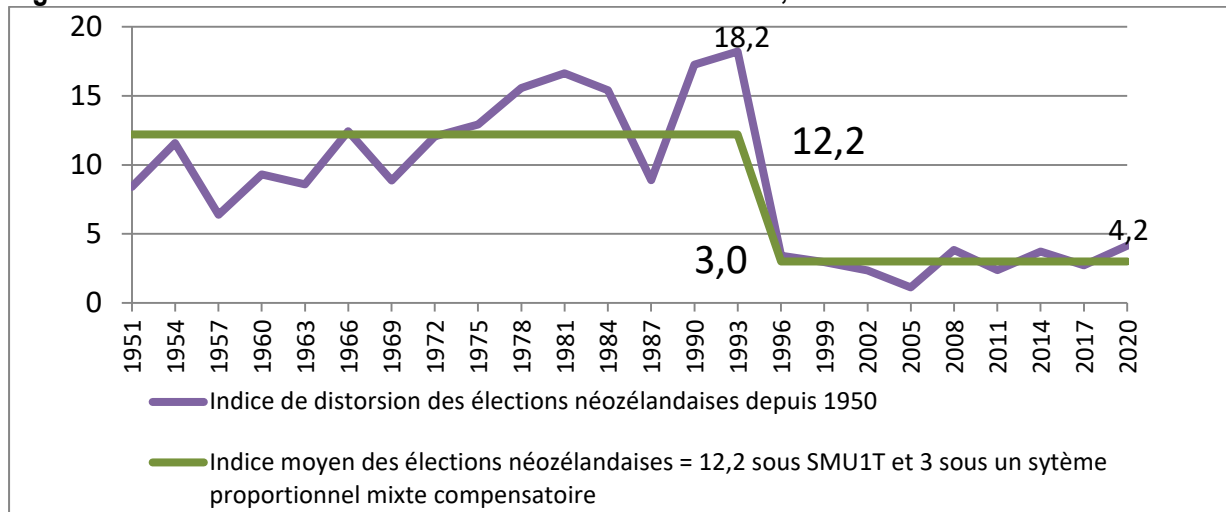
**Figure 2 : Répartition des pays selon l'indice de distorsion de leur dernière élection au moment des élections québécoises de 2022, selon le système électoral**



Sources : Calculs de [l'autrice](#) à partir de données nationales et des données internationales de [Michael Gallagher](#)

Le cas de la Nouvelle-Zélande, présenté par la figure 3, illustre d'ailleurs très bien l'effet du système électoral sur l'indice de distorsion, celui-ci ayant chuté en 1996, soit dès la première élection suite à l'instauration d'un système proportionnel mixte compensatoire. Partant d'un indice moyen de distorsion de 12,2, pour les élections de 1950 à 1993, et même de 18,2 pour ces dernières élections, les élections de 1996 ont obtenu un indice de 3, taux s'étant maintenu pour les 8 élections qui suivirent.

**Figure 3 : Indices de distorsion des élections néo-zélandaises, de 1950 à 2020.**

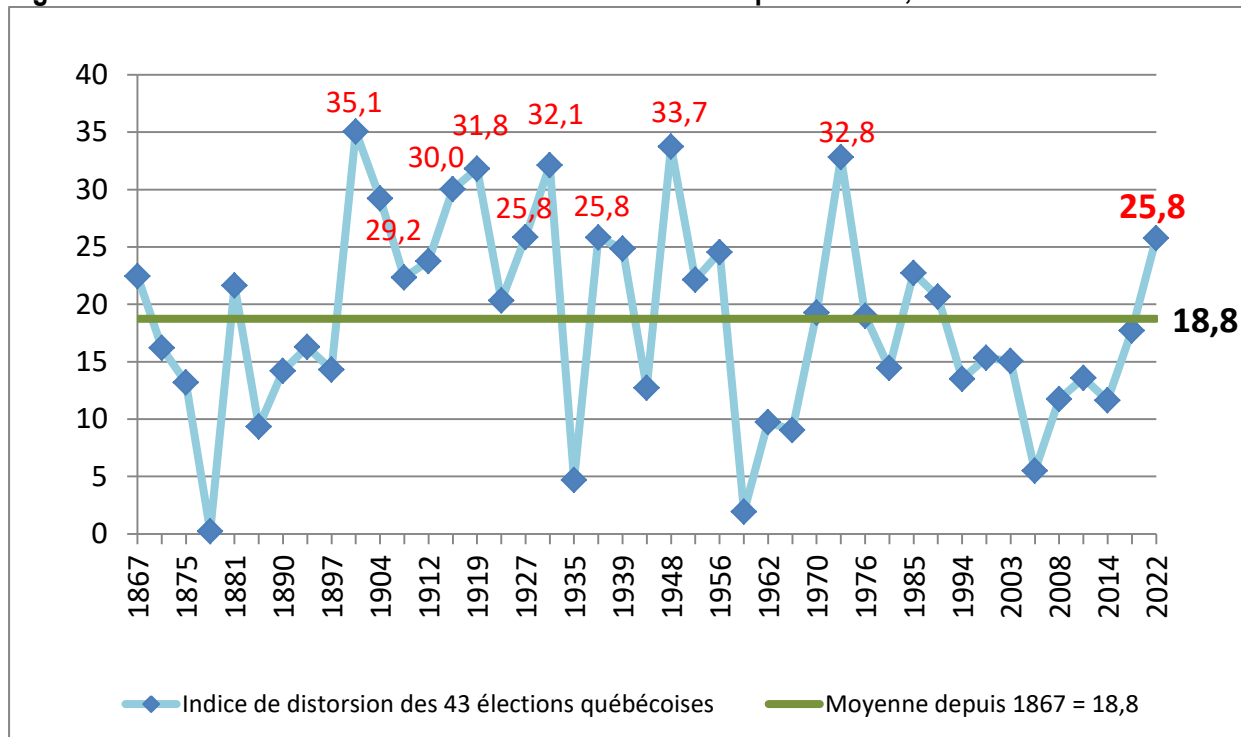


Sources : Calculs de [l'autrice](#) à partir de références internationales.

### 3.1 Un indice national de distorsion aussi haut que lors de 10 élections

La comparaison avec les indices de distorsion d'autres pays montre l'immensité du nôtre, pour une moyenne de 18,8 depuis 1867, comme l'illustre la figure 4. Mais le taux de 25,77 des élections de 2022 ne constitue malheureusement pas un record, puisqu'un tel taux a été atteint lors de 10 élections québécoises, allant même jusqu'à 35,1 en 1900 et 33,7 en 1948.

**Figure 4 : Indices nationaux de distorsion des 43 élections québécoises, de 1867 à 2022.**



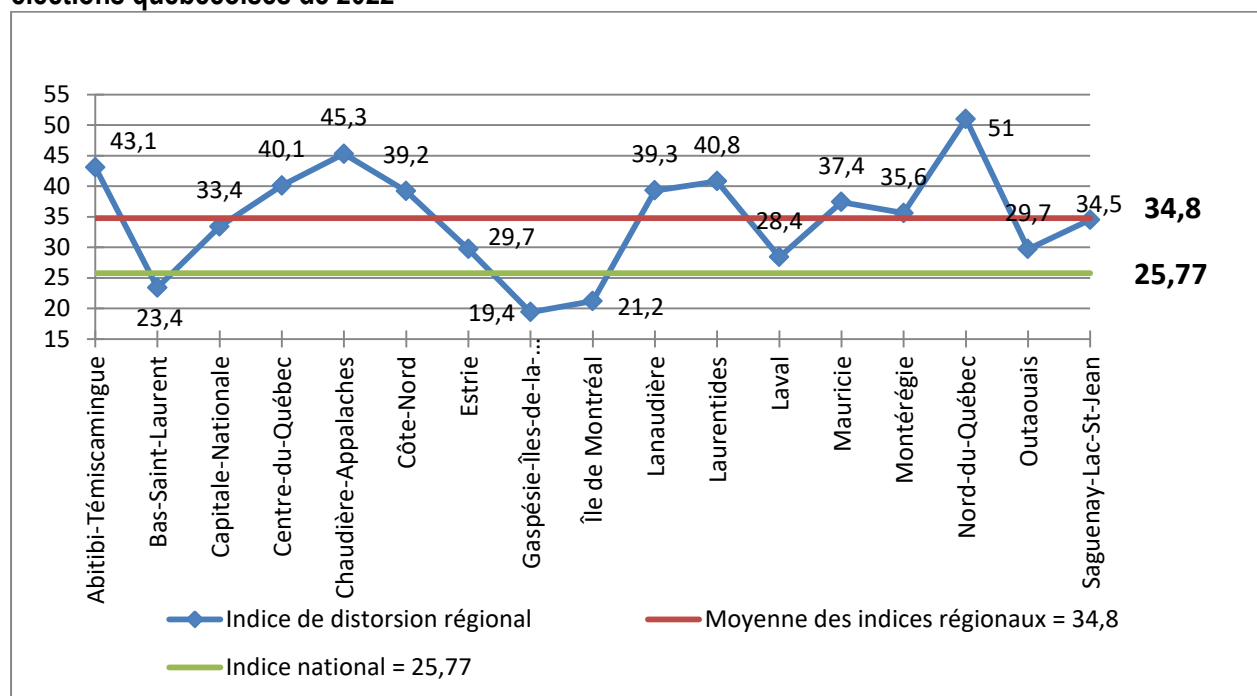
Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

### 3.2 Les indices régionaux de distorsion encore plus hauts que le taux national

L'indice de distorsion mesure non seulement les distorsions nationales entre plusieurs élections, mais il permet aussi de comparer la représentation obtenue dans chacune des régions québécoises.

La mauvaise représentation régionale obtenue en 2022 est évidente en voyant, par la figure 5, les indices régionaux de distorsions atteindre de 19 à 51, 14 régions dépassant la moyenne nationale, déjà très haute, de 25,8. De tels indices créeraient une commotion dans les pays utilisant un système électoral de la famille proportionnelle.

**Figure 5 : Indice de distorsion de chaque région, moyenne des indices régionaux et indice national, élections québécoises de 2022**



Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

La mise en parallèle de l'indice de distorsion de 2022 avec d'autres indicateurs permet de prendre la mesure de sa signification. Ainsi, les 13 régions ayant les plus hauts indices de distorsion sont également celles où le pouvoir a été monopolisé ou presque par un seul parti, tel qu'exposé au tableau 4. De manière plus détaillée, l'indice de distorsion moyen des 9 régions représentées par un seul parti est de 41, et de 32 dans les 4 régions représentés par 2 partis.

Parmi ces 13 régions, on retrouve même les 2 régions ayant subi un renversement de volonté populaire, soit la Capitale-Nationale et la Montérégie, puisque les partis arrivés 2e en pourcentage de votes, n'ont pas occupé le 2e rang au niveau des sièges. Comme on le verra à la section suivante, l'inversion des rôles, tant entre le gouvernement et l'opposition, que dans la composition du caucus d'une région, constitue un renversement de la volonté populaire.

**Tableau 4 : La population de 13 régions souffre d'un indice de distorsion de 30 et plus et de la monopolisation du pouvoir, dont 2 subissent en plus des renversements de volonté populaire, élections québécoises de 2022**

| Régions               | Indice de distorsion régional | Nombre de parti obtenant des sièges | Monopolisation du pouvoir et renversement de la volonté populaire   |
|-----------------------|-------------------------------|-------------------------------------|---|
| Nord-du-Québec        | 51                            | 1                                   | 100% du pouvoir pour 36,3% des votes.   |
| Chaudière-Appalaches  | 45,3                          | 1                                   | 100% du pouvoir pour 45,9% des votes.   |
| Abitibi-Témiscamingue | 43,1                          | 1                                   | 100% du pouvoir pour 46,2% des votes.   |
| Laurentides           | 40,8                          | 1                                   | 100% du pouvoir pour 48,5% des votes.   |
| Centre-du-Québec      | 40,1                          | 1                                   | 100% du pouvoir pour 50,5% des votes.   |
| Lanaudière            | 39,3                          | 1                                   | 100% du pouvoir pour 51,1% des votes.   |
| Côte-Nord             | 39,2                          | 1                                   | 100% du pouvoir pour 52% des votes.   |
| Mauricie              | 37,4                          | 1                                   | 100% du pouvoir pour 53,1% des votes.   |
| Montréal              | 35,6                          | 2                                   | 91% du pouvoir pour 46,6% des votes.<br>Le parti arrivé 4 <sup>e</sup> en % de votes obtient 2 sièges, mais aucun pour ceux arrivés en 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> places. |
| Saguenay-Lac-St-Jean  | 34,5                          | 1                                   | 100% du pouvoir pour 57,5% des votes.   |
| Capitale-Nationale    | 33,4                          | 2                                   | 82% du pouvoir pour 42,2% des votes.<br>Le parti arrivé 3 <sup>e</sup> en % de votes obtient 2 sièges, mais aucun pour celui arrivé 2 <sup>e</sup> place.                       |
| Estrie                | 29,7                          | 2                                   | 80% du pouvoir pour 42,7% des votes.  |
| Outaouais             | 29,7                          | 2                                   | 80% du pouvoir pour 43% des votes.  |

Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

Au Québec, atteindre de si hauts indices régionaux de distorsion est malheureusement la norme, comme le présente le tableau 5. En effet, lors des 6 élections de 2007 à 2022, un indice de 30 a été régulièrement dépassé dans 14 régions, 7 régions obtenant même un indice régional de distorsion de 50 et plus jusqu'à 2 fois de 2007 à 2022.

**Tableau 5 : Indice de distorsion moyen des élections québécoises de 2007 à 2022**

| Régions                       | Indice de distorsion des 6 élections de 2007 à 2022 |                                    |
|-------------------------------|---|------------------------------------|
|                               | Moyenne   | Élections sous un indice > 30      |
| Abitibi-Témiscamingue         | 34,79   | 4 élections                        |
| Bas-Saint-Laurent             | 20,17   | Aucune (mais 24,5 en 2018)         |
| Capitale-Nationale            | 22,90   | 1 élection                         |
| Centre-du-Québec              | 42,27   | 6 élections, dont 2 élections > 50 |
| Chaudière-Appalaches          | 27,24   | 3 élections                        |
| Côte-Nord                     | 42,37   | 6 élections, dont 1 élection > 50  |
| Estrie                        | 30,06   | 4 élections                        |
| Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 30,04   | 3 élections, dont 1 élection > 50  |

| Régions                                      | Indice de distorsion des 6 élections de 2007 à 2022 |   |
|--|---|---|
|  | Moyenne   | Élections sous un indice > 30   |
| Île de Montréal                              | 19,25   | Aucune (mais 22,4 en 2018)  |
| Lanaudière                                   | 34,31   | 5 élections   |
| Laurentides                                  | 30,32   | 3 élections   |
| Laval  | 37,69   | 4 élections, dont 1 élection > 50   |
| Mauricie                                     | 35,99   | 3 élections, dont 1 élection > 50   |
| Montérégie                                   | 21,08   | 2 élections   |
| Nord-du-Québec                               | 49,06   | 6 élections, dont 2 élections > 50  |
| Outaouais                                    | 35,26   | 4 élections   |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean                      | 32,89   | 3 élections, dont 1 élection > 50   |
| <b>Synthèse des élections de 2007 à 2022</b> | De 19 à 49  | 14 régions ont dépassé un indice de 30 au moins 2 fois, dont 3 lors des 6 élections depuis 2007<br>7 régions ont dépassé un indice de 50 au moins 2 fois. |

Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

Ce n'est pas un hasard si l'indice de distorsion débute la présentation des 10 indicateurs, car il synthétise plusieurs angles d'analyse du système électoral. En attribuant une note aux résultats d'une élection, nationalement ou pour une région, il fournit une réponse neutre à une question qui, sinon, pourrait être teintée de partisanerie : les opinions politiques exprimées lors du vote sont-elles représentées dans le résultat ?

Obtenir de hauts indices de distorsion à répétition prouve que ce n'est pas la conjoncture politique qui fait varier le respect de nos votes, mais le système électoral lui-même. Utiliser l'indice de distorsion pour illustrer la situation permet non seulement de constater l'ampleur de la mauvaise représentation que nous obtenons actuellement, mais sert aussi de guide pour son remplacement. Les données internationales confirment qu'un système proportionnel mixte compensatoire amènerait l'indice de distorsion de nos élections à un niveau décent, ce qui n'est évidemment pas le cas actuellement. Comme on le verra plus loin les qualités de ce nouveau système électoral dépendront de la manière de le constituer, qualités que l'indice de distorsion permettra alors d'évaluer.

### 3.3 Indice de distorsion : Faits saillants des élections de 2022 et autres constats

- L'indice national est très élevé à 25,8, plaçant les élections de 2022 au 10<sup>e</sup> rang des indices nationaux les plus élevés, le record ayant été atteint en 1900 avec un score de 35 points.
- Les régions présentent des indices régionaux de distorsions allant de 19 à 51, ce qui se situe dans la moyenne des élections des 15 années précédentes.
- Dans les 9 régions où le pouvoir a été monopolisé par un seul parti en 2022, l'indice de distorsion moyen est de 41, tandis qu'il est de 21 pour la seule région dont le caucus régional rassemble 4 partis politiques.
- Sous un système électoral de la famille proportionnelle, l'indice de distorsion national serait de 6 ou 7, si l'on en juge par les indices obtenus ailleurs dans le monde. La baisse de l'indice de distorsion vécue en Nouvelle-Zélande, passant d'une moyenne de 12 à 3 lors du passage du SMU1T vers un scrutin proportionnel mixte compensatoire, est de bon augure pour le Québec.



## 4 Le renversement de la volonté populaire : un risque permanent

Lorsqu'il y a totale inadéquation entre le pourcentage de votes et les sièges occupés, soit quand un parti occupe un rôle qui ne correspond pas à la volonté populaire exprimée, on est devant un renversement de la volonté populaire. La situation est particulièrement frappante lorsque le gouvernement est formé du parti arrivé 2<sup>e</sup> en nombre de votes, mais cela est aussi problématique si l'opposition officielle est formée par le parti arrivé 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup>, ainsi que lorsque des renversements se produisent quant aux résultats régionaux. Que la différence soit grande ou non, il n'est pas normal que les responsabilités parlementaires ne suivent pas l'ordre de préférence exprimé par les votes. À chaque élection, nous risquons que le parti 1<sup>er</sup> en votes ne forme pas le gouvernement ou que l'opposition officielle ne soit pas constituée par le parti ayant remporté la 2<sup>e</sup> place en nombre de votes. Ces manifestations sont tellement graves qu'aucun euphémisme ne peut être utilisé : la volonté populaire est renversée.

### 4.1 Un 7<sup>e</sup> renversement de la volonté populaire nationale

Les élections de 2022 entrent dans le groupe peu glorieux des 7 élections, présentées au tableau 6, où un renversement de la volonté populaire s'est produit. C'est en effet ainsi que l'on doit nommer le fait que PLQ forme l'opposition officielle, alors qu'il est 4<sup>e</sup> en votes, tout comme cela s'est produit en 1970, au profit de l'Union nationale. Ces renversements de rôle s'ajoutent aux 5 cas plus connus, soit lorsque le parti arrivé 2<sup>e</sup> en votes a formé le gouvernement (1886, 1890, 1944, 1966 et 1998).

**Tableau 6 : Portrait des 7 renversements de la volonté populaire au niveau national, élections québécoises depuis 1867**

|      |  |
|------|--|
| 1886 | Le Parti libéral du Québec forme le gouvernement, bien que le Parti conservateur ait recueilli plus de votes (PLQ : 39,6% des votes pour 33 sièges, versus 46,2% des votes pour 26 sièges pour le PC)              |
| 1890 | Le Parti libéral du Québec forme le gouvernement, bien que le Parti conservateur ait recueilli plus de votes (PLQ : 44,5% des votes pour 43 sièges, versus 45,4% des votes pour 23 sièges pour le PC)              |
| 1944 | L'Union nationale forme le gouvernement, bien que le Parti libéral du Québec ait recueilli plus de votes (UN : 38% des votes pour 48 sièges, versus 39,4% des votes pour 37 sièges pour le PLQ);                   |
| 1966 | L'Union nationale forme le gouvernement, bien que le Parti libéral du Québec ait recueilli plus de votes (UN : 40,1% des votes pour 56 sièges, versus 47,3% des votes pour 50 sièges pour le PLQ);                 |
| 1970 | L'Union nationale forme l'opposition, bien que le Parti québécois ait recueilli 97 860 votes de plus (PQ : 23,1% des votes pour 7 sièges, versus 19,7% des votes pour 17 sièges pour l'UN)                         |
| 1998 | Le Parti québécois forme le gouvernement, bien que le Parti libéral ait recueilli plus de votes (PQ : 42,9% des votes pour 76 sièges, versus 43,6% des votes pour 48 sièges pour le PLQ)                           |
| 2022 | Le Parti libéral du Québec forme l'opposition officielle, bien que Québec solidaire ait recueilli 43 460 de votes de plus (QS : 15,4% des votes pour 11 sièges, versus 14,4% des votes pour 21 sièges pour le PLQ) |

Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

## 4.2 La population de deux régions voit sa volonté renversée

Le dysfonctionnement de notre système électoral à l'échelle régionale s'illustre également lorsqu'on vérifie si l'ordre de préférence de la population a été respecté dans la répartition des sièges de la région. Lorsque la répartition des sièges régionaux ne suit pas l'ordre de préférence exprimé par les votes, on ne peut que conclure que la volonté populaire régionale a été renversée.

En 2022, deux régions ont souffert du phénomène. Même s'il est arrivé 4<sup>e</sup> en nombre de votes en Montérégie, le PLQ a partagé le pouvoir régional avec la CAQ, tandis que le PQ, pourtant arrivé 2<sup>e</sup> en votes, n'a obtenu aucun siège. Dans la Capitale-Nationale, l'opposition régionale de la CAQ est formée par QS, alors que le PCQ, 2<sup>e</sup> en nombre de votes, n'obtient pas de siège.

Que le PLQ soit au 4<sup>e</sup> rang en termes de votes n'est pas étranger au fait que dans 15 régions, il n'a recueilli qu'entre 2,8% et 21,3% des votes. Qui plus est, ses 21 sièges ne se retrouvent que dans 4 régions : Montréal (16/25 sièges), Laval (2/6 sièges), Montérégie (2/23 sièges) et l'Outaouais (1/5 sièges). L'opposition officielle libérale est donc absente dans les trois quarts des régions du Québec, mais à l'Assemblée nationale elle a énormément plus de pouvoir que les deuxième et troisième groupes d'opposition.

De 2007 à 2022, les populations de 10 régions ont subi au moins un renversement de leur volonté populaire, dont 6 l'ayant vécu lors de 2 et même de 3 élections, comme ce fut le cas en Montérégie et en Estrie, ce que détaille le Tableau 7.

**Tableau 7 : Les 10 régions ayant vécu jusqu'à 3 renversements de la volonté populaire régionale, élections québécoises de 2007 à 2022**

| Région administrative | Renversements de la volonté populaire régionale                              |  |
|-----------------------|--|--|
|                       | Inversions entre la 1 <sup>re</sup> et la 2 <sup>e</sup> place en votes      | Inversions entre la 2 <sup>e</sup> et la 3 <sup>e</sup> place ou plus en votes |
| Abitibi-Témiscamingue | <b>2008</b> PQ : 44% des votes = 1 siège<br>PLQ : 39% des votes = 2 sièges   | <b>2018</b> PQ : 23,3% des votes = 0 siège<br>QS : 22,5% des votes = 1 siège   |
| Bas-Saint-Laurent     | <b>2007</b> ADQ : 38% des votes = 1 siège<br>PQ : 29% des votes = 2 sièges   |  |
|                       | <b>2008</b> PLQ : 37% des votes = 1 siège<br>PQ : 34% des votes = 2 sièges   |  |
| Capitale-Nationale    |  | <b>2018</b> PLQ : 22% des votes = 1 siège QS : 18% des votes = 2 sièges        |
|                       |  | <b>2022</b> PCQ : 20,8% des votes = 0 siège<br>QS : 16,3% des votes = 2 sièges |
| Centre-du-Québec      | <b>2008</b> PLQ : 37% des votes = 1 siège<br>PQ : 33% des votes = 2 sièges   |  |
| Chaudière-Appalaches  | <b>2012</b> CAQ : 41% des votes = 3 sièges<br>PLQ : 34% des votes = 4 sièges |  |
| Estrie                | <b>2012</b> PQ : 32% des votes = 3 sièges<br>PLQ : 30% des votes = 4 sièges  | <b>2014</b> PQ : 28% des votes = 0 siège CAQ : 27% des votes = 2 sièges        |
|                       |  | <b>2018</b> PLQ : 22,5% des votes = 0 siège<br>QS : 22,3% des votes = 1 siège  |

| Région administrative         | Renversements de la volonté populaire régionale                         |  |
|-------------------------------|---|--|
|                               | Inversions entre la 1 <sup>re</sup> et la 2 <sup>e</sup> place en votes | Inversions entre la 2 <sup>e</sup> et la 3 <sup>e</sup> place ou plus en votes                               |
| Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 2007<br>PLQ : 42% des votes = 1 siège<br>PQ : 39% des votes = 3 sièges  |  |
| Laurentides                   | 2014<br>PQ : 34% des votes = 3 sièges<br>CAQ : 31% des votes = 4 sièges |  |
| Mauricie                      | 2012<br>PQ : 33% des votes = 2 sièges<br>PLQ : 31% des votes = 3 sièges | 2007<br>PQ : 29% des votes = 0 siège<br>PLQ : 28% des votes = 1 siège  |
| Montérégie                    | 2014<br>PLQ : 38% des votes = 7 sièges<br>PQ : 32% des votes = 8 sièges | 2012<br>CAQ : 29% des votes = 2 sièges<br>PLQ : 30% des votes = 6 sièges                                     |
|                               |   | 2022<br>PQ : 15,3% des votes = 0 siège<br>QS : 14,2% des votes = 0 siège<br>PLQ : 12,8% des votes = 2 sièges |

Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

#### 4.3 Les renversements de la volonté populaire : Faits saillants des élections de 2022 et autres constats

|   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les élections de 2022 présentent le 7<sup>e</sup> renversement des rôles depuis 1867, l'opposition officielle n'étant pas formée par le parti arrivé 2<sup>e</sup>, soit Québec solidaire (QS), mais par celui arrivé 4<sup>e</sup> en nombre de votes, soit le Parti libéral du Québec (PLQ). Ce décalage entre les votes obtenus et le rôle occupé se constate aussi dans le portrait des résultats régionaux, le PLQ n'ayant obtenu des sièges que dans 4 régions.</li> <li>• Dans 2 régions, la répartition des sièges régionaux n'a pas suivi l'ordre de préférence exprimé par les votes, ce qui n'est pas non plus une situation exceptionnelle, les populations de 10 régions ayant vécu entre 1 et 3 renversements de la volonté populaire régionale durant les 6 élections tenues depuis 2007.</li> <li>• Dans une démocratie il n'est pas normal d'accepter que la volonté populaire puisse être renversée, que ce soit régionalement ou nationalement.</li> <li>• Un système proportionnel mixte compensatoire bien conçu mettrait fin aux renversements de la volonté populaire, puisque chaque parti occuperait le nombre de sièges demandé par les votes. Lorsqu'aucun parti n'obtient la majorité des sièges, il est alors normal de former un gouvernement de coalition où chaque parti joue le rôle qui découle des appuis reçus.</li> </ul> |
|---|

## 5 Les votes perdus : un trait de caractère du système majoritaire

Dans un mode majoritaire uninominal à un tour, les votes qui n'ont pas désigné la personne gagnante pour la circonscription sont perdus, car ils ne se transposent pas en une représentation pour le territoire donné. Dans chaque circonscription, des électrices et des électeurs perdent leur vote, portant généralement à 50% et plus le nombre total de votes perdus pour l'ensemble du Québec. Le nombre de votes perdus dans une circonscription est calculé en additionnant tous les votes ayant désigné une autre personne que celle qui remporte le siège dans une circonscription. Les votes perdus dans chaque circonscription peuvent ensuite être compilés pour obtenir le portrait régional ou national des votes perdus.

Dans le SMU1T, beaucoup de votes sont perdus, car les seuls votes représentés par le siège de la circonscription sont ceux ayant désigné la personne gagnante. Tous les votes ayant choisi une autre personne sont perdus, car ils ne se transposent pas en une représentation, ni pour la circonscription, ni pour le résultat global, puisque chaque circonscription tient une élection distincte.

### 5.1 Autant de votes perdus pour l'ensemble du Québec que lors des 6 dernières élections

Lors des élections de 2022, les votes de 2,1 millions de personnes ont été perdus parce qu'elles ont voté pour des candidates ou des candidats n'ayant pas remporté le siège de leur circonscription. Ces votes équivalent à un taux de 53% de votes perdus, ce qui se situe malheureusement dans la moyenne depuis 2007, ainsi que le démontre le tableau 8.

**Tableau 8 : Votes perdus pour tout le Québec, élections québécoises de 2007 à 2022**

| Élections      | Votes perdus             | Gouvernement |
|----------------|--------------------------|--------------|
| 2007           | 55,4%, soit 2,2 millions | PLQ          |
| 2008           | 51,6%, soit 1,6 million  | PLQ          |
| 2012           | 57%, soit 2,5 millions   | PQ           |
| 2014           | 52,3%, soit 2,2 millions | PLQ          |
| 2018           | 53,6%, soit 2,1 millions | CAQ          |
| 2022           | 53,1%, soit 2,1 millions | CAQ          |
| <b>Moyenne</b> | <b>53,9%</b>             |              |

Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

### 5.2 Encore plus de votes perdus dans chaque région

Les 2,1 millions de votes perdus en 2022 sont répartis dans toutes les régions, comme le démontre le tableau 9 et la figure 6, mais certaines en comptent plus que d'autres. Dans 12 régions, le pourcentage de votes perdu dépasse 50%, atteignant même 65,7% de votes perdus à Laval.

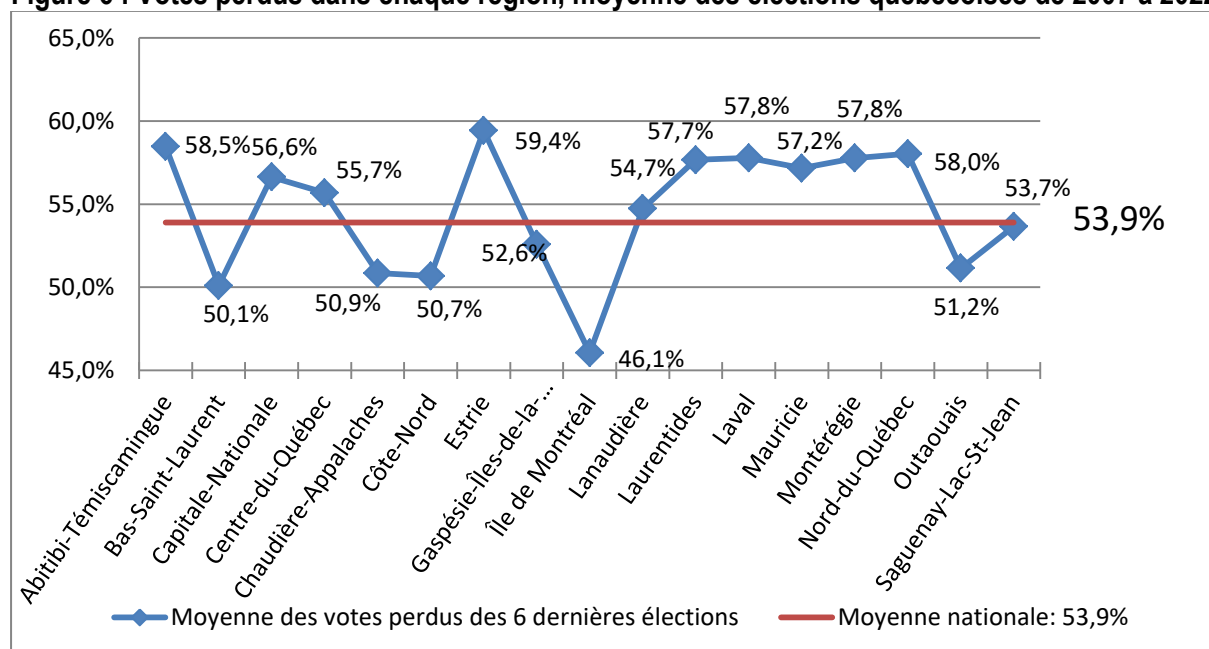
Ici aussi, les élections de 2022 s'inscrivent dans une norme peu glorieuse, puisque depuis 2007, 16 régions ont dépassé 50% au moins 2 fois, dont 8 atteignant même 60% de votes perdus de 2 à 4 fois. 12 régions ont perdu 60 % et plus de votes lors d'au moins 1 élection ; l'Abitibi-Témiscamingue et Laval l'ayant même subi lors de 4 des 6 élections depuis 2007.

**Tableau 9 : Votes régionaux perdus dans chaque région, élections québécoises de 2022, et nombre d'élections selon le pourcentage de votes perdus de 2007 à 2022**

| Régions                       | % de votes perdus élections de 2022  | Nombre d'élections selon le % de votes perdus 2007-2022                       |                    |
|-------------------------------|--------------------------------------|---|--------------------|
|                               |                                      | Votes perdus > 50%  | Votes perdus > 60% |
| Abitibi-Témiscamingue         | 53,8%                                | 6 élections   | 4 élections        |
| Bas-Saint-Laurent             | 46,7%                                | 3 élections.  |                    |
| Capitale-Nationale            | 55,9%                                | 6 élections   | 1 élection         |
| Centre-du-Québec              | 49,5%                                | 5 élections   | 2 élections        |
| Chaudière-Appalaches          | 54,1%                                | 5 élections   |                    |
| Côte-Nord                     | 48%                                  | 3 élections   | 1 élection         |
| Estrie                        | 55,9%                                | 6 élections   | 3 élections        |
| Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 56,4%                                | 4 élections   | 1 élection         |
| Île de Montréal               | 53,7%                                | 1 élection (2022)   |                    |
| Lanaudière                    | 48,9%                                | 5 élections   | 1 élection         |
| Laurentides                   | 51,5%                                | 6 élections   | 3 élections        |
| Laval                         | 65,7%                                | 5 élections   | 4 élections        |
| Mauricie                      | 46,9%                                | 5 élections   | 2 élections        |
| Montérégie                    | 53%                                  | 6 élections   | 2 élections        |
| Nord-du-Québec                | 63,7%                                | 5 élections   | 2 élections        |
| Outaouais                     | 53,7%                                | 4 élections   |                    |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean       | 42,5%                                | 5 élections   |                    |
| <b>Synthèse</b>               | De 42,5% à 65,7%<br>12 régions > 50% | 16 régions > 50% de votes perdus au moins 2 fois, dont 8 > 60% de 2 à 4 fois. |                    |

Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

**Figure 6 : Votes perdus dans chaque région, moyenne des élections québécoises de 2007 à 2022**



Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

### 5.3 Les votes perdus : Faits saillants des élections de 2022 et autres constats

- Les 53,1% de votes perdus pour l'ensemble des circonscriptions équivalent à 2,1 millions de votes.
- Dans 12 régions, les votes perdus varient entre 50% et 65,7%.
- Tant au niveau plan national que régional, le taux de votes perdus aux élections de 2022 est très semblable aux moyennes observées depuis 2007, soit 53,9% pour tout le Québec et de 46% à 58,5% dans les régions.
- Voter en sachant que son vote ne sera pas considéré dans la représentation ne peut que décourager la participation aux élections.
- Beaucoup moins de votes seraient perdus sous un système proportionnel mixte compensatoire bien conçu. Dans le contexte québécois, cela demande de corriger les distorsions à partir des résultats globaux et d'établir les régions électorales suffisamment grandes pour traiter tous les votes avec équité.

## 6 Le taux de participation : illustration du non-respect des votes

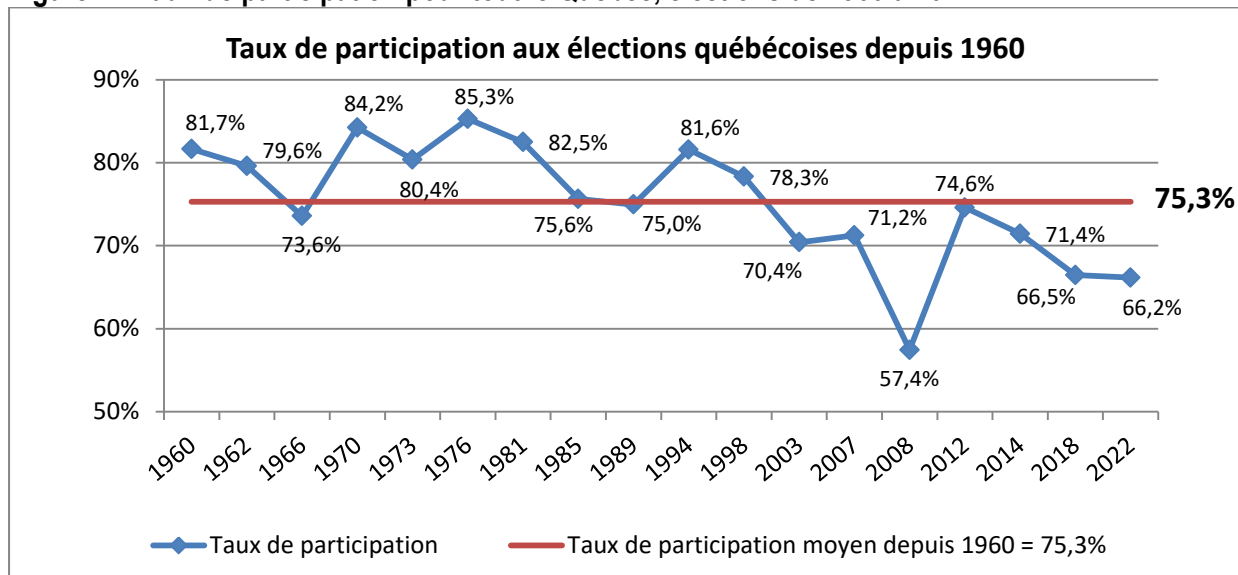
Le taux de participation permet d'évaluer la contribution de la population à l'élection et de la comparer à celle atteinte pour d'autres élections. Il s'établit en calculant le nombre total de bulletins récoltés, incluant les bulletins rejetés, divisé par le nombre d'électrices et d'électeurs inscrits<sup>9</sup>.

Sans affirmer que le taux de participation découle uniquement du système électoral, savoir que son vote ne comptera pas ne peut que décourager à exercer son droit de vote.

### 6.1 Le 2<sup>e</sup> plus bas taux de participation depuis 1931

Bien que diverses conjonctures politiques puissent expliquer certaines variations, il demeure qu'avec un taux de participation de 66,1%, l'élection de 2022 se situe au 2<sup>e</sup> rang des pires performances depuis 1931, précédée par le taux de 57,4% atteint en 2008. Des 18 élections tenues depuis 1960, seulement 7 ont obtenu un taux de participation de 80%, pour une moyenne globale de 75,3%, moyenne qui n'a pas été atteinte depuis 2003.

Figure 7 : Taux de participation pour tout le Québec, élections de 1960 à 2022



Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

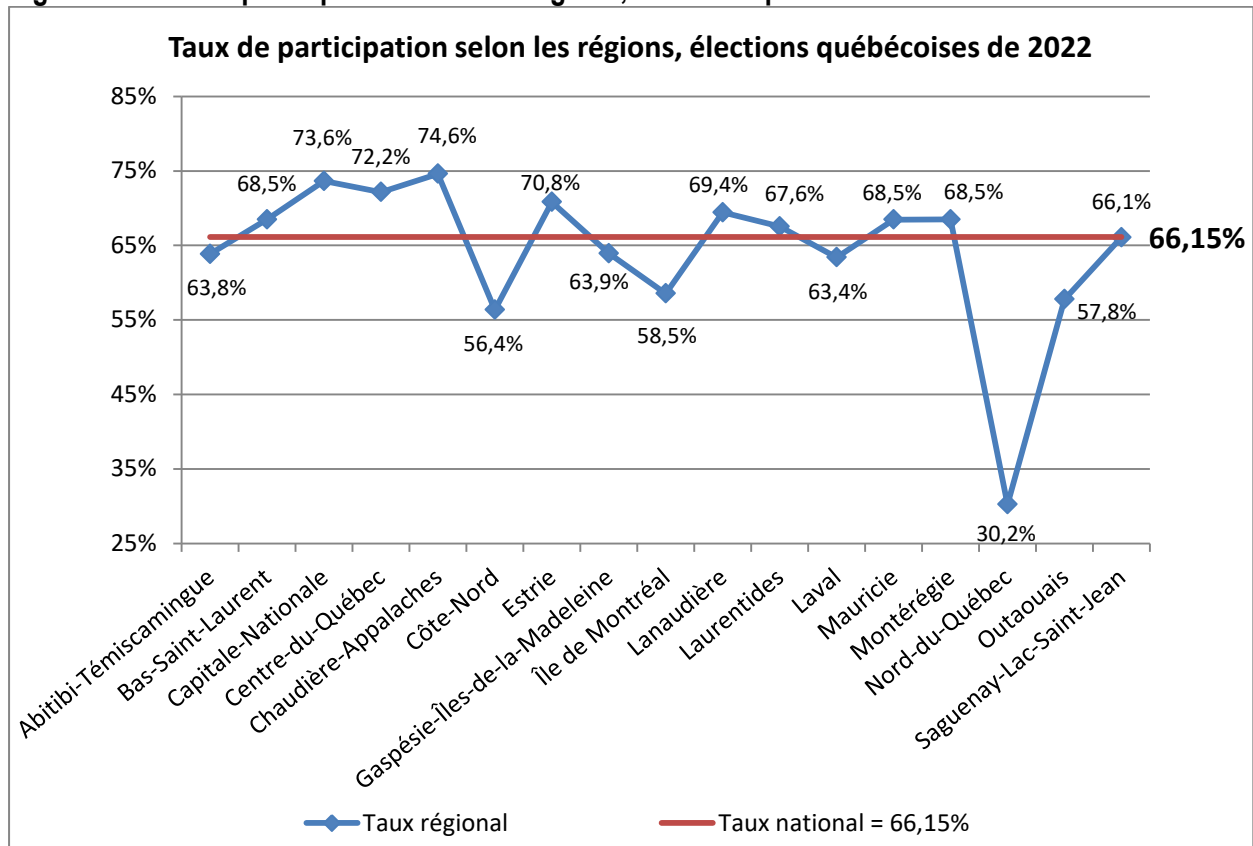
### 6.2 La moitié des régions n'atteint même pas le taux de participation national

Lors des élections de 2022, le taux de participation des régions québécoises a varié de 30,2% à 74,6%, ne dépassant 70% que dans 4 régions, comme l'illustre la figure suivante. Dans pratiquement la moitié des régions, le taux de participation est inférieur à la moyenne nationale de 66,15%.

<sup>9</sup> Cette manière de calculer les taux de participation est appliquée depuis les élections de 1931. Auparavant, le calcul incluait toutes les circonscriptions électorales, même celles où il y avait eu élection par acclamation, ce qui diminuait considérablement les taux de participation. De 1867 à 1927, le taux de participation varie entre 27% et 67%, alors qu'il varie entre 57% et 85% de 1931 à 2022. La comparaison du taux de participation d'élections récentes doit donc se faire à partir des élections de 1931.



Figure 8 : Taux de participation selon les régions, élections québécoises de 2022



Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

L'examen des 8 régions ayant un taux de participation est inférieur à la moyenne nationale fait voir que leur population vit plusieurs problèmes démocratiques importants, lorsqu'on met cet indicateur en parallèle avec le pourcentage de votes perdus et l'indice de distorsion. Ainsi que le démontre le tableau 10, le pourcentage de votes perdus est très élevé dans 6 de ces 8 régions et c'est également le cas pour l'indice de distorsion.

Il est aussi important de souligner que 5 des 13 régions où le pouvoir a été monopolisé ou presque par un parti, se retrouvent parmi les 8 régions ayant un taux de participation inférieur à la moyenne nationale.

Tableau 10 : Portrait des 8 régions ayant un taux de participation inférieur au taux national, face au pourcentage de votes perdus et à l'indice de distorsion, élections québécoises du 3 octobre 2022

| Régions                       | Taux de participation | Votes perdus | Indice de distorsion | Monopolisation du pouvoir alors que la population a diversifié son vote |
|-------------------------------|-----------------------|--------------|----------------------|---|
| Abitibi-Témiscamingue         | 63,84%                | 53,8%*       | 43,1                 | Monopolisation du pouvoir régional                                      |
| Côte-Nord                     | 56,35%                | 48,0%        | 39,2                 | Monopolisation du pouvoir régional                                      |
| Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 63,93%                | 56,4%*       | 19,4                 |   |
| Île de Montréal               | 58,54%                | 53,7%        | 21,2                 |   |
| Laval                         | 63,40%                | 65,7%*       | 28,4                 |   |

| Régions                             | Taux de participation                  | Votes perdus                         | Indice de distorsion                | Monopolisation du pouvoir alors que la population a diversifié son vote                                 |
|-------------------------------------|--|--------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Nord-du-Québec                      | 30,24%                                 | 63,7%*                               | 51,0                                | Monopolisation du pouvoir régional  |
| Outaouais                           | 57,78%                                 | 53,7%*                               | 29,7                                | Quasi monopolisation du pouvoir régional  |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean             | 66,07%                                 | 42,5%*                               | 34,5                                | Monopolisation du pouvoir régional  |
|                                     | 66,15%                                 | 53,1%                                | 25,8                                |   |
| <b>Moyenne nationale et analyse</b> | <b>Moins que 66,15% dans 8 régions</b> | <b>Plus que 53,1% dans 6 régions</b> | <b>Plus que 25,8 dans 6 régions</b> | <b>Monopolisation ou presque du pouvoir régional dans 5 régions, parmi les 13 régions à en souffrir</b> |

Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

\* : Régions ayant dépassé 50% de votes perdus lors de 4 à 6 élections depuis 2007

Comme on peut le constater par le tableau 9 de la section précédente, et plus en détail au tableau 27, la presque totalité de ces 8 régions ont obtenu de hauts pourcentage de votes perdus lors de 4 à 6 élections depuis 2007. Devant un tel portrait, on ne peut se surprendre que les personnes habitant ces régions soient peu de motivées à voter aux prochaines élections, ce qui se constatera par d'autres baisses du taux de participation, tant régionalement que nationalement.

### 6.3 Taux de participation : Faits saillants des élections de 2022 et autres constats

- Les élections de 2022 présentent le 2<sup>e</sup> plus bas taux de participation national depuis 1931.
- Dans 8 régions, le taux régional de participation est inférieur au taux national et ces régions sont en plus touchées par deux autres indicateurs importants, en ayant davantage de votes perdus qu'ailleurs et obtenant des indices de distorsion plus élevés que la moyenne nationale.
- Un système proportionnel mixte compensatoire bien conçu contribuerait progressivement à hausser le taux de participation, puisque savoir que son vote compte est un encouragement à voter.

## 7 Les écarts entre les votes recueillis et les sièges occupés : la sous-représentation est aussi grave que la surreprésentation

On parle de surreprésentation lorsqu'un parti obtient plus de sièges que sa part de vote recueilli, et de sous-représentation dans le cas contraire. Dans les deux cas, la volonté populaire n'est pas respectée.

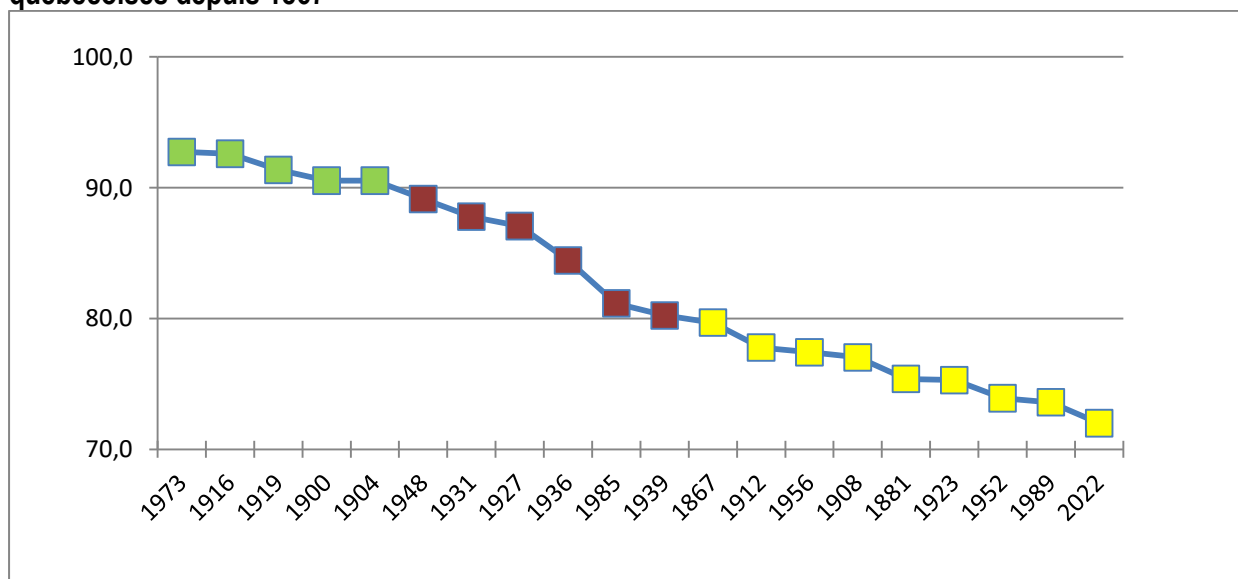
Il ne serait que normal de voir chaque parti occuper sa juste part de sièges, ni plus ni moins. Or, nous ne pouvons pas obtenir une bonne représentation politique avec le SMU1T, tout simplement parce qu'il ne vise pas cet objectif. À chaque élection, des partis occupent moins de sièges que la part de votes obtenus, voire même aucun siège malgré des appuis significatifs. La surreprésentation est également habituelle, souvent au bénéfice du parti gouvernemental, mais pas uniquement.

### 7.1 Pour une 20<sup>e</sup> fois le parti gouvernemental occupe plus de 72% des sièges

L'ampleur du caucus gouvernemental a marqué les esprits suite aux élections de 2022. Grâce à la surreprésentation de 31 points accordée à la CAQ celle-ci occupe 72% des 125 sièges alors qu'elle n'a obtenu 41% de votes valides. Cette surreprésentation a procuré au gouvernement une majorité impressionnante de 90 sièges, ne laissant que 35 sièges aux trois partis ayant cumulé 44 % du vote.

S'il est vrai qu'une telle « supermajorité » n'avait pas été vue depuis 1989, lorsque le PLQ de Robert Bourassa a occupé 92 sièges, soit 74% de l'Assemblée nationale, pareille situation n'est absolument pas rare. En effet, l'analyse des 43 élections québécoises montre que de telles supermajorités ont été vécues lors de presque une élection sur 2 depuis 1867, comme l'illustre la figure 9. Les élections de 2022 figurent donc parmi les 20 élections où le parti gouvernemental a occupé 72% et plus de sièges, allant jusqu'à 79,7% des sièges dans 9 élections (1867, 1881, 1908, 1912, 1923, 1952, 1956, 1989 et 2022). Les données montrent même que le parti gouvernemental a occupé 90% et plus de sièges et plus lors de 5 élections, comme ce fut le cas en 1973, mais aussi en 1900, 1904, 1916 et 1919.

**Figure 9 : Les 20 élections où le parti gouvernemental a obtenu 72% et plus des sièges, élections québécoises depuis 1867**



Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

Le tableau 28 (en annexe) intitulé « Synthèse des indicateurs de représentation des 43 élections québécoises 1867 à 2022 » montre également qu'une surreprésentation de +31 points n'est pas vraiment rare dans nos élections, cela s'étant produit 8 fois, atteignant même +38 à +40 aux élections de 1948, 1973 et 1919. Depuis 1867, la surreprésentation moyenne accordée au parti gouvernemental est d'ailleurs de +21 points.

Du côté des sous-représentations, les élections de 2022 se démarquent surtout par l'absence de sièges accordés au PCQ, malgré ses 530 786 votes recueillis, ainsi que le souligne le tableau 11. Ce grand nombre de votes perdus constitue un triste record, le précédent appartenant au Parti vert du Québec, qui avait récolté 152 885 votes en 2007 sans obtenir de siège. Avec 12,9% du vote, le PCQ ne bat cependant pas le record au niveau du pourcentage de votes sans représentation, les candidats sous l'affiliation politique « Libéral indépendant » ayant récolté 16,9% des votes en 1919 sans obtenir de siège.

**Tableau 11 : Partis politiques ayant récolté plus de 100 000 votes sans obtenir de sièges, élections québécoises depuis 1960.**

| Élections   | Nombre de votes sans siège depuis que le nombre de votes a dépassé les 2 millions                       |
|-------------|---|
| 1966        | Malgré 129 045 votes (5,6 % du total), aucun siège pour le Rassemblement pour l'indépendance nationale. |
| 1981        | Malgré 144 070 votes (4 % du total), aucun siège pour l'Union nationale.                                |
| 1973        | Malgré 146 209 votes (4,9 % du total), aucun siège pour l'Union nationale.                              |
| 2007        | Malgré 152 885 votes (3,9 % du total), aucun siège pour le Parti vert du Québec.                        |
| <b>2022</b> | Malgré 530 786 votes (12,9% du total), aucun siège pour le Parti conservateur du Québec                 |

Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

## 7.2 Une représentation régionale systématiquement faussée

Mesurer la surreprésentation et la sous-représentation d'un parti face au % de votes qu'il a recueillis illustre bien le non-respect de la volonté des populations des régions.

Dans toutes les régions, le parti remportant le plus grand nombre de sièges régionaux le fait en étant surreprésenté face au pourcentage de votes obtenus. Il n'est donc pas surprenant de constater, par la figure 10, qu'en 2022 c'est la CAQ qui bénéficie de la surreprésentation dans 16 régions (de +25% à +64%), tandis que c'est le PLQ qui en profite dans la région de Montréal (+24%).

La surreprésentation du parti gouvernemental va de pair avec la monopolisation des sièges de plusieurs régions, comme on le verra plus loin. Dès 9 régions où la CAQ a raflé 100% des sièges, la hauteur de sa surreprésentation de 4 d'entre elles se situe entre +50% et +64%, soit le Centre-du-Québec (+50%), Laurentides (+52%), Abitibi-Témiscamingue (+54%) et Nord-du-Québec (+64%).

La conséquence ultime de la sous-représentation étant qu'un parti n'obtienne pas de siège malgré un soutien consistant, c'est ce que les populations de 7 régions ont subi en 2022, alors que les partis y ont recueilli de 20% à 32% des votes, équivalant à des sous-représentations d'autant. Les régions de Lanaudière (-20 % PQ), Capitale-Nationale (-21% PCQ), Abitibi-Témiscamingue (-21% QS), Centre-du-Québec (-22% PCQ), Côte-Nord (-23% PQ), Nord-du-Québec (-24% QS) et Chaudière-Appalaches (-32% PCQ). Ce dernier exemple est d'autant plus frappant qu'avec sensiblement le même pourcentage de votes,



**Tableau 12 : Portrait des élections de 2007 à 2022, selon le nombre de régions où un parti a été grandement surreprésenté ou sous-représenté**

| Élections       | Nombre de régions                 |                                     |  |
|-----------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--|
|                 | Surreprésentations de +25 et plus | Sous-représentations de -25 et plus | Aucun siège malgré 20% à 35% des votes |
| 2007            | 13                                | 8                                   | 9                                      |
| 2008            | 11                                | 5                                   | 6                                      |
| 2012            | 11                                | 3                                   | 9                                      |
| 2014            | 9                                 | 6                                   | 9                                      |
| 2018            | 15                                | 3                                   | 8                                      |
| 2022            | 15                                | 1                                   | 7                                      |
| <b>Moyennes</b> | <b>12</b>                         | <b>4</b>                            | <b>8</b>                               |

Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

### 7.3 Sous-représentation et surreprésentation résultant des écarts entre les votes recueillis et les sièges occupés : Faits saillants des élections de 2022 et autres constats

- Surreprésentation : La CAQ a obtenu, avec 41% du vote, une « supermajorité » de 90 sièges, soit 72% des 125 sièges que compte l'Assemblée nationale. Les 35 sièges restants ont été distribués à trois partis, comptant pour 44 % du vote. Depuis 1867, 20 élections ont procuré des supermajorités équivalentes et même supérieures, dépassant 90% des sièges à 5 reprises, le plus récent exemple étant en 1973, lorsque les libéraux de Robert Bourassa ont occupé 92,7% des sièges, soit 102 des 110 sièges d'alors.
- Sous-représentation nationale : Les 530 786 votes du PCQ ne lui ont procuré aucun siège, soit le plus grand nombre de votes non représentés depuis 1867. Le record précédent appartenait au Parti vert du Québec, qui avait récolté 152 885 votes en 2007 sans obtenir de siège. Mais en termes de pourcentage, les 13% du PCQ ont été dépassés en 1919, alors que les candidats sous l'affiliation politique « Libéral indépendant » récoltaient 16,9% des votes sans obtenir de siège.
- Dans toutes les régions, le parti remportant le plus grand nombre de sièges régionaux le fait en étant surreprésenté face au pourcentage de votes obtenus, pour des écarts allant de +24% à +64%. Dans 16 régions, la surreprésentation a bénéficié à la CAQ, tandis que c'est le PLQ qui en a profité dans la région de Montréal.
- La conséquence ultime de la sous-représentation étant qu'un parti n'obtienne pas de siège malgré un soutien consistant. Dans 7 régions, un parti ayant de 20% à 32% des votes n'a pas eu de siège, 3 fois au détriment du PCQ, 2 fois au désavantage de QS et autant au PQ, ce qui correspond à la moyenne depuis 2007. Aux élections de 2022, c'est le PCQ qui en a souffert le plus, n'obtenant aucun siège pour ses 32% des votes dans Chaudière-Appalaches, le même pourcentage de votes ayant procuré 4 sièges à la CAQ dans la région de Laval.
- Les systèmes électoraux de la famille proportionnelle sont conçus pour limiter autant la surreprésentation que la sous-représentation, car les deux sont problématiques. Un système proportionnel mixte compensatoire bien conçu mettrait fin à ces écarts.

## 8 La monopolisation du pouvoir par un seul parti : une situation inévitable dans le système majoritaire

Dans notre système, le parti remportant l'élection détient toujours 100% de pouvoir. Qu'il forme un gouvernement minoritaire ou majoritaire, les postes de première ou de premier ministre et du cabinet des ministres sont issus uniquement du parti gagnant. Le statut de parti gouvernemental procure non seulement le contrôle de l'agenda politique, mais aussi des avantages importants, notamment au niveau du temps de parole dans les procédures parlementaires. Même lorsque le gouvernement est minoritaire, il ne partage pas le pouvoir avec des partis d'opposition, il doit seulement négocier avec eux lors de votes importants, un gouvernement minoritaire n'étant défait que s'il perd un vote dit « de confiance », comme c'est le cas pour celui sur le budget.

Alors que cela est possible dans un système de la famille proportionnelle, le SMU1T n'est pas compatible avec la formation d'un gouvernement de coalition. Dans ce dernier, le conseil des ministres réunit des membres de plusieurs partis, afin de tenir compte des appuis qu'ils ont recueillis lors des élections, et dans l'objectif de collaborer. Puisque dans un système proportionnel la répartition des sièges vise à correspondre au pourcentage de votes obtenus, le gouvernement se retrouve formé et soutenu par des partis constituant ensemble, la majorité des sièges. Une coalition gouvernementale est donc beaucoup plus démocratique qu'un gouvernement majoritaire ou minoritaire où un seul parti monopolise le pouvoir, de l'agenda jusqu'à l'adoption des projets de loi, en passant par la durée du temps de parole dans tous les aspects de la vie parlementaire.

### 8.1 L'Assemblée nationale monopolisée grâce à 41% des votes

On assiste à la monopolisation du pouvoir lorsqu'un seul parti forme le gouvernement, qu'il soit minoritaire ou majoritaire, puisqu'il détient tous les sièges ministériels, sans correspondance avec les votes obtenus. Le SMU1T n'étant pas compatible avec la formation de gouvernements de coalition, le pouvoir est toujours monopolisé, car un seul parti forme le gouvernement. Mais la monopolisation du pouvoir s'observe également régionalement, soit lorsqu'un parti y occupe tous les sièges sans égard au nombre de votes recueillis. On parlera d'une quasi-monopolisation lorsqu'un parti occupera 75% et plus des sièges d'une région ou d'un territoire donné.

Aux élections de 2022, la CAQ a obtenu 100% du pouvoir alors qu'elle n'a recueilli que 41% du vote. Il s'agit de la 7<sup>e</sup> élection où la victoire est remportée par si peu de votes, comme l'expose le tableau 13. Les plus récents exemples, pour un gouvernement majoritaire, se situent en 2018, avec seulement 37,4% des votes, et en 2012, et de 32% pour un gouvernement minoritaire.



**Tableau 13 : Portrait des 7 élections où le gouvernement, minoritaire ou majoritaire, a été formé avec 41% des votes et moins, élections québécoises depuis 1867.**

| Élections   | Votes recueillis par le parti gouvernemental | % de sièges occupés | Type de gouvernement |             |
|-------------|--|---------------------|----------------------|-------------|
|             |  |                     | Minoritaire          | Majoritaire |
| 1886        | 39,6 %                                       | 50,8 %              |                      | √           |
| 1944        | 38 %   | 52,8 %              |                      | √           |
| 1966        | 40,8 %                                       | 51,9 %              |                      | √           |
| 2007        | 33,1 %                                       | 38,4 %              | √                    |             |
| 2012        | 32 %   | 43,3 %              | √                    |             |
| 2018        | 37,4 %                                       | 59,2 %              |                      | √           |
| <b>2022</b> | <b>41 %</b>                                  | <b>72 %</b>         |                      | √           |

Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

Mais les élections de 2022 se distinguent ici par l'ampleur du caucus de la CAQ, occupant 72% des sièges, alors que ce pourcentage n'a pas dépassé 60% dans les 6 autres élections de cette série.

Une telle supériorité en nombre permet non seulement de contrôler l'agenda législatif, mais a des conséquences sur l'attitude d'un gouvernement, du ton de la période des questions jusqu'au fonctionnement des commissions parlementaires. Le premier ministre Legault ne s'est d'ailleurs pas privé pour faire sentir qu'il pouvait se passer de l'avis des autres partis. Il n'y a qu'à se remémorer le contexte d'adoption du projet de loi 15, remplaçant complètement la *Loi sur les Services de Santé et les Services sociaux*, ou du projet de loi 31-*Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation*, retirant des droits aux locataires, pour avoir des exemples de l'influence qu'une supermajorité peut avoir.

Quant aux 35 personnes élues provenant des autres partis, il n'y a qu'à regarder l'addition de leurs responsabilités, par exemple dans des « cabinets fantômes », pour constater qu'elles ne peuvent suivre parfaitement tous les dossiers et qu'il leur est difficile d'obtenir de l'attention.

## 8.2 Le pouvoir est monopolisé dans 13 régions

La monopolisation du pouvoir se répercute dans les relations entre la population et les membres de l'Assemblée nationale. En effet, les populations de 9 régions ont uniquement accès à des députées et députés de la CAQ, les empêchant de recourir à des personnes élues des partis d'opposition. Dans 4 autres régions, le monopole est presque complet puisque la CAQ y occupe de 80% à 91% des sièges, ainsi qu'il est détaillé au tableau 14. Rappelons que dans ces 13 régions la CAQ n'a été appuyée que par 36% à 58% des votes.

**Tableau 14 : La population de 13 régions n'a accès, uniquement ou presque, qu'à des personnes élues de la CAQ, élections québécoises de 2022**

| Régions               | Nombre et pourcentage de sièges des régions monopolisées ou presque par la CAQ |                                      |  |
|-----------------------|--|--------------------------------------|--|
| Abitibi-Témiscamingue | 7/7  | 100% des sièges pour 46,2% des votes |  |
| Capitale-Nationale    | 9/11   | 82% des sièges pour 42,2% des votes  |  |
| Centre-du-Québec      | 3/3  | 100% des sièges pour 50,5% des votes |  |
| Chaudière-Appalaches  | 7/7  | 100% des sièges pour 45,9% des votes |  |

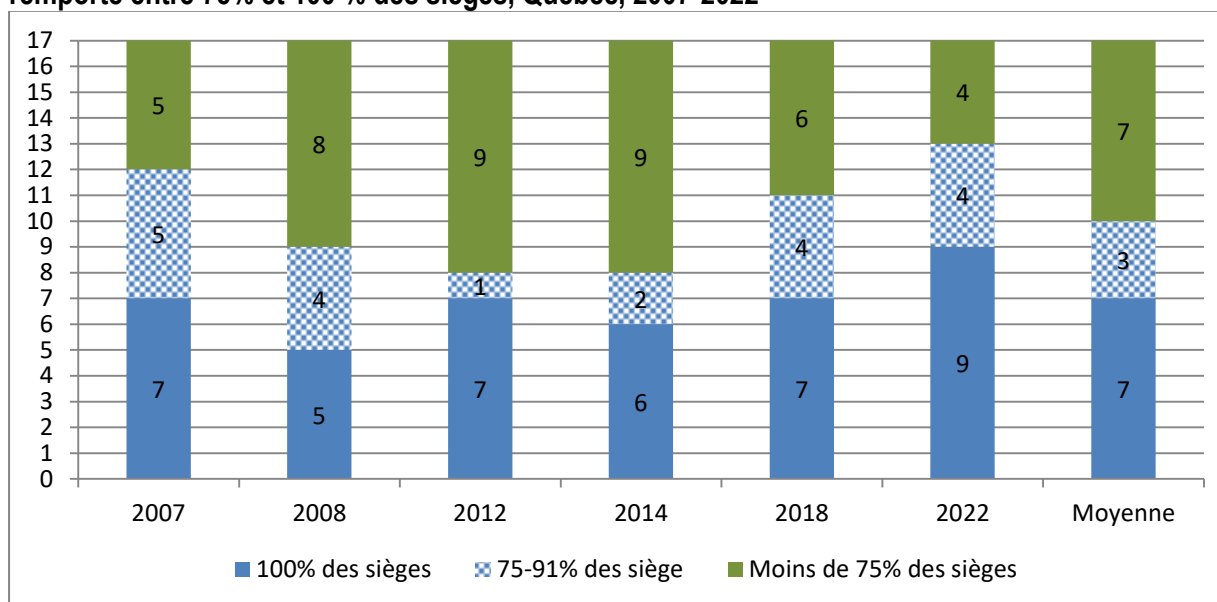
| Régions                 | Nombre et pourcentage de sièges des régions monopolisées ou presque par la CAQ |                                      |  |
|-------------------------|--|--------------------------------------|--|
| Côte-Nord               | 2/2  | 100% des sièges pour 45,9% des votes |  |
| Estrie                  | 4/5  | 80% des sièges pour 42,7% des votes  |  |
| Lanaudière              | 7/7  | 100% des sièges pour 51,1% des votes |  |
| Laurentides             | 10/10  | 100% des sièges pour 48,5% des votes |  |
| Mauricie                | 4/4  | 100% des sièges pour 53,1% des votes |  |
| Montréal                | 21/23  | 91% des sièges pour 46,6% des votes  |  |
| Nord-du-Québec          | 1/1  | 100% des sièges pour 36,3% des votes |  |
| Outaouais               | 4/5  | 80% des sièges pour 43% des votes    |  |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean | 5/5  | 100% des sièges pour 57,5% des votes |  |

Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

Ce portrait est malheureusement similaire à celui des 6 élections récentes. Depuis 2007, toutes les régions, sauf le Bas-Saint-Laurent, se sont retrouvées avec des caucus régionaux d'une seule couleur ou presque : 14 régions l'ont même vécu à au moins 2 reprises, dont 6 lors de 5 et 6 élections comme le détaille le tableau 27 en annexe « Synthèse des indicateurs de représentation des 6 élections de 2007 à 2022, selon les régions ».

À chaque élection, au moins 8 des 17 régions du Québec (2012 et 2014) – et même jusqu'à 13 d'entre elles (2022) – ont vu un seul parti emporter entre 75 et 100 % des sièges tout en ne récoltant généralement qu'entre 34 % et 40 % des votes comme illustré par la figure 11.

**Figure 11 : La monopolisation du pouvoir dans les régions. Nombre de régions où un seul parti a remporté entre 75% et 100 % des sièges, Québec, 2007-2022**



Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

### 8.3 Monopolisation du pouvoir par un seul parti : Faits saillants des élections de 2022 et autres constats

- La CAQ forme le gouvernement, et détient 100% du pouvoir, alors qu'elle n'a obtenu que 41% du vote. Il s'agit de la 7<sup>e</sup> élection où la victoire est remportée par 41% et moins de votes. Le plus récent exemple, pour un gouvernement majoritaire, étant en 2018 avec 37,4% des votes, et en 2012, avec 32% pour un gouvernement minoritaire.
- Depuis 2022, les populations de 9 régions n'ont accès qu'à des personnes élues du parti gouvernemental et les sièges de 4 autres régions sont monopolisés de 80% à 91% par ce même parti, sans concordance avec les votes exprimés. Ces situations ne sont pas exceptionnelles, puisque 10 régions en ont souffert de 4 à 6 fois, dans le cadre des 6 élections précédentes. Depuis 2007, toutes les régions, sauf le Bas-Saint-Laurent, se sont retrouvées avec des caucus régionaux d'une seule couleur ou presque : 14 régions l'ont même vécu à au moins 2 reprises, dont 6 lors de 5 et 6 élections.
- À chaque élection, au moins 8 des 17 régions du Québec (2012 et 2014) – et même jusqu'à 13 d'entre elles (2022) – ont vu un seul parti emporter entre 75 et 100 % des sièges tout en ne récoltant généralement qu'entre 34 % et 40 % des votes.
- Le partage du pouvoir, en respect de la volonté populaire exprimée, devrait aller de soi dans une démocratie, mais cela ne sera possible qu'en changeant de système électoral. Dans un système proportionnel mixte compensatoire bien conçu chaque parti occuperait le nombre de sièges demandé par les votes. Lorsqu'aucun parti n'obtient la majorité des sièges, il est alors normal de former un gouvernement de coalition et de partager le pouvoir, dont les ministères, avec d'autres partis.

## 9 Le nombre moyen de votes permettant d'obtenir un siège : tous les votes ne sont pas égaux

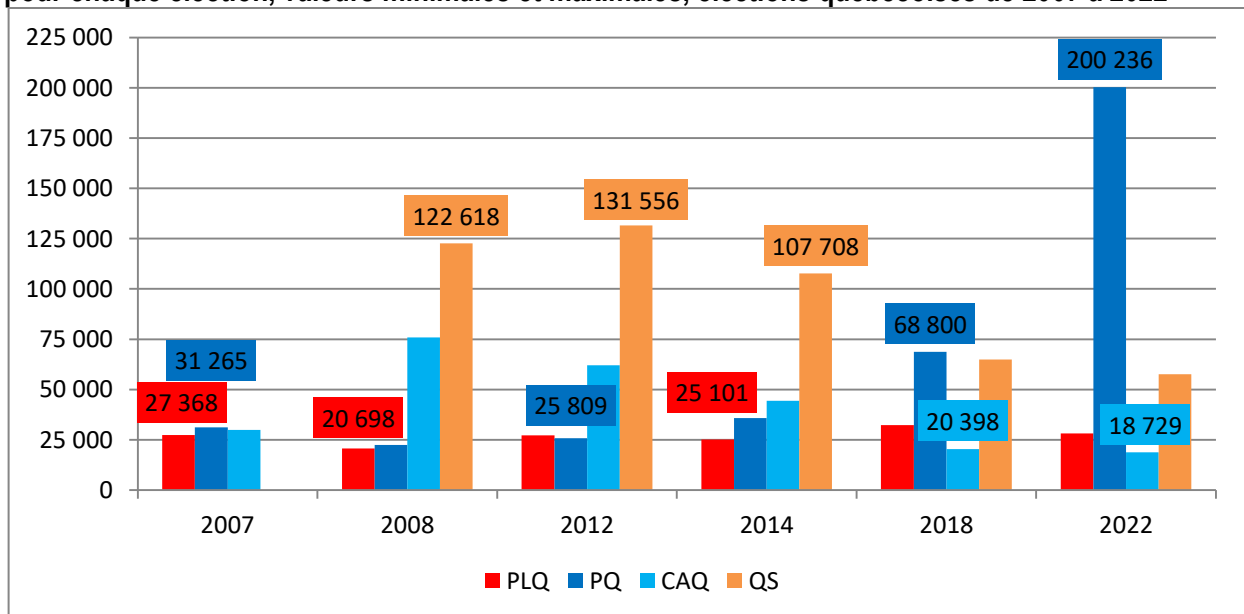
L'iniquité de traitement des partis, et donc des opinions politiques, est visible lorsqu'on compare le nombre de votes dont chaque parti a besoin pour obtenir un siège. La formule consiste à diviser le nombre total de votes reçus par un parti par le nombre de sièges qu'il a globalement obtenus. Le chiffre obtenu équivaut au nombre moyen de votes par siège.

Que l'on compare les partis entre eux, ou les régions entre elles, le même constat se dégage : les votes ne sont pas égaux dans le système actuel et tout le soin pouvant être apporté au découpage de la carte électorale n'y changera rien tant que le SMU1T sera en place. En divisant le nombre total de votes recueillis par le nombre de sièges obtenus, on obtient le nombre moyen de votes requis pour obtenir un siège. Ce calcul fait voir que les votes n'ont pas le même poids selon le parti choisi et selon le lieu où ils sont déposés.

### 9.1 Des records nationaux pour le nombre moyen de votes permettant d'obtenir un siège

Les élections de 2022 se démarquent des autres en regard du nombre moyen de votes permettant d'obtenir un siège comme présenté par la figure 12. En effet, la CAQ a battu le record des 6 élections récentes en obtenant un siège avec aussi peu que 18 729 votes en moyenne, tandis que le PQ bat le record du nombre le plus élevé, puisqu'il a eu besoin en moyenne de 200 236 votes. Cela signifie qu'un vote pour le PQ a eu 11 fois moins de poids qu'un vote pour la CAQ, ce qui est pratiquement le double de l'écart record précédent, en 2018, alors que QS avait eu besoin de 6 fois plus de votes que le PLQ pour obtenir un siège.

**Figure 12 : Variations dans le nombre moyen de votes ayant permis d'obtenir un siège par parti et pour chaque élection, valeurs minimales et maximales, élections québécoises de 2007 à 2022**



Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

## 9.2 Le poids des votes varie selon le parti choisi et la région où le bulletin est déposé

L'analyse, au niveau de chaque région, du nombre moyen de votes pour obtenir un siège illustre différemment les variations dans le poids de votes, selon le parti. Aux élections de 2022, dans les 8 régions représentées par plus qu'un parti le nombre minimum de votes pour obtenir un siège a été de 17 179 en moyenne, alors que la moyenne maximale était de 41 452 votes. Le tableau 15 concrétise cet écart. On y voit que le PQ a dû recueillir presque 5 fois plus de votes que le PLQ pour obtenir un siège à Montréal tandis qu'il avait besoin de presque 2 fois plus de votes que la CAQ dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Le PLQ a quant à lui eu besoin de 2 et 3 fois plus de votes que la CAQ à Laval, Montérégie et Outaouais. Pour ce qui est de QS, il a eu besoin d'environ 2 fois plus de votes que la CAQ pour obtenir un siège dans les régions de la Capitale-Nationale et Estrie.

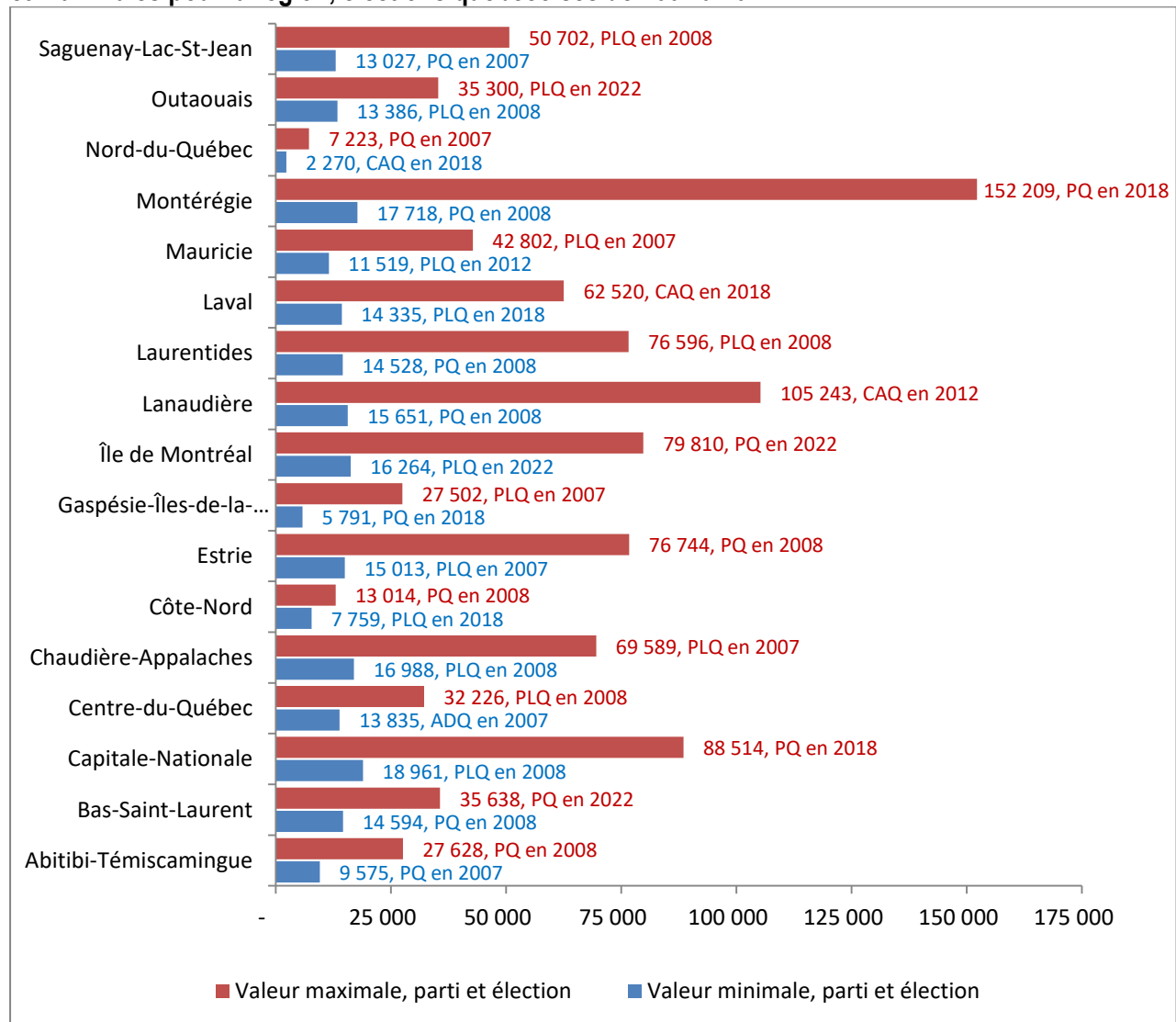
**Tableau 15 : Variations dans le nombre moyen de votes ayant permis d'obtenir un siège par région, élections québécoises de 2022**

| Régions                       | Élections de 2022 - Nombre moyen de votes pour obtenir 1 siège et écart si plus qu'un parti |   |
|-------------------------------|---|---|
| Abitibi-Témiscamingue         | 11 045 (CAQ)  |   |
| Bas-Saint-Laurent             | 18 554 (CAQ)<br>35 638 (PQ)   | 1,9 fois plus de votes pour un siège du PQ que de la CAQ  |
| Capitale-Nationale            | 19 792 (CAQ)<br>34 339 (QS)   | 1,7 fois plus de votes pour un siège de QS que de la CAQ  |
| Centre-du-Québec              | 18 717 (CAQ)  |   |
| Chaudière-Appalaches          | 17 260 (CAQ)  |   |
| Côte-Nord                     | 10 081 (CAQ) :  |   |
| Estrie                        | 19 667 (CAQ)<br>44 960 (QS)   | 2,3 fois plus de votes pour un siège de QS que de la CAQ  |
| Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 10 400 (CAQ)<br>17 417 (PQ)   | 1,7 fois plus de votes pour un siège du PQ que de la CAQ  |
| Île de Montréal               | 16 264 (PLQ)<br>20 980 (QS)<br>69 508 (CAQ)<br>79 810 (PQ)                                  | 4,9 fois plus de votes pour un siège du PQ que du PLQ     |
| Lanaudière                    | 18 684 (CAQ)  |   |
| Laurentides                   | 17 474 (CAQ)  |   |
| Laval                         | 16 088 (CAQ)<br>29 944 (PLQ)  | 1,9 fois plus de votes pour un siège du PLQ que de la CAQ |
| Mauricie                      | 19 722 (CAQ)  |   |
| Montérégie                    | 18 837 (CAQ)<br>54 208 (PLQ)  | 2,9 fois plus de votes pour un siège du PLQ que de la CAQ |
| Nord-du-Québec                | 3 132 (CAQ)   |   |
| Outaouais                     | 17 831 (CAQ)<br>35 300 (PLQ)  | 2 fois plus de votes pour un siège du PLQ que de la CAQ   |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean       | 16 557 (CAQ)  |   |

Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

De tels écarts se produisent à toutes les élections. De 2007 à 2022, les populations de 15 régions ont vécu entre 1 et 6 élections où un parti a eu besoin d'au moins 2 fois plus de votes par siège que le parti obtenant le nombre moyen de votes le plus bas. Les écarts peuvent d'ailleurs être très élevés et toucher les populations de nombreuses régions. La figure 13 illustre la situation des régions où des partis ont eu besoin de beaucoup plus de votes qu'un autre pour obtenir un siège. Un écart de 8 fois a même été vécu en Montérégie en 2018, alors que le PQ a eu besoin de 152 209 votes pour obtenir un siège tandis que la CAQ en avait besoin de 8 fois moins pour ses sièges, soit 18 639 votes.

**Figure 13 : Nombre moyen de votes ayant permis d'obtenir un siège par région, valeurs minimales et maximales pour la région, élections québécoises de 2007 à 2022**



Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

### 9.3 Nombre moyen de votes permettant d'obtenir un siège : Faits saillants des élections de 2022 et autres constats

- La CAQ a battu le record des 6 élections les plus récentes en obtenant un siège avec aussi peu que 18 729 votes en moyenne, et le PQ a battu le record du nombre le plus élevé, soit 200 236 votes, un vote pour le PQ a donc eu 11 fois moins de poids qu'un vote pour la CAQ.
- Dans 7 des 8 régions représentées par plus qu'un parti en 2022, la CAQ a eu besoin de moins de votes pour obtenir un siège que les autres partis, sauf la région de Montréal qui a été la seule à l'avantage du PLQ. Selon les régions, l'écart entre le nombre moyen le plus bas et le plus élevé pour obtenir un siège va de presque 2 à 5 fois. De 2007 à 2022, les populations de 15 régions ont vécu entre 1 et 6 élections où un parti a eu besoin d'au moins 2 fois plus de votes par siège que le parti obtenant le nombre moyen de votes le plus bas.
- Il n'est pas normal d'accepter que le poids des votes varie selon le parti choisi ni selon lieu où le bulletin est déposé.
- Un système proportionnel mixte compensatoire bien conçu mettrait fin aux iniquités dans le poids des votes, puisque chaque parti obtiendrait le nombre de sièges équivalent à ses appuis. Dans le contexte québécois, cela demande de corriger les distorsions à partir des résultats globaux et d'établir des régions électorales suffisamment grandes pour traiter tous les votes avec équité.

## 10 Le pluralisme politique de la société : les barrières de l'Assemblée nationale

Lorsque diverses options politiques circulent dans une société, il est normal de s'attendre à ce que celles récoltant un nombre important de votes participent aux décisions collectives. Si, dans le SMU1T, le nombre de partis en lice fourni ce qu'on pourrait appeler « l'offre politique », les portes de l'Assemblée nationale ne sont ouvertes qu'à ceux qui concentrent suffisamment leurs appuis pour remporter un siège de circonscription. Évaluer le respect du pluralisme politique demande donc surtout de considérer le nombre de partis représentés et la répartition sur le territoire.

Dans le SMU1T, le nombre de partis en lice est très éloigné du nombre de ceux qui siègent à l'Assemblée nationale. N'étant pas conçus pour respecter tous les votes, mais uniquement ceux des partis vainqueurs, les votes désignant des partis récoltant peu de votes ne comptent tout simplement pas. Or, quel que soit le nombre de votes qu'ils recueillent, tous les partis politiques existent parce que des personnes les créent et que d'autres les choisissent lors des élections. Un système qui empêche la représentation des partis, qui ne concentrent pas suffisamment leurs appuis dans des circonscriptions, défavorise le pluralisme politique.

### 10.1 Le pluralisme politique de la population québécoise n'est pas représenté

Avec un nombre record de 21 partis en lice, les élections de 2022 se distinguent des autres, puisque seulement 9 élections ont compté plus de 10 partis depuis 1867, atteignant 18 partis lors des 3 élections précédentes. Cependant, seulement 4 partis sur ces 21 ont décroché des sièges en 2022.

Depuis 1867, seulement 11 des 43 élections ont permis à 4 partis d'obtenir des sièges, comme en 2022, et ce nombre n'a atteint 5 partis que 3 fois, ainsi qu'on peut le constater par le tableau 16. Nous sommes encore tellement habitués à ne retrouver qu'une moyenne de 3 partis à l'Assemblée nationale, que d'en voir siéger un de plus nous donne la fausse impression d'avoir atteint le pluralisme politique.

**Tableau 16 : Répartition des 43 élections québécoises depuis 1867, en fonction du nombre de partis représentés**

| Nombre d'élections | Nombre de partis représentés par élection | Depuis 1867, moyenne de 3 partis représentés par élection |
|--------------------|---|---|
| 16                 | 2 partis                                  |   |
| 13                 | 3 partis                                  |   |
| 11                 | 4 partis, dont 2022                       |   |
| 3                  | 5 partis, dont 1890, 1944 et 1976         |   |

Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

Soulignons qu'à la suite des 6 dernières élections, seule celle de 2007 a permis à 3 partis d'obtenir des sièges, alors qu'on a compté 4 partis lors des 5 autres élections. Mais outre les sièges occupés par le parti gouvernemental et par l'opposition officielle, les partis supplémentaires se sont partagé bien peu de sièges, allant de 8 (2008) à 36 (2007), pour une moyenne de 20 sièges depuis 2007.



## 10.2 Le pluralisme politique des régions est camouflé par le système

Tout relatif soit-il au niveau national, le pluralisme politique est loin d'être une réalité régionale, ainsi qu'il est démontré au tableau 17. Seule la population de la région de l'Île-de-Montréal dispose d'un caucus régional formé de quatre partis, ce qui ne s'était d'ailleurs produit auparavant qu'en 1935.

À l'opposé, à chaque élection depuis 2007 on retrouve de 5 à 9 régions dont les caucus ne sont que d'une seule couleur, le record de 9 régions ayant été atteint en 2022, comme on l'a vu précédemment en examinant la monopolisation du pouvoir. Obtenir une représentation régionale de plus de 2 partis est même plutôt exceptionnel dans notre système, les populations de seulement 4 régions l'ayant vécu lors des élections de 2007 à 2018. Dans tous les cas, les votes exprimés dans ces régions sont bien plus colorés que ce que laisse voir la répartition des sièges régionaux.

**Tableau 17 : Régions selon le nombre de partis y ayant obtenu des sièges, élections de 2007 à 2022**

| Élections | Gouvernement | Sièges pour 1 parti | Sièges pour 2 partis | Sièges pour 3 partis | Sièges pour 4 partis |
|-----------|--------------|---------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| 2007      | PLQ          | 7 régions           | 6 régions            | 4 régions            |                      |
| 2008      | PLQ          | 5 régions           | 8 régions            | 4 régions            |                      |
| 2012      | PQ           | 7 régions           | 6 régions            | 4 régions            |                      |
| 2014      | PLQ          | 6 régions           | 7 régions            | 4 régions            |                      |
| 2018      | CAQ          | 7 régions           | 6 régions            | 4 régions            |                      |
| 2022      | CAQ          | 9 régions           | 7 régions            |                      | 1 région (Montréal)  |

Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

## 10.3 Nombre de partis obtenant des sièges versus le pluralisme politique de la société : Faits saillants des élections de 2022 et autres constats

- Malgré le record de 21 partis en lice, seulement 4 partis ont obtenu des sièges en 2022. Depuis 1867, 11 élections ont mené à l'élection de 4 partis, tandis que 5 partis ont obtenu des sièges lors de 3 élections seulement.
- Les votes exprimés dans toutes les régions sont bien plus colorés que ce que laisse voir la répartition des sièges régionaux. Seule la population de Montréal a accès à 4 partis politiques, ce qui d'ailleurs ne s'était produit qu'en 1935. Depuis 2007, les caucus ne sont que d'une seule couleur dans 5 à 9 régions. Obtenir une représentation régionale de plus de 2 partis est exceptionnel, les populations de seulement 4 régions l'ayant vécu lors des élections de 2007 à 2018.
- Alors que le pluralisme politique existe dans la société, son développement et son expression sont bloqués par le SMU1T.  
Un système proportionnel mixte compensatoire bien conçu permettrait de respecter le pluralisme politique du Québec, puisque les partis obtenant des sièges refléteraient les choix de la population. Le développement des partis politiques ne serait ni favorisé ni bloqué par le système électoral, mais découlerait de leurs actions et orientations.

## 11 Le nombre de circonscriptions remportées par de minces majorités : des victoires plus fragiles que d'autres

Dans le système actuel, il suffit d'un vote de plus que le plus proche rival pour remporter le siège d'une circonscription. La victoire a la même valeur, que ce soit par une majorité de 10 ou de 10 000 votes, et ce, quel que soit le pourcentage de cette majorité sur le nombre de votes exprimés. Ainsi, un gouvernement formé par l'addition d'un grand nombre de victoires obtenues par de minces majorités devrait y voir le signe d'un appui mitigé. Une circonscription remportée par une majorité de moins de 10%, face aux votes du plus proche concurrent, sera considérée comme une victoire obtenue par une mince majorité.

Dans tout système électoral il existera toujours des courses plus serrées que d'autres, mais dans le contexte d'une SMU1T, ces minces victoires illustrent à quel point ce système n'est axé que sur le nombre de circonscriptions gagnées, faisant fi des votes exprimés.

À chaque élection, plusieurs sièges sont obtenus grâce à une majorité de moins de 10% des votes. Alors que ces victoires serrées fournissent une information importante sur le pluralisme politique exprimé dans une circonscription, elles doivent aussi être globalement prises en compte pour relativiser la force des mandats des partis ayant obtenu des sièges. En effet, si une circonscription est remportée par une majorité de 10% et moins, c'est parce que les autres candidatures y ont obtenu de larges parts des votes, exprimant un pluralisme politique camouflé par le résultat.

Or, les données sur les victoires serrées sont généralement bien vite oubliées. On peut comprendre que ni les partis ni les personnes élues concernées ne souhaitent rappeler, pendant 4 ans, la fragilité de leurs victoires, mais cela n'explique pas le peu d'intérêt des médias à les garder dans la mémoire collective.

### 11.1 Le quart des votes pour de minces victoires

Les sièges remportés par une majorité de moins de 10% des votes valides représentent une part impressionnante de votes exprimés et le nombre de circonscriptions touchées n'est pas marginal. Alors qu'elles résultent de conjonctures spécifiques à des circonscriptions, ces victoires colorent la représentation de régions entières, mais elles ne sont pas exclusives aux élections de 2022, tel qu'exposé par le tableau 18

Lors des élections de 2022, le quart des votes valides, soit ceux de 1 030 940 personnes, ont permis de remporter les 23 circonscriptions, soit près d'une circonscription sur 5. Ces minces victoires ont permis à la CAQ de remporter 12 sièges, au PLQ d'en obtenir 6, à QS d'en décrocher 4 et au PQ d'en avoir 1.

Comparativement, un plus grand nombre de circonscriptions (33) et de régions (13) ont été remportées par une majorité de moins de 10% des votes valides aux élections de 2018. Cependant, un nombre inférieur de votes a fait la différence entre remporter ou non une circonscription, soit 920 598 personnes (23% des votes valides).

Les exemples varient selon les élections, mais des sièges sont remportés par de minces majorités et l'analyse politique n'en tient pas souvent compte.

**Tableau 18 : Sièges remportés par des majorités de moins de 10% des votes, selon les partis, élections québécoises de 2018 et 2022**

|   | Élections de 2022                      |     |     |     |       | Élections de 2018                  |     |     |     |       |
|---|--|-----|-----|-----|-------|------------------------------------|-----|-----|-----|-------|
|   | CAQ                                    | PLQ | PQ  | QS  | Total | CAQ                                | PLQ | PQ  | QS  | Total |
| <b>Nombre de sièges</b>                           | 12                                     | 6   | 1   | 4   | 23    | 15                                 | 9   | 5   | 4   | 33    |
| <b>Part du caucus de chaque parti</b>             | 13%                                    | 29% | 33% | 36% |       | 20%                                | 29% | 50% | 40% |       |
| <b>Nombre de votes ayant permis ses victoires</b> | 1 030 940<br>(25,1% des votes valides) |     |     |     |       | 920 598<br>(23% des votes valides) |     |     |     |       |

Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

## 11.2 Des victoires par minces majorités dans 8 régions

Puisqu'il ne faut qu'un vote de plus que la personne en 2<sup>e</sup> place pour remporter le siège d'une circonscription, sous le SMU1T il est inévitable que des victoires résultant de minces majorités colorent la représentation régionale. Dénombrer ces circonscriptions permet non seulement de relativiser l'intensité du bleu caquiste ayant recouvert la carte du Québec en 2022, mais, surtout, de se souvenir que le message exprimé par l'électorat est bien plus nuancé qu'à première vue.

Les 23 circonscriptions qui ont été remportées par moins de 10% de majorité en 2022 sont réparties dans 8 régions, pour des proportions de 18% à 83% des sièges régionaux, comme le résume le tableau 19. Mais deux régions sont plus sévèrement touchées, puisque 2 des 3 sièges de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ont été remportés de cette façon, alors que ce fut le cas pour 5 des 6 circonscriptions de la région de Laval, et ce, tant en 2022 qu'en 2018.

La situation est moins frappante en 2022 qu'en 2018, alors que 13 régions étaient partiellement représentées par des personnes ayant remporté leurs sièges de justesse et que 5 régions avaient vu la moitié ou plus de leurs sièges être remportés par de minces majorités.

Il n'est pas non plus banal de constater que 7 régions ont compté des sièges remportés par de minces majorités, autant en 2018 qu'en 2022, tandis que cela ne s'est pas produit pour seulement 3 régions (Centre-du-Québec, Lanaudière et Mauricie).

**Tableau 19 : Régions comptant des circonscriptions remportées par des majorités de 10% et moins : 8 régions aux élections québécoises de 2022 et 13 régions à celles de 2018**

| Régions               | Sièges remportés par des majorités de moins de 10% des votes |     |     |    |    |                   |     |     |    |    |
|-----------------------|--|-----|-----|----|----|-------------------|-----|-----|----|----|
|                       | Élections de 2022  |     |     |    |    | Élections de 2018 |     |     |    |    |
|                       | % de sièges  | CAQ | PLQ | PQ | QS | % de sièges       | CAQ | PLQ | PQ | QS |
| Abitibi-Témiscamingue |  |     |     |    |    | 67%               | 1   |     |    | 1  |
| Bas-Saint-Laurent     |  |     |     |    |    | 33%               | 1   |     |    |    |
| Capitale-Nationale    | 18%  | 1   |     |    | 1  | 18%               |     | 1   |    | 1  |
| Chaudière-Appalaches  | 29%  | 2   |     |    |    |                   |     |     |    |    |
| Côte-Nord             |  |     |     |    |    | 100%              |     |     | 2  |    |
| Estrie                | 20%  |     |     |    | 1  | 20%               |     |     |    | 1  |

| Régions                       | Sièges remportés par des majorités de moins de 10% des votes |     |     |     |     |                   |     |     |     |     |
|-------------------------------|--|-----|-----|-----|-----|-------------------|-----|-----|-----|-----|
|                               | Élections de 2022  |     |     |     |     | Élections de 2018 |     |     |     |     |
|                               | % de sièges  | CAQ | PLQ | PQ  | QS  | % de sièges       | CAQ | PLQ | PQ  | QS  |
| Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 67%  | 2   |     |     |     | 67%               |     |     | 2   |     |
| Île de Montréal               | 22%  | 1   | 2   | 1   | 2   | 15%               | 2   | 1   |     | 1   |
| Laurentides                   |  |     |     |     |     | 10%               | 1   |     |     |     |
| Laval                         | 83%  | 3   | 2   |     |     | 83%               | 1   | 4   |     |     |
| Montréal                      | 17%  | 2   | 2   |     |     | 39%               | 6   | 2   | 1   |     |
| Nord-du-Québec                |  |     |     |     |     | 100%              | 1   |     |     |     |
| Outaouais                     | 20%  | 1   |     |     |     | 40%               | 1   | 1   |     |     |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean       |  |     |     |     |     | 20%               | 1   |     |     |     |
| TOTAL national                |  | 23  |     |     |     |                   | 33  |     |     |     |
|                               |  | 12  | 6   | 1   | 4   |                   | 15  | 9   | 5   | 4   |
|                               |  | 13% | 29% | 33% | 36% |                   | 20% | 29% | 50% | 40% |

Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

En 2022, le tiers des sièges remportés par de minces majorités l'ont même été par moins de 2% des votes, pour des majorités entre 202 et 654 votes, comme détaillé au tableau 20. Les régions de Chaudière-Appalaches, Laval et la Montérégie comptent chacune 2 circonscriptions dans cette situation, tandis que Montréal n'en compte qu'une. Ce ne sont donc que 3 052 votes qui ont permis l'élection de 7 sièges.

**Tableau 20 : Les 4 régions réunissant les 7 circonscriptions remportées par des majorités de moins de 2%, élections québécoises de 2022**

| Régions              | Sièges remportés par des majorités de moins de 2% des votes |                               |   |
|----------------------|---|-------------------------------|---|
|                      | Nombre et % de votes  | Parti ayant remporté le siège | Parti qui était en 2 <sup>e</sup> place |
| Chaudière-Appalaches | 428 votes (1,1%)  | CAQ                           | PCQ                                     |
|                      | 202 votes (1,5%)  | CAQ                           | PCQ                                     |
| Île de Montréal      | 461 votes (1,5%)  | QS                            | PLQ                                     |
| Laval                | 306 votes (0,9%)  | CAQ                           | PLQ                                     |
|                      | 425 votes (1,4%)  | PLQ                           | CAQ                                     |
| Montréal             | 576 votes (1,4%)  | PLQ                           | CAQ                                     |
|                      | 654 votes (1,9%)  | CAQ                           | PLQ                                     |
| <b>TOTAL</b>         | <b>3 052 votes</b>  | <b>4 CAQ, 2 PLQ et 1 QS</b>   | <b>3 PLQ, 2 CAQ et 2 PCQ</b>            |

Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

### 11.3 Nombre de circonscriptions remportées par de minces majorités : Faits saillants des élections de 2022 et autres constats

- Aux élections de 2022, 23 circonscriptions ont été remportées par moins de 10% des votes, équivalant au quart des votes valides; 7 sièges ont été remportés par moins de 2% des votes, pour un total de 3 052 votes.
- Ces circonscriptions se situent dans 8 régions, y remportant entre 18% et 83% des sièges.
- La représentation de 2 régions a été particulièrement modifiée par ces victoires serrées, soit la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, où 2 des 3 sièges ont été remportés par de minces majorités, ce qui est également le cas de 5 des 6 sièges de Laval.
- Aux élections de 2018, les 33 circonscriptions gagnées par de minces majorités étaient réparties dans 13 régions, dont 5 dans des proportions allant de 67% à 100% des sièges régionaux.
- Les victoires remportées par de minces majorités sont des réalités qu'on ne peut empêcher, mais elles illustrent l'image même du SMU1T, où le gagnant remporte tout. Dans le contexte québécois, l'instauration d'un système proportionnel mixte compensatoire bien conçu permettrait de limiter les conséquences des sièges gagnés par peu de votes, puisque la répartition des sièges de l'Assemblée nationale reflèterait la volonté populaire globale.

## 12 La diversification de la représentation : avoir accès aux postes de représentation

À travers le monde, le caractère démocratique d'une société est notamment évalué en regardant si le groupe constitué par les personnes élues est en phase avec la composition de la société. Il est ainsi courant de vérifier si les femmes occupent 50% des sièges d'une assemblée législative. Le pourcentage de sièges occupés par des personnes de communautés démographiquement minoritaires doit également être pris en compte, et ce, selon des balises adaptées aux contextes nationaux. Dans le cas québécois, la sous-représentation qui nécessite d'intervenir est celle des personnes provenant de groupes historiquement racisés<sup>10</sup> et des personnes nées à l'étranger, celles-ci faisant face à des barrières spécifiques que n'ont pas les députés moyens<sup>11</sup>. En l'absence de statistiques plus adaptées, estimer l'objectif de représentation à atteindre se fait en comparant la représentation obtenue aux projections de Statistiques Canada. Ces projections estiment que la part démographique des personnes nées à l'étranger pourrait atteindre 34,5% en 2031 et celle issue d'une minorité visible à 26,4%<sup>12</sup>.

Vouloir que les diverses composantes d'une société participent aux prises de décision d'une nation n'est pas une idée nouvelle ni un objectif spécifique à une nation ou à une époque. Plusieurs Conventions et Déclarations des Nations Unies affirment, depuis au moins 1954<sup>13</sup>, que les États ont le devoir de faciliter la participation à la démocratie et l'accès aux postes de représentation, ce qui nécessite notamment d'intervenir sur les obstacles et sur les conditions mêmes de l'exercice démocratique.

Dans une démocratie, lorsqu'une société est diversifiée au plan démographique, mais qu'elle ne l'est pas lorsqu'on examine la composition du groupe prenant les décisions collectives, il est normal de chercher à diversifier la classe politique issue des élections. Au Québec, que de grandes parts de la population ne se reconnaissent pas dans la composition de l'Assemblée nationale est hautement problématique au regard de la cohésion sociale, de l'adhésion aux décisions collectives jusqu'au désir d'y contribuer. Pouvoir s'identifier à des modèles ne peut que favoriser l'émergence de candidatures se démarquant de la moyenne, dont le portrait, au Québec, est encore un homme blanc de 41 ans et de profession libérale<sup>14</sup>.

La reconnaissance de barrières spécifiques, et donc des possibilités de les contrer, se perçoit d'ailleurs dans de nombreux classements établissant le niveau de démocratie. Des indicateurs servant à évaluer la

---

<sup>10</sup> Employée au Canada depuis près de vingt ans, par les personnes et les groupes directement concernés et par des institutions, l'expression «personnes racisées» remplace de plus en plus les termes «minorités raciales», «minorités visibles» et «personnes de couleur» jugés «démodés et inexacts». Ainsi que le précise la Commission ontarienne des droits de la personne, pour mettre fin au racisme il faut le comprendre «en tant que réalité à la fois historique et toujours agissante dans la société canadienne» Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (Québec); Bibliothèque du Parlement La Journée canadienne du multiculturalisme : le rôle des mots dans le respect de la diversité (août 2014); Commission ontarienne des droits de la personne, *Discrimination raciale, race et racisme*, fiche disponible sur leur site Internet et *Politique et directives sur le racisme et la discrimination raciale*, 2005, p. 14.

<sup>11</sup> Les statistiques de l'Assemblée nationale laissent voir qu'il s'agit d'un homme de 41 ans et de profession libérale, mais avec l'observation de la députation on peut ajouter qu'il s'agit d'un homme blanc. <https://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/statistiques-deputes.html>

<sup>12</sup> Site Web de Statistiques Canada, *Projections de la diversité de la population canadienne 2006-2031*, mars 2010, pages 45, 47, 63, 65, 51 et 53.

<sup>13</sup> Notamment : *Convention sur les droits politiques de la femme*, 1954 ; *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*, Nations unies, 1965 ; *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, 1979 ; *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, 2007 ; *Déclaration du Chiapas*, 2010 ; *Déclaration de Santa Cruz de la Sierra*, 2014.

<sup>14</sup> Site de l'Assemblée nationale consulté le 6 septembre 2024, <https://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/statistiques-deputes.html>

diversification de la représentation sont intégrés dans des palmarès aussi variés que le [Democracy Index du Economist Intelligence Unit](#), l'index de [V-dem](#) ou de [Democracy Ranking Association](#) affirmant, par le fait même, les bénéfices démocratiques liés à la diversification de la représentation.

Pour évaluer le niveau de diversification d'une classe politique, il faut identifier les groupes historiquement sous-représentés et comparer leur part démographique aux résultats des élections. Au Québec, deux sous-représentations sont évidentes et documentées : les femmes et les personnes racisées ou nées à l'étranger.

D'une part, les femmes n'ont le droit de voter aux élections québécoises et de s'y porter candidates que depuis 1940 et c'est lors de l'élection partielle de 1961 que Marie-Claire Kirkland-Casgrain est devenue la première députée. Malgré les bons résultats des élections de 2022, la représentation paritaire est loin d'être garantie à long terme, car le sexisme n'a pas pris fin à ce moment. Quant aux personnes racisées ou nées à l'étranger, elles vivent des entraves spécifiques à la jeunesse de leurs racines sur le territoire ou au racisme, et souvent aux deux. Dans les deux cas, s'ajoutent notamment des écueils liés à la pauvreté plus grande des femmes et des personnes racisées ou nées à l'étranger.

En absence de mécanismes structurants permettant de pérenniser la diversification de la représentation, nous sommes à la merci de volontés politiques changeantes de la part des personnes au pouvoir, en particulier de celles du parti gouvernemental en raison de l'ampleur de son caucus.

Notre système électoral n'étant pas neutre, il ne l'est surtout pas à l'égard de la diversification de la classe politique. En effet, des différences importantes s'observent lorsqu'on compare les systèmes de la famille proportionnelle à ceux de la famille majoritaire, comme l'illustrent le tableau 21 présentant le pourcentage moyen de femmes élues selon le système électoral, ainsi que selon la présence de mesures structurelles pour leur élection.

Dans le contexte où seulement 25,6%<sup>15</sup> de femmes étaient élues à travers le monde au moment des élections québécoises, avoir atteint ici 46,4% de femmes élues peut donner l'impression que nous n'avons rien à apprendre des expériences internationales. Or, l'analyse de 182 pays<sup>16</sup> fait voir la fragilité de nos acquis puisque nous demeurons désavantagés par la nature même de notre système électoral.

Le lien entre les performances des pays utilisant un système de la famille proportionnel est évident lorsqu'on constate que 10 points séparent le pourcentage moyen de femmes qui s'y font élire comparativement aux résultats atteints dans le contexte d'un système majoritaire, soit 29,4% versus 19,8%. Des différences existent également à l'intérieur d'une même famille, la palme revenant au scrutin de liste et au scrutin mixte compensatoire, atteignant tous deux une moyenne de près de 31% de femmes élues.

La présence de mesures structurelles<sup>17</sup> pour l'élection des femmes fait clairement augmenter le pourcentage de femmes élues<sup>18</sup>. La hausse de près de 6 points observée dans les pays utilisant un scrutin mixte compensatoire est à souligner puisqu'un modèle de ce type est envisagé depuis plusieurs décennies

---

<sup>15</sup> Pour les premières chambres ou chambres basses, comme c'est le cas de l'Assemblée nationale québécoise.

<sup>16</sup> Pays reconnus par l'*Union interparlementaire* et ayant tenu une élection à partir des données de [Parline au 1er janvier 2023](#).

<sup>17</sup> Voir le lexique pour une définition, de même que le site de l'autrice. Mettre un hyperlien pour se rendre aisément au lexique ?

<sup>18</sup> La baisse observée pour le vote unique transférable n'est pas significative en raison du petit échantillon.



pour le Québec. Quant au nombre de pays ayant mis en place des mesures structurelles, il n'est pas surprenant de constater que 60% des pays de la famille proportionnelle l'ont fait comparativement à 35% chez ceux de la famille majoritaire. En effet, la presque totalité des systèmes proportionnels présentant les listes des candidatures sur les bulletins de votes, il est possible d'amener les partis politiques à équilibrer ces listes en appliquant l'alternance en fonction du genre et à atteindre des objectifs de recrutement de candidates.

**Tableau 21 : Femmes élues en moyenne dans 182 pays, selon le système électoral et la présence de mesures structurelles pour l'élection des femmes, au moment des élections québécoises de 2022**

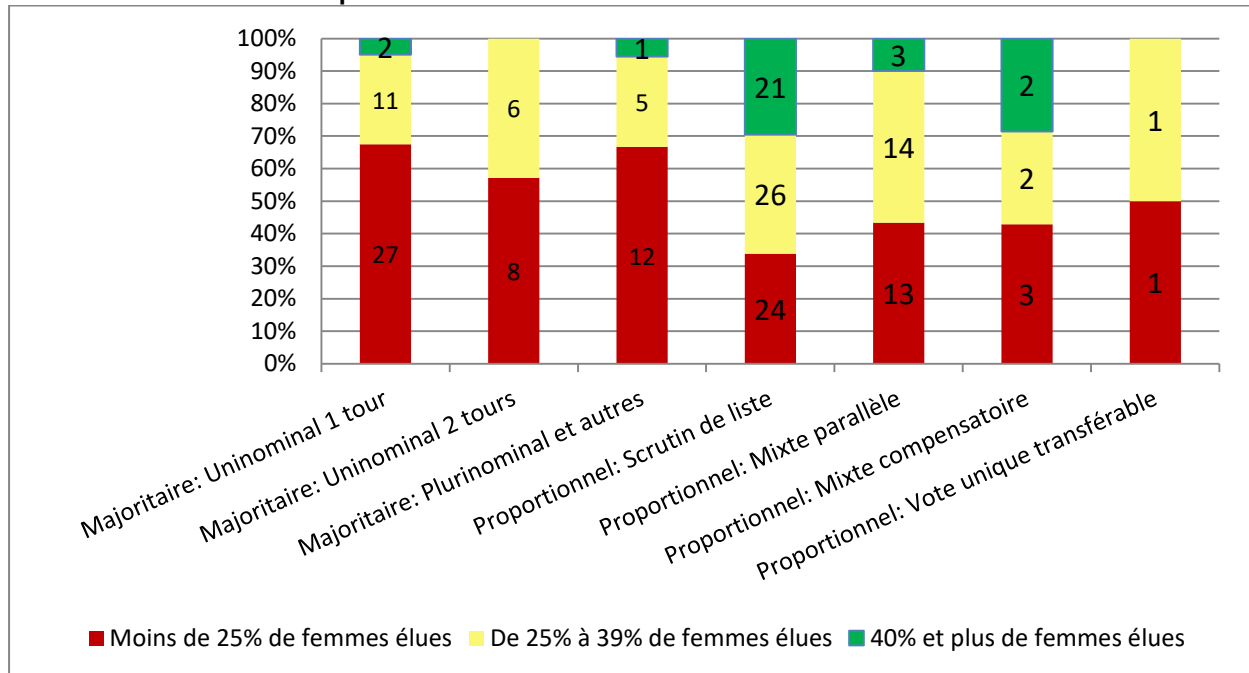
| Système électoral                                |                              | % moyen de femmes élues | Mesures structurelles pour l'élection des femmes en place |                |
|--|------------------------------|-------------------------|---|----------------|
|  |                              |                         | % moyen de femmes élues                                   | Nombre de pays |
| Majoritaire                                      | Uninominal 1 tour (40)       | 19,8%                   | 20,4%   | 11             |
|  | Uninominal 2 tours (14)      | 21,1%                   | 28,7%   | 6              |
|  | Plurinominal et autres (18)  | 18,8%                   | 24,4%   | 8              |
| <b>Moyenne des 72 pays à vote majoritaire</b>    |                              | <b>19,8%</b>            | <b>23,7%</b>  | <b>25</b>      |
| Proportionnel                                    | Scrutin de liste (71)        | 30,5%                   | 31,3%   | 43             |
|  | Mixte parallèle (30)         | 26,9%                   | 27,8%   | 20             |
|  | Mixte compensatoire (7)      | 30,6%                   | 36,4%   | 2              |
|  | Vote unique transférable (2) | 25,5%                   | 23,1%   | 1              |
| <b>Moyenne des 110 pays à vote proportionnel</b> |                              | <b>29,4%</b>            | <b>30,3%</b>  | <b>66</b>      |
| <b>Moyenne tous les systèmes (182)</b>           |                              | <b>25,6%</b>            | <b>28,5%</b>  | <b>91</b>      |

Sources : Calculs de [l'autrice](#) à partir de données internationales, dont [Parline de l'Union interparlementaire](#) et [l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale](#)

La répartition des pays selon trois niveaux de résultats illustre quant à elle que les meilleures performances se retrouvent plus souvent chez les pays utilisant un système proportionnel, comme l'indique la figure 14. Alors que seulement 3 des 72 pays de la famille majoritaire atteignaient 40% et plus de femmes élues au moment des élections québécoises, c'était la réalité de 26 des 110 pays de la famille proportionnelle. Les performances du scrutin de liste se démarquent puisqu'on y trouve non seulement 21 pays atteignant ce score, mais 26 autres atteignant de 25% à 39% de femmes élues. La différence est également marquante au regard de la répartition des pays faisant élire moins de femmes que la moyenne mondiale, soit le tiers des 71 pays utilisant un scrutin de liste, comparativement à 65% des 40 pays utilisant le SMU1T.



**Figure 14 : Répartition de 182 pays selon le pourcentage de femmes élues et le système électoral, au moment des élections québécoises de 2022**



Sources : Calculs de [l'autrice](#) à partir de données internationales, dont [Parline de l'Union interparlementaire](#) et [l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale](#)

Un système électoral ce n'est pas qu'un bulletin de vote, c'est l'ensemble du système permettant de désigner les personnes élues, incluant notamment les règles encadrant l'éligibilité des candidates et des candidats, la provenance du financement des campagnes électorales et la conformité des dépenses durant celles-ci.

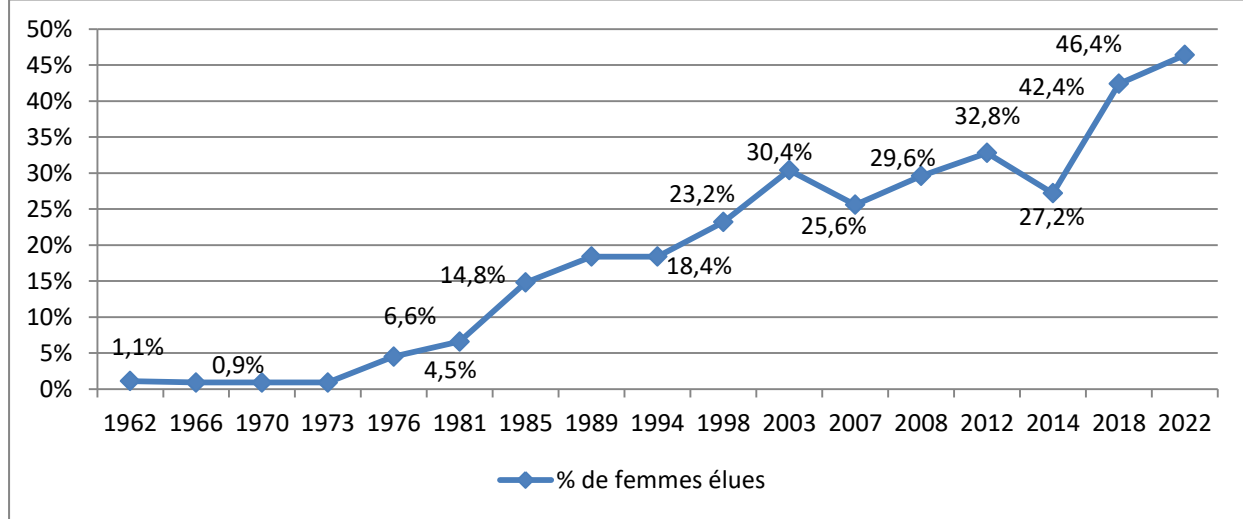
Ce n'est pas un hasard si les premières places du classement de l'Union interparlementaire sont systématiquement occupées par des pays utilisant un système électoral de la famille proportionnelle. En effet, ceux-ci peuvent facilement intégrer des règles menant les partis à diversifier leurs listes de candidatures et à suivre des règles comme l'alternance homme femme sur ces listes, assurant ainsi une distribution paritaire des sièges remportés par chaque parti. Or, il est plus difficile d'instaurer des mécanismes agissant sur la diversification de la représentation dans un SMU1T comme le nôtre.

Si les élections de 2022 ont effectivement amélioré la situation, ces gains demeurent bien relatifs, car rien n'assure qu'ils se reproduiront. Le changement de système électoral est donc l'occasion d'insérer des mesures structurelles assurant que les bonnes performances de 2022 se pérennisent à l'égard de l'élection de femmes et de personnes racisées ou nées à l'étranger.

### 12.1 Le portrait national s'améliore enfin, mais sans garantie

S'il faut se réjouir d'avoir atteint le nombre record de 58 femmes aux élections de 2022, cela ne doit pas se faire sans souligner qu'il aura fallu 60 ans et 17 élections pour atteindre 46% de femmes élues. La figure 15 rappelle que le Québec ne dépasse 33% que depuis 2 élections.

**Figure 15 : Femmes élues à l'Assemblée nationale, élections de 1962 à 2022. 60 ans pour atteindre 46%**



Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

De grandes variations s'observent cependant, lorsqu'on compare les partis : en 2022 le pourcentage de femmes élues variant de 0% au PQ, à 62% dans le caucus du PLQ, tandis que la CAQ a atteint le score national. Le tableau 22 illustre d'ailleurs que les résultats de chaque parti varient beaucoup selon les élections ainsi que l'influence des performances du parti gouvernemental (sections grisées), sur le portrait de chaque élection.

**Tableau 22 : Femmes élues à l'Assemblée nationale, par parti, élections de 2007 à 2022**

| Élections | Coalition avenir Québec |             | Québec solidaire |             | Parti libéral du Québec |             | Parti québécois |             |
|-----------|-------------------------|-------------|------------------|-------------|-------------------------|-------------|-----------------|-------------|
|           | Nombre                  | % du caucus | Nombre           | % du caucus | Nombre                  | % du caucus | Nombre          | % du caucus |
| 2007      | 7                       | 17%         |                  |             | 16                      | 33%         | 9               | 25%         |
| 2008      | 1                       | 14%         | 0                |             | 22                      | 33%         | 14              | 27%         |
| 2012      | 5                       | 26%         | 1                | 50%         | 18                      | 36%         | 17              | 31%         |
| 2014      | 6                       | 27%         | 2                | 67%         | 18                      | 26%         | 8               | 27%         |
| 2018      | 28                      | 38%         | 5                | 50%         | 16                      | 50%         | 4               | 44%         |
| 2022      | 41                      | 46%         | 4                | 36%         | 13                      | 62%         | 0               |             |

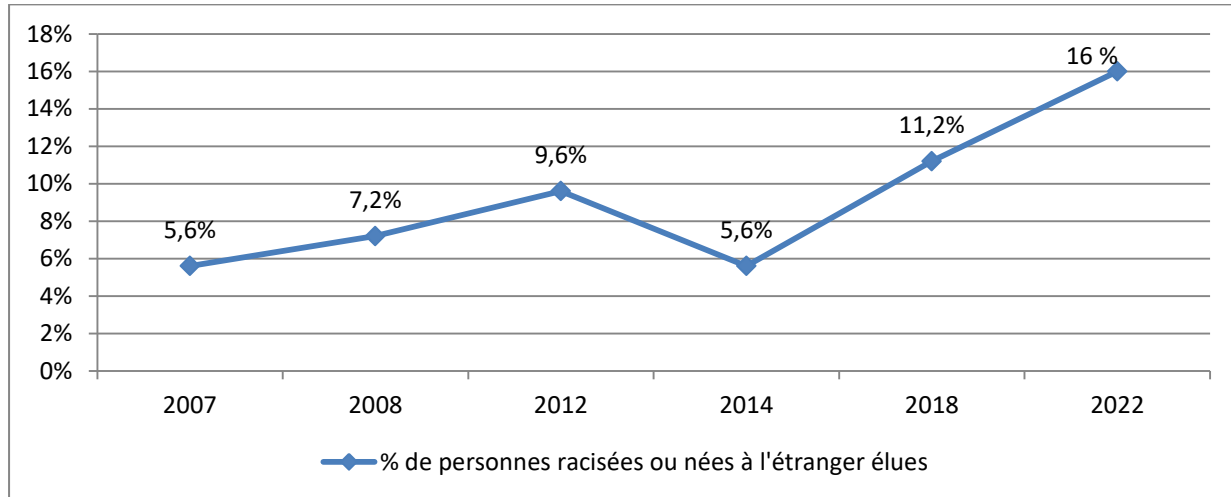
Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

Les élections de 2022 se démarquent également des élections précédentes en atteignant 20 personnes racisées ou nées à l'étranger élues (16%) comparativement à 14 à l'élection précédente. Ce progrès est évidemment remarquable, mais on ne peut se satisfaire d'être passé de 5.6% à 16% en 15 ans, comme on le constate par la figure 16. De plus, cela demeure encore très en dessous de ce qu'il faudrait, considérant qu'en 2041 les personnes nées à l'étranger pourraient représenter 34 % de la population canadienne et les personnes racisées pourraient représenter jusqu'à 43,0 % de la population canadienne<sup>19</sup>.

<sup>19</sup> Statistiques Canada, *Le Canada en 2041 : une population plus nombreuse, plus cosmopolite et comportant plus de différences*

Il demeure que l'élection de personnes racisées ou nées à l'étranger est encore en décalage avec la croissance de leur part démographique, et qu'il faut agir pour que le système électoral cesse d'être en retard sur la composition de la société.

**Figure 16 : Personnes racisées ou nées à l'étranger élues à l'Assemblée nationale, élections de 2007 à 2022**



Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

Tout comme pour la représentation des femmes, de grandes variations s'observent dans le pourcentage de personnes racisées ou nées à l'étranger élues selon les partis, celui-ci variant, en 2022, de 0% au PQ, à 36% dans le caucus de Québec solidaire. Le tableau 23 démontre aussi que les résultats de chaque parti varient beaucoup selon les élections.

**Tableau 23 : Personnes racisées ou nées à l'étranger élues à l'Assemblée nationale, par parti, élections de 2007 à 2022**

| Élections | Coalition avenir Québec |             | Québec solidaire |             | Parti libéral du Québec |             | Parti québécois |             |
|-----------|-------------------------|-------------|------------------|-------------|-------------------------|-------------|-----------------|-------------|
|           | Nombre                  | % du caucus | Nombre           | % du caucus | Nombre                  | % du caucus | Nombre          | % du caucus |
| 2007      | 1                       | 2%          |                  |             | 5                       | 10%         | 1               | 3%          |
| 2008      | 0                       |             | 1                | 100%        | 6                       | 9%          | 2               | 3%          |
| 2012      | 2                       | 11%         | 1                | 50%         | 7                       | 14%         | 2               | 4%          |
| 2014      | 1                       | 5%          | 1                | 33%         | 4                       | 6%          | 1               | 3%          |
| 2018      | 6                       | 8%          | 2                | 20%         | 6                       | 19%         | 0               |             |
| 2022      | 9                       | 10%         | 4                | 36%         | 7                       | 33%         | 0               |             |

Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

Ces décalages entre la composition de la société et les personnes qui la représentent ne se régleront pas par magie ; ils se produiront tant que la diversification de l'Assemblée nationale ne sera pas issue d'actions coordonnées.

d'une région à l'autre, 8 septembre 2022 <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220908/dq220908a-fra.htm>

L'optimisme débordant s'étant exprimé à la suite des élections de 2022 est quand même singulier, plusieurs, dont le premier ministre, affirmant que l'Assemblée nationale était maintenant paritaire et aussi diversifiée que la population. Or, présenter ces résultats comme des exploits, et pire comme des objectifs atteints, font oublier qu'ils devraient être la norme depuis longtemps et qu'il n'y a aucune indication qu'ils seront pérennes.

## 12.2 La diversification de la représentation n'est pas atteinte dans toutes les régions

En plus d'avoir été bien lents à atteindre, les progrès réalisés en 2022 en regard de la diversification de l'Assemblée nationale ne sont pas assurés, mais surtout, ils ne se concrétisent pas dans les résultats régionaux de ces élections.

Les écarts entre la moyenne nationale et les résultats régionaux se vérifient à chaque élection depuis 2007 comme le révèle le tableau 24. Les élections de 2012 étant les seules où 10 régions ont atteint le taux national de femmes élues, pour une moyenne de 7 comme en 2022. Quant aux régions ayant atteint le taux national de personnes racisées ou nées à l'étranger élues, on en compte 4 en 2007 et 2022, mais seulement 3 à toutes les autres élections depuis.

**Tableau 24 : Nombre de régions atteignant les taux nationaux de femmes et de personnes racisées ou nées à l'étranger élues, élections québécoises de 2007 à 2022**

| Élections       | Femmes élues  |   | Personnes racisées ou nées à l'étrange élues |   |
|-----------------|---------------|---|--|---|
|                 | Taux national | Nombre de régions atteignant le taux national | Taux national                                | Nombre de régions atteignant le taux national |
| 2007            | 25,6%         | 5   | 5,6%   | 4   |
| 2008            | 29,6%         | 7   | 7,2%   | 3   |
| 2012            | 32,8%         | 10  | 9,6%   | 3   |
| 2014            | 27,2%         | 6   | 5,6%   | 3   |
| 2018            | 42,4%         | 7   | 11,2%  | 3   |
| 2022            | 46,4%         | 7   | 16,8%  | 4   |
| <b>Moyennes</b> |               | <b>7</b>                                      |  | <b>3</b>                                      |

Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

Les taux atteints nationalement en 2022 cachent en effet des réalités régionales bien plus basses, aucune femme n'ayant été élue dans 2 régions, soit le Centre-du-Québec et le Nord-du-Québec, tandis que dans 8 régions elles ne représentent qu'entre 20% et 43% des personnes élues. La parité n'a donc été atteinte que dans 7 régions.

Quant à l'élection de personnes racisées ou nées à l'étranger, le portrait régional de 2022 est encore plus éloigné du portrait national, aucune n'ayant été élue dans 11 régions et seulement 3 régions ont atteint le score national de 16%. Toutes les régions vivant déjà une diversification de leur démographie, il n'est pas normal que cela ne se répercute pas chez les personnes qui les représentent.

En réunissant les données des élections depuis 2007 le tableau 25 laisse voir que toutes les régions n'ont pas accès à une représentation en phase avec leur démographie. Durant ces 6 élections, la population du Nord-du-Québec n'a jamais été représentée par une femme, ce qui s'est produit en 2014 dans 2 régions

(Abitibi-Témiscamingue et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine). Des femmes n'ont pas non plus été élues dans durant 4 élections pour les régions du Bas-Saint-Laurent et du Saguenay-Lac-Saint-Jean ni même durant 5 élections dans le cas du Centre-du-Québec. De plus, la majorité des régions n'ont jamais fait élire des personnes racisées ou nées à l'étranger durant cette période. Quant aux autres régions, seules les populations de 3 régions ont fait élire des personnes racisées ou nées à l'étranger à toutes les élections depuis 2007, soit la Capitale-Nationale (1 personne à chaque election), Montérégie (de 1 à 4 personnes selon les élections) et Ile-de-Montréal (de 4 à 10 personnes selon les élections).

**Tableau 25 : Femmes et personnes racisées ou nées à l'étranger élues selon les régions, élections québécoises de 2022 et nombre d'élections selon les résultats atteints de 2007 à 2022**

| Régions                       | Femmes élues |  |   | Personnes racisées ou nées à l'étranger élues |  |  |
|-------------------------------|--------------|--|---|---|--|--|
|                               | 2022         | Nombre d'élections selon le nombre de sièges atteint (2007-2022) |   | 2022  | Nombre d'élections selon le nombre de sièges atteint (2007-2022) |  |
|                               |              | 0 siège  | De 1 à 14 sièges  |   | 0 siège  | De 1 à 10 sièges   |
| Abitibi-Témiscamingue         | 1<br>33%     | 2014   | 2007, 2008, 2012 et 2022 : 33%<br>2018 : 67%                      | 0%  | 6/6 élections  | .  |
| Bas-Saint-Laurent             | 2<br>67%     | 2008, 2012, 2014 et 2018   | 2007 : 25%<br>2022 : 67%  | 0%  | 6/6 élections  |  |
| Capitale-Nationale            | 3<br>27%     |  | 2007, 2008, 2014, 2018 et 2022 : 18% à 27%<br>2012 : 36%          | 1<br>9%                                       |  | 6/6 élections (9%)   |
| Centre-du-Québec              | 0%           | 2007, 2008, 2012, 2018 et 2022                                   | 2014 : 33%  | 1<br>33%                                      | 2008, 2012 et 2014   | 2007, 2018 et 2022 : 33%   |
| Chaudière-Appalaches          | 3<br>43%     |  | 2007, 2008, 2012 et 2014 : 14% à 29%<br>2018 et 2022 : 43%        | 1<br>14%                                      | 2007, 2008, 2012 et 2014   | 2018 et de 2022 : 14%  |
| Côte-Nord                     | 1<br>50%     |  | 2007, 2008, 2012, 2014, 2018 et 2022 : 50%                        | 0%  | 6/6 élections  |  |
| Estrie                        | 2<br>40%     |  | 2012 et 2014 : 13%<br>2007, 2008, 2018 et 2022 : 25% à 40%        | 0%  | 6/6 élections  |  |
| Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 1<br>33%     | 2014   | 2007, 2008, 2012, 2018 et 2022 : 25% à 33%                        | 0%  | 2007, 2014, 2018 et 2022   | 2008 et 2012 : 33%   |
| Île-de-Montréal               | 14<br>52%    |  | 2007 et 2012 : 32% et 36%<br>2008, 2014, 2018 et 2022 : 43% à 52% | 10<br>37%                                     |  | 2007, 2008 et 2014 : 14% à 18%<br>2012, 2018 et 2022 : 21% à 37% |

| Régions                      | Femmes élues |  |  | Personnes racisées ou nées à l'étranger élues |  |  |
|------------------------------|--------------|--|--|---|--|--|
|                              | 2022         | Nombre d'élections selon le nombre de sièges atteint (2007-2022) |  | 2022  | Nombre d'élections selon le nombre de sièges atteint (2007-2022) |  |
|                              |              | 0 siège  | De 1 à 14 sièges   |   | 0 siège  | De 1 à 10 sièges                       |
| Lanaudière                   | 2<br>29%     |  | 2007, 2008, 2012, 2014 et 2022 : 17% à 29%<br>2018 : 43%                     | 0%  | 6/6 élections  |  |
| Laurentides                  | 6<br>60%     |  | 2007, 2008, 2012 et 2014 : 13% à 38%<br>2018 et 2022 : 60%                   | 0%  | 2007, 2008, 2012, 2014, et 2022                                  | 2018 : 10%                             |
| Laval                        | 5<br>83%     |  | 2007, 2012, 2014 et 2018 : 17% à 33%<br>2008 : 40%<br>2022 : 83%             | 5<br>83%                                      | 2007, 2008 et 2012   | 2014 et 2018 : 17% à 33%<br>2022 : 83% |
| Mauricie                     | 2<br>50%     |  | 2007 et 2014 : 20%<br>2018 et 2022 : 50%<br>2012 et 2008 : 60%               | 0%  | 6/6 élections  | .                                      |
| Montréal                     | 13<br>57%    |  | 2007 et 2008 : 32%<br>2012 et 2014 : 40% et 45%<br>2018 et 2022 : 52% et 57% | 2<br>9%                                       |  | 6/6 élections (5% à 21%)               |
| Nord-du-Québec               | 0%           | 6/6 élections  |  | 0%  | 6/6 élections  | .                                      |
| Outaouais                    | 1<br>20%     |  | 2018 et 2022 : 20%<br>2007 et 2014 : 40%<br>2008 et 2012 : 60%               | 0%  | 6/6 élections  |  |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean      | 2<br>40%     | 2007, 2008, 2012 et 2014   | 2018 : 20%<br>2022 : 40%   | 0%  | 6/6 élections  |  |
| <b>Nombre et pourcentage</b> | <b>58</b>    |  |  | <b>20</b>                                     |  |  |
|                              | <b>46%</b>   |  |  | <b>16%</b>                                    |  |  |

**Femmes élues :** En 2022, aucune femme n'a été élue dans 2 régions, tandis que dans 8 régions elles ne représentent qu'entre 20% et 43% des personnes élues. Seulement 7 régions ont atteint le score national de 46%. De 2007 à 2022, la population d'une région n'a jamais été représentée par une femme, ce qui s'est produit à 1 reprise dans 2 régions, tandis que dans 3 régions des femmes n'ont pas été élues durant 4 et 5 élections.

**Personnes racisées ou nées à l'étranger élues :** En 2022, aucune personne racisée ou née à l'étranger n'a été élue dans 11 régions et seulement 3 régions en comptent plus qu'une (2/23 en Montréal, 5/6 à Laval et 10/27 à Québec). Seulement 3 régions ont atteint le score national de 16%. De 2007 à 2022, seulement 2 régions ont fait élire des personnes racisées ou nées à l'étranger à toutes les élections, tandis que 9 régions n'en ont jamais fait élire et que 5 régions n'en faisaient élire aucune entre 3 et 5 élections.

Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

### 12.3 Niveau de diversification de la représentation, versus la composition de la société : Faits saillants des élections de 2022 et autres constats

- Le score national de 46% de femmes élues est un record, face au 42% des élections de 2018, mais il n'a été atteint que dans 7 régions, et les 16% de personnes racisées ou nées à l'étranger élues n'ont été atteints que dans 4 régions.
- Considérant les reculs importants observés lors de l'avant-dernière élection, celle de 2014, le maintien des progrès nationaux n'est pas assuré; le pourcentage de femmes élues chutait alors de 33% à 27% et l'élection de personnes racisées ou nées à l'étranger passait de 9,6% à 5,6%.
- L'instauration d'un système proportionnel mixte compensatoire accompagné de mesures structurelles pour l'élection des femmes et des personnes racisées ou nées à l'étranger assurerait que les gains récents se maintiennent et placerait le Québec dans les meilleures démocraties.

## 12.4 La représentation des Autochtones : une analyse spécifique s'impose

La question de la représentation à l'Assemblée nationale des personnes autochtones ne peut être discutée sans préalablement reconnaître leur statut particulier, comme premières occupantes du territoire, ni sans entendre leurs demandes à cet égard. En plus d'établir une relation de nation à nations, situer celle-ci dans un contexte de représentation signifie tenir compte qu'il y a plusieurs nations autochtones et que les personnes y appartenant peuvent se retrouver autant dans les centres urbains que dans des territoires spécifiques. Cela signifie donc que l'on doit se questionner sur la forme de représentation à viser de même sur le lieu où elle peut se réaliser, sans se limiter à l'Assemblée nationale dans sa forme actuelle.

Actuellement, ces considérations empêchent autant d'évaluer la représentation des personnes autochtones à la suite des élections de 2022 que d'intégrer des pistes de solutions à l'intérieur d'une réforme du système électoral.

Soulignons que le Québec est lié par la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, qui depuis 2007, mentionne qu'elles ont non seulement le droit de participer aux prises de décision, mais aussi d'avoir leurs propres institutions.

Si certains pays utilisent les données démographiques autant pour analyser la représentation des personnes autochtones que celle des femmes et des personnes racisées ou nées à l'étranger, cela serait inapproprié, autant pour l'Assemblée nationale que pour le Parlement fédéral. En effet, la part démographique actuelle des personnes autochtones étant le résultat d'un long historique de colonisation et même de génocide<sup>20</sup>, il serait odieux d'utiliser un tel pourcentage comme objectif de représentation et constituerait un nivellement par le bas.

Dans l'intervalle, on ne peut aller plus loin que de souligner qu'une première femme autochtone a été élue en 2022, Kateri Champagne-Jourdain, de la nation innue. Celle-ci n'a été précédée que par Alexis Wawanoloath, de la nation des Abénakis, élu en 2007, ainsi que par Ludger Bastien, de la nation *Huronne-Wendat*, qui siégea de 1924 à 1927 suite à une élection partielle, mais en ayant dû renoncer à son statut pour ce faire, puisque les Premières Nations n'ont obtenu le droit de vote aux élections québécoises qu'en 1969.

La question de la représentation des personnes autochtones doit être abordée sous le leadership de ces dernières. En attendant qu'elles élaborent des revendications, il ne reste qu'à se rendre disponible pour le moment et le contexte qu'elles choisiront et c'est à cela que je m'engage personnellement.

---

<sup>20</sup> Le terme génocide a notamment été utilisé dans l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, publiée le 3 juin 2019 <https://www.mmiwg-ffada.ca/fr>



### 13 En route vers une adoption d'ici 2026 : S'indigner pour briser le cycle

Le présent document fourmille de données et d'angles d'analyses permettant d'alimenter la lutte des militantes et des militants, de fraîche et de longue date. Chaque personne peut y trouver les éléments les plus puissants, selon ses intérêts, pour analyser l'actualité politique, les enjeux sociaux, et même revisiter l'histoire.

Globalement, la population québécoise n'a pas eu la représentation qu'elle aurait dû obtenir le 3 octobre 2022 et il en sera ainsi tant que nous utiliserons un système où le fait d'élire, isolément, 125 personnes prime sur tout. Quant à l'affirmation préférée des tenants du statu quo, qui font notamment croire que le SMU1T est bon pour les régions, les données présentées dans ce document démontrent à quel point cela est faux. On peut même dire que ce sont les populations des régions qui paient le prix des déficiences démocratiques du système, les privant particulièrement du respect de leur pluralisme politique, en 2022 comme aux élections précédentes.

En plus de répéter les défauts inhérents au fonctionnement du SMU1T, les élections de 2022 ont montré qu'il était encore possible d'aggraver la situation, comme le résume la synthèse présentée au tableau 26.

**Tableau 26 : Synthèses des indicateurs nationaux et régionaux, élections québécoises du 3 octobre 2022**

| Indicateurs   | Résultats nationaux 2022   | Résultats régionaux 2022   |
|---|--|--|
| <b>Indice de distorsion</b>   | 25,77  | Moyenne de 34,8  |
| <b>Renversement de la volonté populaire</b>                                   | Le PLQ forme l'opposition officielle, alors qu'il est 4 <sup>e</sup> en pourcentage de votes.  | Capitale-Nationale : 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> places renversées<br>Montérégie : 2 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> places renversées   |
| <b>Votes perdus</b>   | 53,1%, soit 2,1 millions   | Moyenne de 52,9%   |
| <b>Taux de participation</b>  | 66,15%   | Taux de participation inférieur à la moyenne nationale dans 8 régions.   |
| <b>Écarts de représentation</b><br>(surreprésentation et sous-représentation) | Surreprésentation maximale de +31% (CAQ) et sous-représentation maximale de -12% (PQ).   | Surreprésentation maximale de +64% (CAQ) et sous-représentation maximale de -32% (PCQ). Dans 7 régions un parti ayant de 20% à 32% des votes n'a pas eu de siège, 3 fois au détriment du PCQ, 2 fois à celui de QS et autant du PQ.  |
| <b>Monopolisation du pouvoir</b>  | Le gouvernement est formé d'un seul parti qui n'a remporté que 41% des votes valides, soit 27% des personnes inscrites sur la liste électorale | Monopole dans 9 régions (100% des sièges)<br><br>Quasi-monopole dans 4 régions (de 75% à 91% des votes)  |
| <b>Nombre de votes par siège</b>  | De 18 729 (CAQ) à 200 236 (PQ)   | De 3 132 (CAQ, Nord-du-Québec) à 79 810 (PQ, Ile-de-Montréal)  |
| <b>Nombre de partis recevant des votes vs ceux obtenant des sièges</b>        | 21 partis reçoivent des votes, mais seulement 4 obtiennent des sièges.   | Moyenne régionale de 9 partis politiques figurant sur les bulletins de votes. Dans 4 régions les bulletins comptent entre 5 et 7 partis politiques. Seules 6 régions ont eu accès à un nombre de partis entre 10 et 15 partis. 9 régions sont représentées par 1 seul parti, 7 régions |

| Indicateurs   | Résultats nationaux 2022  | Résultats régionaux 2022  |
|---|---|---|
|   |   | sont représentées par 2 partis, et seule Montréal obtient des sièges de 4 partis.   |
| <b>Circonscriptions remportées par moins de 10% des votes</b> | 23 circonscriptions remportées par de minces majorités, soit 23% des votes valides.                               | 8 régions comptent des circonscriptions remportées par de minces majorités. Dans 2 régions (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Laval) ces sièges représentent plus de la moitié des sièges régionaux, soit 67 % et 83%.   |
| <b>Diversification de la représentation</b>                   | 58 femmes élues (46,4%)<br>21 personnes racisées ou nées à l'étranger élues (16,8%)<br>1 personne autochtone élue | Seulement 7 régions ont atteint le score national de femmes élues et seulement 3 régions ont atteint le score national de personnes racisées ou nées à l'étranger élues. Femmes élues : aucune dans 2 régions. Dans 8 régions elles ne représentent qu'entre 20% et 43% des personnes élues, dont 4 régions qui ne comptent qu'une femme (Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Outaouais). Personnes racisées ou nées à l'étranger élues : aucune dans 11 régions. Seulement 3 régions en comptent plus qu'une (2/23 en Montérégie, 5/6 à Laval et 10/27 à Montréal). |

Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

Qu'on examine les résultats de chaque parti, le portrait d'ensemble ou chacun des indicateurs nationaux et régionaux de la dernière élection ou face aux données historiques, l'Assemblée nationale n'est pas ce qu'elle devrait être à cause du SMU1T.

Peu importe les variantes dans la conjoncture politique, le système électoral actuel causera toujours des inégalités, tant dans la valeur politique des votes que dans l'accès aux postes de représentation. En situant l'analyse des élections de 2022 dans le contexte des 43 élections tenues depuis 1867, on constate que, tristement, nous sommes devant ce qui est devenu une norme face à plusieurs indicateurs, ainsi que l'atteste le tableau 28 (en annexe), présentant la synthèse des problèmes démocratiques vécus depuis 1867.

### 13.1 Malgré cela, le gouvernement a choisi le statu quo

Les élections de 2022 ont permis à un grand nombre de personnes de découvrir les problèmes liés à l'utilisation du système majoritaire. Il en a découlé une importante indignation qu'il importe de nourrir et de solidifier en illustrant la gravité et la répétition des déficiences du système actuel, tant nationalement que pour chacune des régions. À chaque élection nous subissons les mêmes manquements démocratiques : les chiffres changent, mais les conséquences demeurent. Il en résulte une Assemblée nationale qui n'est pas en phase avec la population du Québec.

Constater que son vote ne compte pas, qu'il compte moins qu'un autre, que son respect dépend du lieu où il est exercé ou que les décisions collectives sont prises sans recourir à la collectivité ne peut qu'atténuer la légitimité des personnes élues et des partis qui les rassemblent. Or, sans légitimité, la représentation n'a plus de sens. C'est ce qui devrait aussi indigner les personnes élues et les amener à assumer pleinement leur rôle de représentation en s'élevant au-dessus de leurs intérêts personnels ou partisans. Elles détiennent la clé du changement à condition d'en faire une question d'honneur, honneur qui devrait aller de pair avec la responsabilité de représenter les citoyennes et les citoyens.

Cette question d'honneur devrait également atteindre le premier ministre François Legault et l'amener à reprendre le dossier qu'il a abandonné à l'hiver 2021, reniant tous les engagements qu'il avait pris en ce sens. Non seulement le gouvernement de François Legault a-t-il alors choisi le statu quo, mais il l'a fait après avoir affirmé que les problèmes du système actuel justifiaient son remplacement, ainsi que le mentionnait le préambule [du projet de loi 39 Loi établissant un nouveau mode de scrutin](#).

En choisissant le statu quo, François Legault et son gouvernement contreviennent de plus aux engagements déjà pris par d'autres voies. Qu'en est-il de l'engagement à appliquer l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) ? Du leadership que le gouvernement affirmait vouloir prendre dans la lutte contre le racisme, quoique sans reconnaître son caractère systémique ? Tous ces engagements sont balayés du revers de la main par le rejet de la locomotive permettant d'agir sur l'ensemble de la représentation : le système électoral.

Par son immobilisme, le gouvernement de la CAQ accepte que se poursuivent tous les problèmes démocratiques découlant du système actuel.

- Il souhaite que les votes n'aient pas le même poids selon le lieu où ils sont enregistrés et selon le parti qui y est inscrit et autorise que plus de la moitié des votes ne soient pas considérés dans le résultat final.
- Il approuve les distorsions et renversements de la volonté populaire, nationalement et dans chaque région.
- Il cautionne le partage inéquitable du pouvoir et perpétue les contorsions que l'électorat doit faire pour désigner, par un seul crochet, une personne de confiance et le parti de son choix, quand ce n'est pas pour contrer l'un ou l'autre.
- Plutôt que de doter le Québec d'instruments structurels de diversification de la classe politique, il demande aux femmes et aux personnes racisées ou nées à l'étranger de se croiser les doigts en espérant qu'il n'y ait pas de reculs.
- Il ferme les yeux sur l'existence d'obstacles qui rendent le rôle de représentation inaccessible à de grands pans de la population.
- Il choisit de ne pas accroître l'imputabilité des personnes élues, des partis politiques et de l'Assemblée nationale comme institution et contribue de ce fait à la propagation du cynisme ambiant.
- Il rejette l'opportunité d'améliorer la démocratie, progressivement, mais durablement.

### 13.2 Les résultats projetés pour 2026 devraient faire réfléchir tous les partis

Les sondages prédisent depuis plusieurs mois que le prochain gouvernement sera péquiste, probablement minoritaire. Les projections de sièges effectuées par QC125<sup>21</sup> au 29 août 2024, à partir du cumul des sondages, tracent le portrait d'un gouvernement où le PQ occuperait 54 sièges, soit 40% des sièges, tout en ne recueillant que 30% des votes. Le PLQ formerait l'opposition officielle avec 29 sièges (16% des votes), tandis que la CAQ obtiendrait 27 sièges (24% des votes), QS en obtiendrait 9 (15% des votes) et le PCQ ferait son entrée à l'Assemblée nationale avec 6 sièges (12% des votes).

---

<sup>21</sup> Le site web Qc125 compile les plus récents sondages d'intentions de votes et les transpose en projection électorales pour le Québec, ses régions et les circonscriptions. Ce site web est une initiative de Philippe J. Fournier. <https://Qc125.com/> Les données sont pour le 29 août 2024.

La perspective d'un gouvernement minoritaire, devant 4 partis d'opposition, pourrait permettre de rêver à une collaboration entre eux pour enfin remplacer le SMU1T par un système proportionnel mixte compensatoire accompagné de mesures structurelles pour diversifier la représentation. Si tous se sont déjà commis en la matière, aucun n'a de parcours parfait, leurs actions et leurs promesses côtoyant des abandons et des programmes électoraux manquant d'ambition. La CAQ est la dernière à avoir rompu sa promesse, mais les autres partis peuvent difficilement lui faire la leçon.

Si le Parti québécois forme le prochain gouvernement, il faudra lui rappeler ses engagements passés, notamment alors qu'il était précurseur de tous les autres dans les années 80, du temps de René Lévesque. Or, la réforme du système électoral n'est pas assurée sous un gouvernement péquiste puisque la question de la souveraineté risque de passer avant celle de la démocratie. En 2026, le PQ pourrait gagner assez de sièges pour former le gouvernement, selon les projections de QC125 au 29 août 2024, mais ce n'est pas avec 30% de votes en sa faveur qu'il peut ensuite espérer remporter un référendum sur la souveraineté. Même en ajoutant les votes de QS, l'appui électoral obtenu par ces 2 partis ne serait toujours que de 45% des votes. Ce n'est pas ce qu'on appelle des « conditions gagnantes » pour un tel référendum. D'autant plus que les projections donnent une mauvaise image au PQ, puisqu'il monopoliserait ou presque tous les sièges dans 7 régions (Abitibi-Témiscamingue, Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Lanaudière, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Ungava) reproduisant la situation qu'on reproche actuellement à la CAQ. Après avoir été pratiquement rayé de la carte en 2022, la perspective de former un gouvernement minoritaire aux prochaines élections devrait induire une retenue et une prudence élémentaire à ce parti. C'est prendre un pari bien risqué que d'espérer être favorisé par le système en 2026, et de continuer de l'être.

Quant au PLQ, pourtant proactif du temps du ministre Benoît Pelletier, il ne s'est pas démarqué par sa motivation, ni avant et pendant l'étude du projet de loi 39, ni depuis. En volant l'opposition officielle en 2022, le PLQ est le parti le plus favorisé par le système électoral et les projections de 2026 annoncent un portrait très semblable, puisque le PLQ occuperait de nouveau l'opposition officielle, avec 29 sièges selon les données du 29 août 2024, alors qu'il serait en 3<sup>e</sup> place quant au pourcentage des votes avec 16%. Cette fois-ci, ce serait la CAQ, et non QS, qui se ferait ravir le rôle de l'opposition officielle. De plus, il reprendrait le monopole des sièges de la région de Laval, perdus en 2022, mais en ne détenant toujours des sièges que dans 4 régions : Montréal, Laval, Montérégie et Outaouais.

Pour ce qui est du PCQ et de QS, les deux n'ayant jamais été au pouvoir, ils peuvent moins être critiqués pour leurs actions. Étant souvent décrits comme les premiers bénéficiaires du changement, leur présence à l'Assemblée nationale peut leur donner l'impression qu'un changement n'est pas nécessaire et qu'il est possible de se développer dans le système actuel. Or, compter sur des progrès lents et présumés est un bien mauvais calcul. De plus, le PCQ, grand perdant des élections de 2022, pourrait se retrouver bénéficiaire d'un des pire travers du système en 2026, soit de bénéficier du renversement de la volonté populaire régionale dans la Capitale-Nationale, au détriment de la CAQ.

Mais c'est la CAQ qui serait la plus grande perdante annoncée des prochaines élections. Si les projections se concrétisent, la CAQ pourrait perdre non seulement le gouvernement, mais aussi l'opposition officielle. Bien que les pourcentages et les nombres varient légèrement depuis janvier 2023, et que l'avance du PQ semble en baisse face aux données du printemps 2024, une constante demeure dans ces projections : en plus de perdre le pouvoir, la CAQ risque fort de se faire voler le statut d'opposition officielle par le PLQ. Selon QC125, au 29 août 2024, la CAQ arrive 2<sup>e</sup> en termes de votes, avec 24%, mais ne récolte que 27 sièges, soit 2 de moins que le PLQ, pour des pourcentages respectifs de 16% et 23% des sièges.

Ce deuxième renversement de la volonté populaire de suite, quant au pouvoir dévolu à l'opposition officielle n'est pas banal. Sans surprise, de telles inversions de rôles pourraient avoir lieu dans la représentation régionale, ainsi que cela se produit à toutes les élections de 2007 à 2022, désavantageant cette fois les populations de la Capitale-Nationale et de l'Outaouais. De plus, QC125 prédit que le PCQ et la CAQ obtiendront tous deux 30% des votes dans la région de Chaudière-Appalaches, mais que le premier récolterait 4 sièges versus 2 sièges pour le second.

La CAQ étant actuellement le seul parti capable d'agir avant les prochaines élections, ces prédictions devraient lui faire reprendre le projet de remplacer le système électoral : soit la CAQ le fait par intérêt partisan, soit elle se retrouve au 3<sup>e</sup> rang des partis d'opposition en 2026, et qui sait pour combien de temps.

### 13.3 Des étapes vers le changement

Certaines déficiences du système électoral actuel sont très visibles et bien connues, tandis que d'autres le sont moins, mais toutes sont de nature à susciter l'indignation populaire et peuvent servir d'appui pour réclamer la fin du SMU1T. Car ce sombre portrait pourrait changer si le système électoral actuel était remplacé par un modèle conçu pour que toutes les personnes et que tous les votes comptent, et ce partout sur le territoire. Cet objectif pourrait être réalisé par l'instauration d'un système électoral proportionnel mixte compensatoire, à condition qu'il soit bien constitué.

La nuance s'impose, car le projet de loi 39, présenté par le gouvernement à l'automne 2019 et abandonné à l'hiver 2021, demandait de nombreuses corrections pour devenir satisfaisant. Rappelons qu'une commission parlementaire s'est tenue en janvier 2020 et qu'elle a permis de recevoir des propositions claires quant aux corrections<sup>22</sup> à apporter au projet de loi 39 pour le rendre acceptable, notamment pour que le respect de son vote ne dépende plus de son code postal.

Mais peu de gens savent qu'un deuxième projet de loi proposant d'instaurer un « *mode de scrutin mixte avec compensation régionale* » a été déposé en octobre 2023, par Québec solidaire, en collaboration avec le Parti québécois. Or, un projet de loi issu de l'opposition a peu de chances d'être examiné en commission parlementaire, puisqu'il faudrait que le gouvernement y consente. C'est d'ailleurs pour cette raison que le projet de loi 499 a été rédigé dans l'objectif d'améliorer le projet de loi 39 tout en y ressemblant le plus possible, afin de pousser le gouvernement à l'étudier, ce qu'il n'a pas fait. Cette stratégie explique les nombreux compromis que l'on peut constater au tableau 29 (en annexe), puisque d'importantes corrections demandées durant la consultation sur le projet de loi 39 ne s'y trouvent pas.

Bien qu'il comporte de nombreuses qualités, le projet de loi 499 nécessiterait d'importantes bonifications, notamment pour diminuer les distorsions régionales et agir plus énergiquement pour diversifier la représentation. Si le gouvernement consentait à soumettre le projet de loi 499 à la Commission des institutions, deux aspects devraient être améliorés en priorité.

Premièrement, il faudrait utiliser différemment les 17 régions administratives. Celles-ci n'étant pas conçues pour atteindre l'équité du vote, les populations de 8 régions n'ont pas suffisamment de sièges de compensation pour corriger les distorsions provenant de l'attribution des sièges de circonscription. Pour

---

<sup>22</sup> Les conclusions de cette consultation ont été réunies en février 2021 par l'autrice sur <https://www.mercedezroberge.ca/vous-souvenez-vous-du-projet-de-loi-39/>

obtenir des régions électorales équitables, il faut jumeler les régions administratives trop peu peuplées prises individuellement, avec 1 ou 2 régions limitrophes, ainsi que le rapport du Directeur général des élections l'a démontré en 2007. Ce découpage du territoire, en 8 ou 10 régions électorales équilibrées, ne servirait qu'à l'exercice électoral, sans affecter les territoires des régions administratives ni le sentiment d'appartenance envers elles. Mais surtout, cela permettrait aux populations de toutes les régions d'avoir accès à au moins 3 sièges de compensation, en plus de leurs sièges de circonscription.

Deuxièmement, il faudrait que le projet de loi 499 fasse beaucoup mieux à l'égard de la diversification de la classe politique. Bien qu'il contienne des améliorations importantes, comme l'alternance femmes-hommes sur les listes régionales pour les sièges de compensation, il se limite aux règles sur les candidatures et uniquement dans l'objectif de la parité, en oubliant la représentation par les personnes racisées ou nées à l'étranger. Il faudrait donc améliorer le projet de loi 499 en ajoutant des règles permettant de juger des résultats à partir des personnes élues, et ainsi atteindre 50% de femmes élues et l'élection de personnes racisées ou nées à l'étranger en concordance avec les statistiques démographiques de chaque région électorale. Des règles accordant le financement public en lien avec le pourcentage de femmes et de personnes racisées ou nées à l'étranger élues devraient également être inscrites. Les obstacles systémiques devraient aussi être combattus, notamment en augmentant le remboursement des dépenses électorales pour tenir compte que la pauvreté est statistiquement plus élevée chez les femmes et chez les personnes racisées ou nées à l'étranger.

#### 13.4 Demandons mieux et exigeons plus que les projets de loi 39 et 499

La suite de son deuxième mandat peut permettre au premier ministre du Québec de démontrer qu'il a l'humilité nécessaire pour revenir sur sa décision malavisée de 2021. S'il ne rouvre pas les travaux sur le remplacement du système électoral, le gouvernement de la CAQ portera un lourd fardeau, puisqu'il sera non seulement celui qui n'a rien fait pour remplacer le système majoritaire, à l'instar de ceux qui l'ont précédé, mais également celui qui a refusé le changement.

La nécessité de remplacer le mode de scrutin actuel est reconnue et le gouvernement de la CAQ a tous les outils en main pour relancer et compléter le chantier, avant la fin de son mandat en 2026. Non seulement les corrections proposées durant les consultations sur son propre projet de loi peuvent encore le guider (2019, projet de loi 39), mais il dispose également du projet de loi 499, déposé en octobre 2023 par deux partis d'opposition. Ces projets de loi nécessitent des améliorations importantes, mais ils demeurent la base de la discussion à reprendre, et surtout à conclure à la lumière des analyses de la présente recherche.

Si le premier ministre avait respecté son engagement initial, les élections de 2022 auraient été les dernières à utiliser le mode majoritaire uninominal à un tour tant décrié. Mais avant que son mandat ne s'achève le gouvernement de la CAQ a au moins le temps d'adopter un système électoral proportionnel mixte compensatoire adapté à la société québécoise. Le moment de son application découlera ensuite des considérations logistiques relevant du Directeur général des élections, et non des décisions politiques.

D'ici à 2026, demandons mieux que le *projet de loi 39* et plus que le *projet de loi 499*. Exigeons que le pluralisme politique soit accessible partout et que toutes les options soient respectées dans toutes les régions. Réclamons que la *Loi électorale* contribue à atteindre nos objectifs d'égalité et de diversité. Il nous appartient de convaincre le gouvernement d'adopter un système électoral proportionnel mixte compensatoire sur mesure pour la société québécoise. C'est à nous de jouer !

*MercédeZ Roberge, octobre 2024*

## 14 ANNEXES

### 14.1 Informations de base sur le fonctionnement du système majoritaire uninominal à 1 tour

Le Québec, comme le Canada et toutes les provinces et territoires, utilisent le système majoritaire uninominal à un tour (SMU1T) pour élire les députées et députés.<sup>23</sup>

Les systèmes électoraux se divisent en deux familles, classées en fonction de leurs objectifs : le scrutin à finalité majoritaire et le scrutin à finalité proportionnelle. Chaque famille se divise ensuite en différents modèles, chacun réunissant des éléments techniques variables, généralement inscrits dans leurs noms.

Du côté majoritaire, lorsque le bulletin à remplir sert à élire une seule personne, on dit qu'il est « uninominal », comme ici, alors que s'il permet d'élire plusieurs personnes il sera désigné comme « plurinominal ». Le déroulement des élections est également décrit par le nom du système ; un système « à un tour » signifie que les élections se tiennent en une seule opération : la personne obtenant un vote de plus que celle arrivée au second rang étant élue (majorité simple), ce qui est notre cas. S'il est « à deux tours », l'objectif étant de déclarer élues les personnes ayant récolté la majorité absolue (50% des votes plus 1 vote), les sièges non comblés au premier tour sont soumis une deuxième fois, plusieurs jours ou semaines plus tard. Les bulletins proposent alors moins de noms, le vote se faisant uniquement entre les candidates et les candidats ayant atteint un certain seuil et ne s'étant pas retirés en raison d'une alliance entre partis politiques.

Qu'il soit uninominal ou plurinominal, à un ou à deux tours, le système majoritaire n'est pas conçu pour accorder aux partis politiques le pourcentage de siège équivalent au pourcentage des votes obtenus, mais pour identifier le parti qui a remporté le plus grand nombre de circonscriptions et donc de sièges.

Les déficiences du SMU1T sont tellement connues qu'elles servent à le décrire. Son nom anglais illustre d'ailleurs très bien son effet : « First Past The Post » (FPTP), ou encore « Winner Takes All », en référence à une course (de chevaux à l'origine), lors de laquelle il suffit de dépasser les autres pour gagner et où « le gagnant remporte tout ». Les écarts de représentation, les distorsions et autres iniquités face à la volonté populaire exprimée en votes se reproduisent à chaque élection, car ils sont structurellement inévitables.

Les règles régissant le découpage de la carte électorale laissent croire que notre système accorde un même poids à chaque vote, puisque chaque circonscription rassemble un nombre équivalent de personnes inscrites sur la liste électorale, à l'exception des exceptions prévues par la Commission sur la représentation électorale<sup>24</sup>. Or, l'équilibre recherché par le découpage du territoire en circonscriptions équivalentes ne vise qu'à équilibrer le nombre de personnes représentées par membre de l'Assemblée nationale et non la valeur politique du vote.

<sup>23</sup> Pour plus d'informations consulter le site de l'auteurice [www.mercedezroberge.ca](http://www.mercedezroberge.ca) et son livre *Des élections à réinventer, un pouvoir à partager*, Éditions Somme Toute, 2019.

<sup>24</sup> En plus de devoir respecter les communautés naturelles, notamment par des critères sociologiques et géographiques, la Commission sur la représentation électorale (CRE) doit s'assurer que le nombre d'électorales et d'électeurs d'une circonscription ne s'écarte pas de plus 25% (à la hausse ou à la baisse) de la moyenne provinciale (48 387 lors de l'élaboration de la carte ayant servi aux élections de 2022). Cependant, la Loi électorale reconnaît un statut d'exception à la circonscription des Îles-de-la-Madeleine et la CRE peut en déterminer d'autres si nécessaire.

Le fonctionnement du SMU1T veut qu'une élection distincte se tienne dans chacune des 125 circonscriptions. L'objectif de chacune de ces 125 élections est de désigner, parmi les candidatures présentées pour la circonscription, la personne qui la représentera à l'Assemblée nationale, soit celle qui recueille au moins un vote de plus que son ou sa plus proche adversaire.

Le bulletin déposé dans l'urne ne contient pas de question sur le parti de notre choix, mais une seule case pour désigner la personne qui devrait représenter la circonscription, celle-ci étant souvent affiliée à un parti politique. Une fois que ce décompte identifie la personne gagnante, le message exprimé par le total des votes est évacué, et ce, dans chacune des 125 circonscriptions, au profit d'une seule conclusion : combien de sièges chaque parti a remporté.

Le rôle du Directeur général des élections, en application de *la Loi électorale québécoise*, ne porte que les processus à tenir dans chacune des circonscriptions, ainsi que sur la divulgation des 125 résultats. La suite, soit que le parti politique remportant le plus grand nombre de circonscriptions forme le gouvernement, se constate donc à partir du cumul des 125 gagnantes et gagnants.

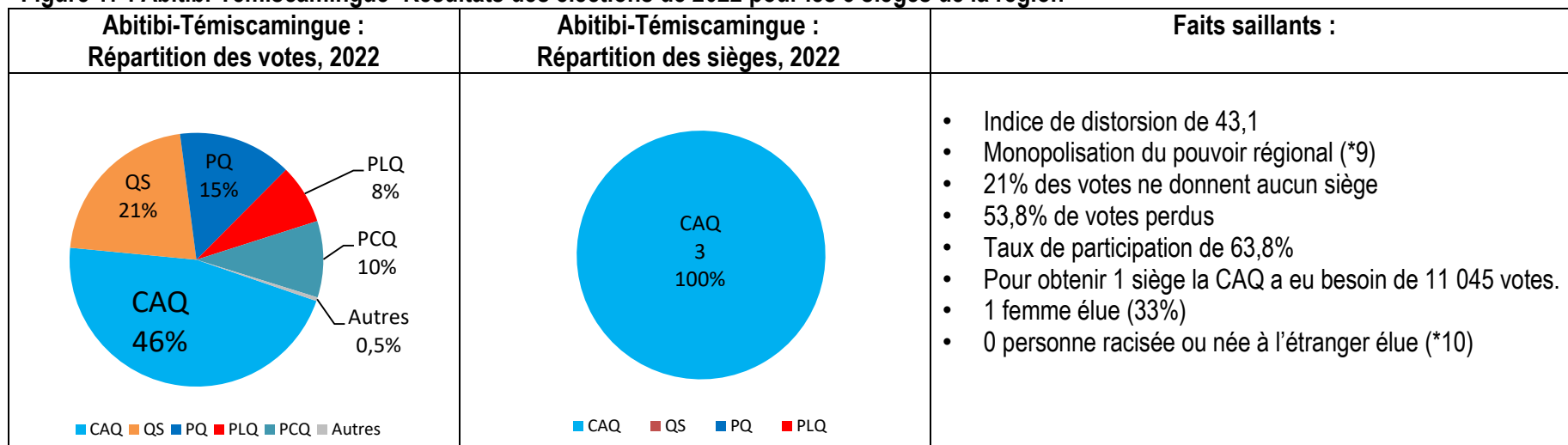


## 14.2 Portraits des élections de 2022 pour chacune des régions

Lorsqu'on analyse vraiment les votes exprimés et la représentation obtenue dans chacune des régions, la carte du Québec prend bien d'autres couleurs que celle de la seule répartition des sièges.

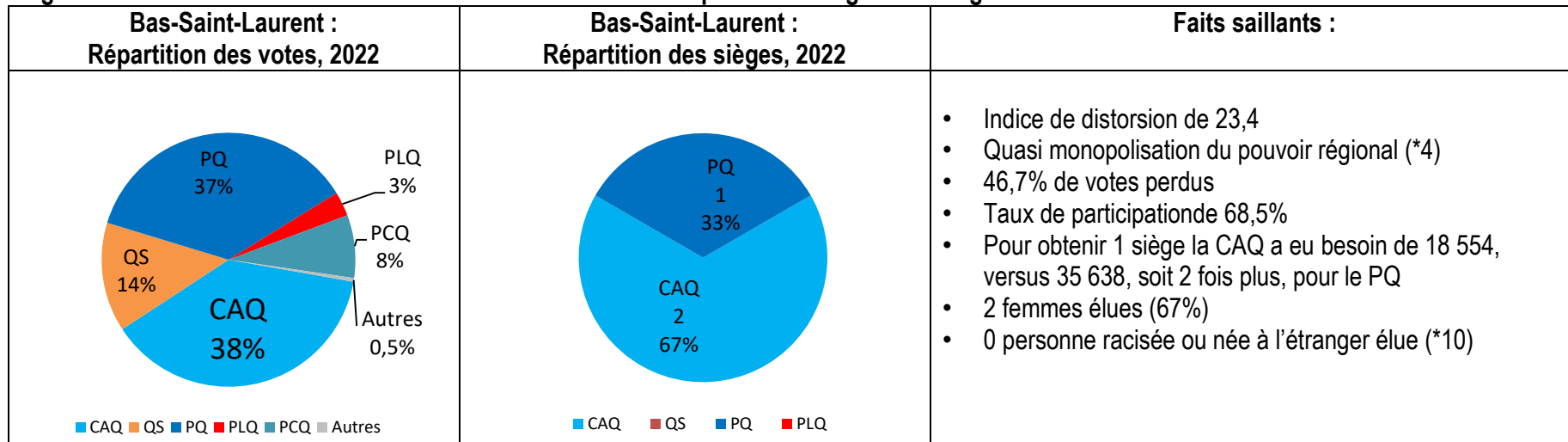
Notes : (\*2)\* : comme dans 2 régions (\*4) : comme dans 4 régions (\*9) : comme dans 9 régions (\*10) : comme dans 10 régions

**Figure 17 : Abitibi-Témiscamingue -Résultats des élections de 2022 pour les 3 sièges de la région**



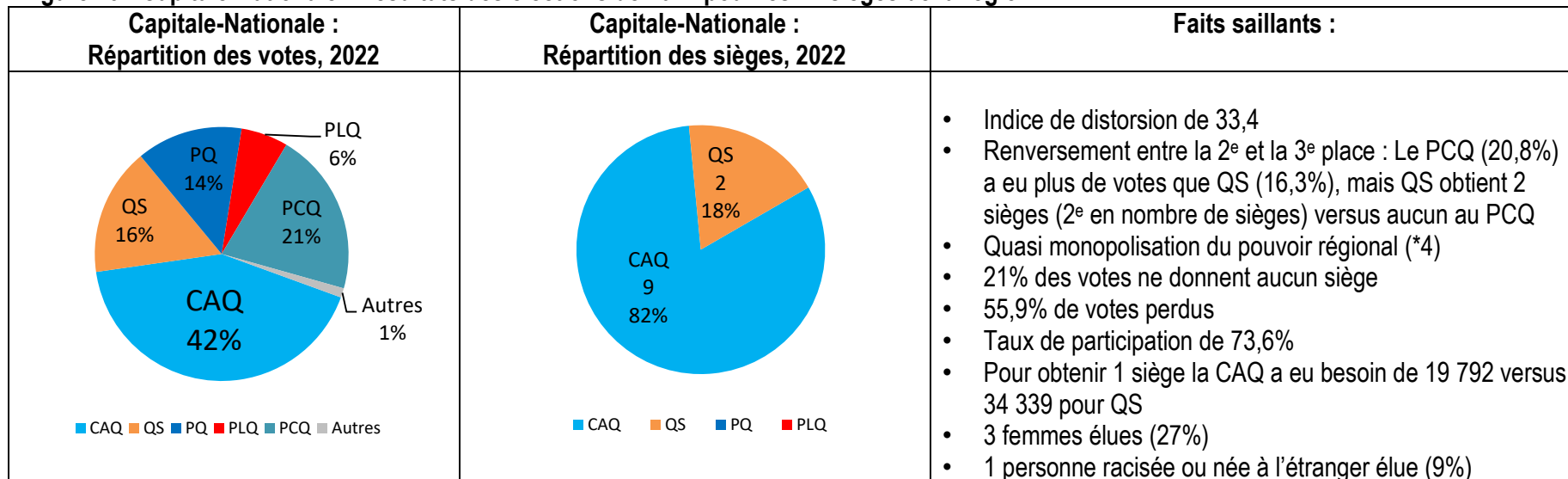
Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

Figure 18 : Bas-Saint-Laurent - Résultats des élections de 2022 pour les 3 sièges de la région



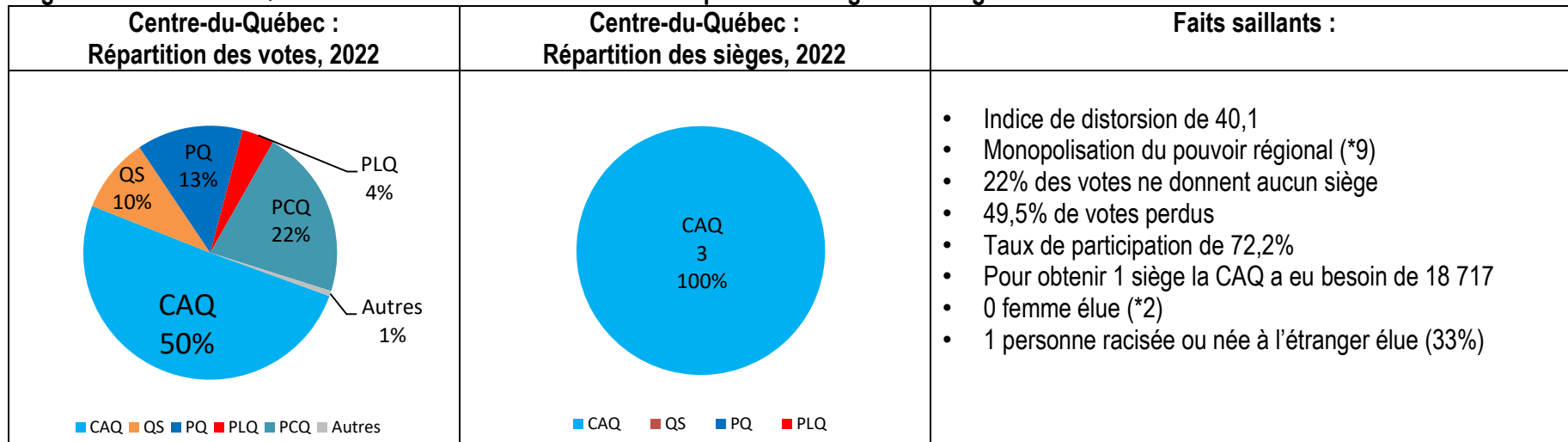
Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

Figure 19 : Capitale-Nationale - Résultats des élections de 2022 pour les 11 sièges de la région



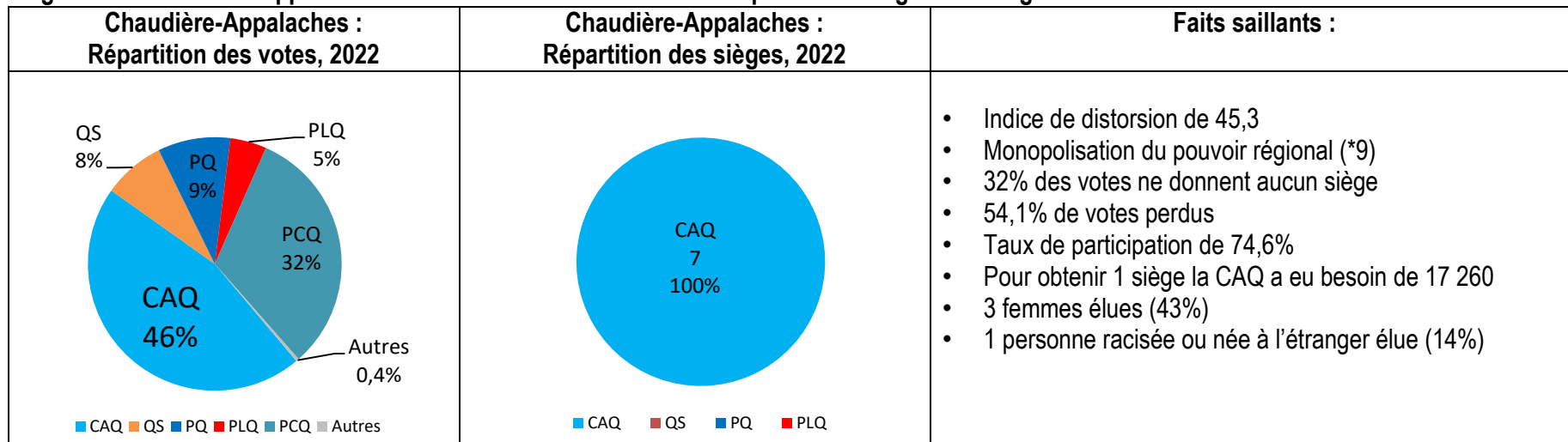
Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

**Figure 20 : Centre-du-Québec - Résultats des élections de 2022 pour les 3 sièges de la région**



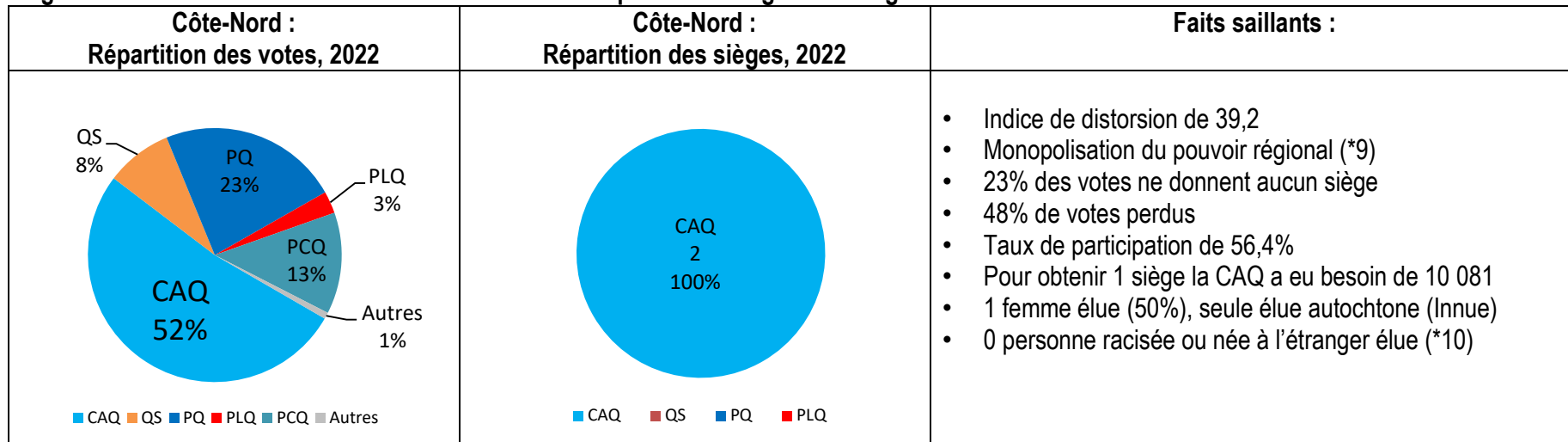
Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

**Figure 21 : Chaudière-Appalaches - Résultats des élections de 2022 pour les 7 sièges de la région**



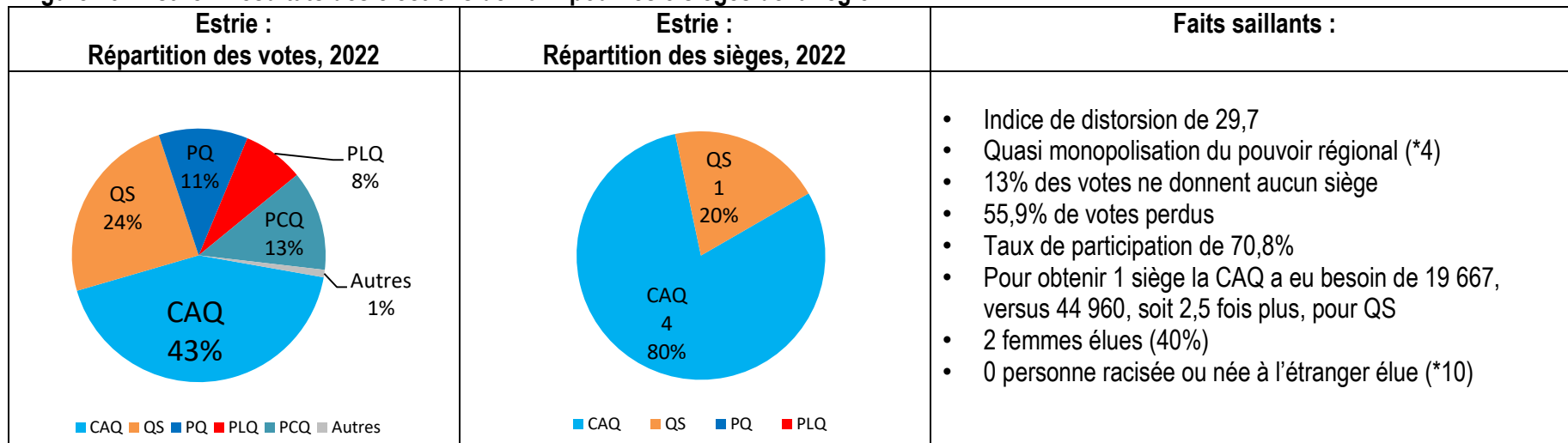
Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#). Aux fins de l'exercice, les résultats des circonscriptions Beauce-Sud et Côte-Sud, à cheval sur deux régions administratives, ont été inclus dans la région de Chaudière-Appalaches, la plus grande part de leur territoire se trouvant dans cette région.

**Figure 22 : Côte-Nord - Résultats des élections de 2022 pour les 2 sièges de la région**



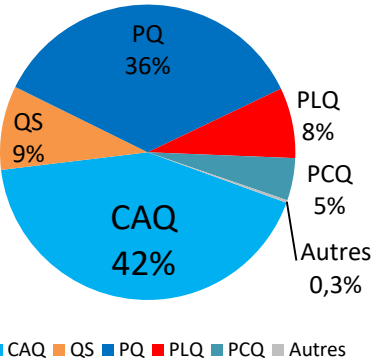
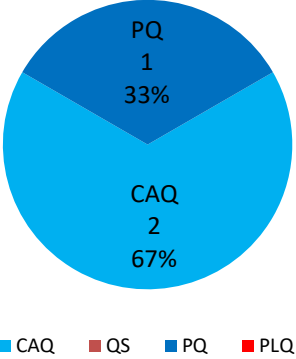
Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

**Figure 23 : Estrie - Résultats des élections de 2022 pour les 5 sièges de la région**



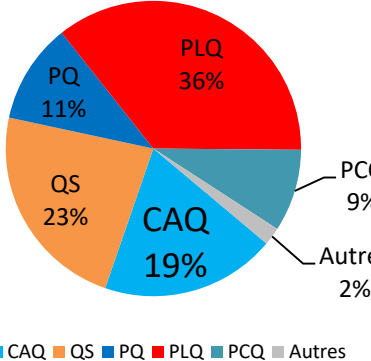
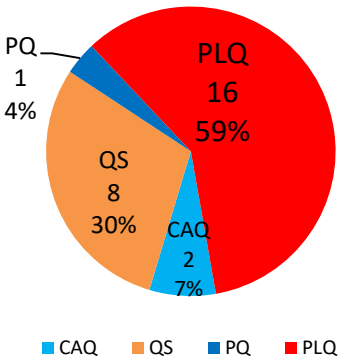
Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#). Aux fins de l'exercice, les résultats de la circonscription Mégantic, à cheval sur deux régions administratives, ont été inclus dans la région Estrie, la plus grande part de son territoire se trouvant dans cette région

**Figure 24 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine - Résultats des élections de 2022 pour les 3 sièges de la région**

| Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine : Répartition des votes, 2022   | Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine : Répartition des sièges, 2022  | Faits saillants :  |
|---|---|--|
|  <p>■ CAQ ■ QS ■ PQ ■ PLQ ■ PCQ ■ Autres</p> |  <p>■ CAQ ■ QS ■ PQ ■ PLQ</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Indice de distorsion de 19,4</li> <li>• Quasi monopolisation du pouvoir régional (*4)</li> <li>• 56,4% de votes perdus</li> <li>• Taux de participation de 63,9%</li> <li>• 2/3 circonscriptions gagnées par une majorité de 10% des votes et moins</li> <li>• Pour obtenir 1 siège la CAQ a eu besoin de 10 400 versus 17 417 pour le PQ</li> <li>• 1 femme élue (33%)</li> <li>• 0 personne racisée ou née à l'étranger élue (*10)</li> </ul> |

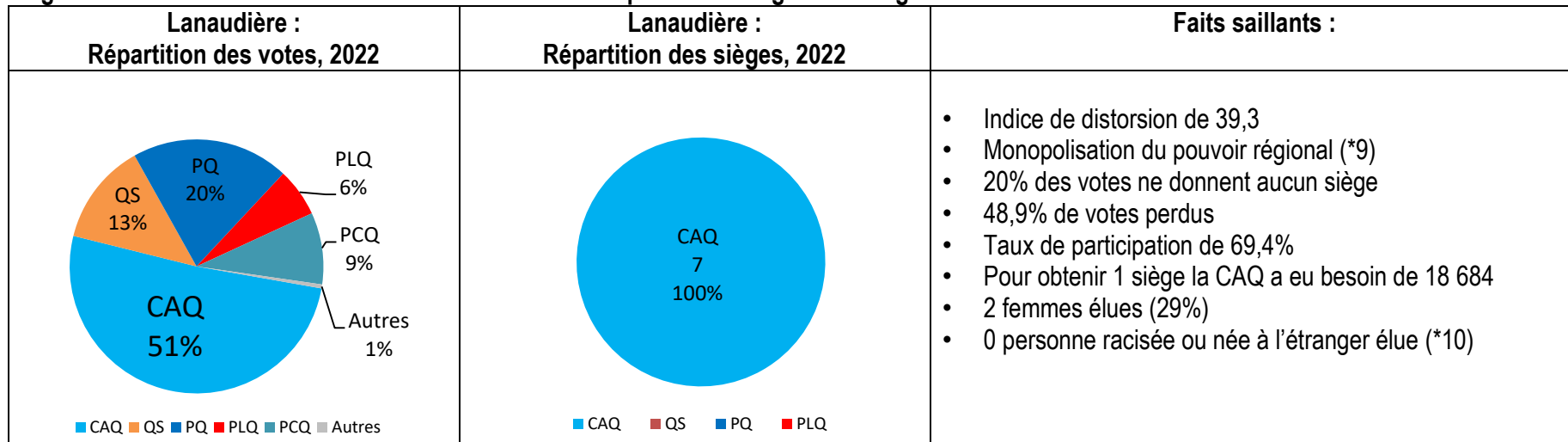
Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

**Figure 25 : Île de Montréal - Résultats des élections de 2022 pour les 27 sièges de la région**

| Île-de-Montréal : Répartition des votes, 2022   | Île-de-Montréal : Répartition des sièges, 2022  | Faits saillants :   |
|---|---|---|
|  <p>■ CAQ ■ QS ■ PQ ■ PLQ ■ PCQ ■ Autres</p> |  <p>■ CAQ ■ QS ■ PQ ■ PLQ</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Indice de distorsion de 21,2</li> <li>• 1 des 4 régions où le pouvoir n'a pas été monopolisé par un parti</li> <li>• 53,7% de votes perdus</li> <li>• Taux de participation de 58,5%</li> <li>• Pour obtenir 1 siège le PLQ a eu besoin de 16 264, versus 20 980 pour QS, 69 508 pour la CAQ et 79 810 pour le PQ, soit 5 fois plus que le PLQ</li> <li>• 6/27 circonscriptions gagnées par une majorité de 10% des votes et moins</li> <li>• 14 femmes élues (52%)</li> <li>• 10 personnes racisées ou nées à l'étranger élues (37%)</li> </ul> |

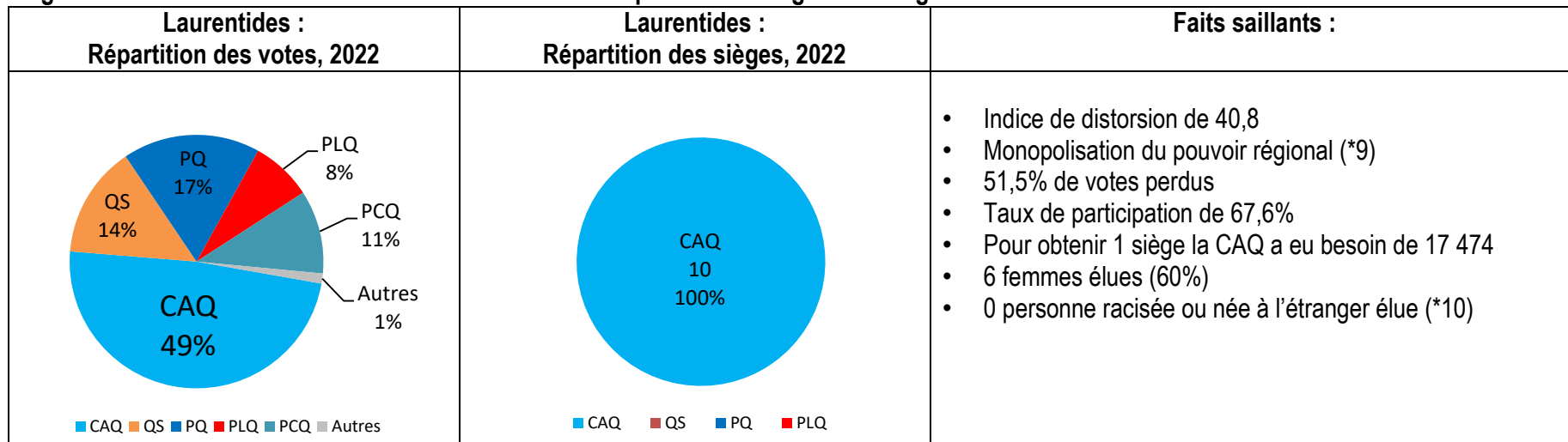
Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

**Figure 26 : Lanaudière - Résultats des élections de 2022 pour les 7 sièges de la région**



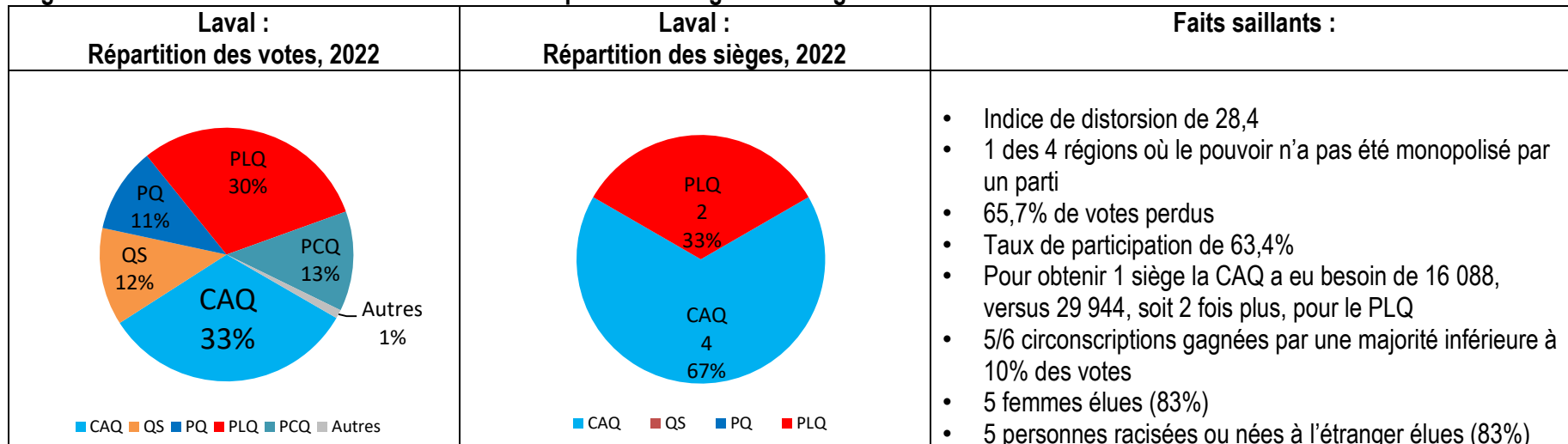
Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

**Figure 27 : Laurentides - Résultats des élections de 2022 pour les 10 sièges de la région**



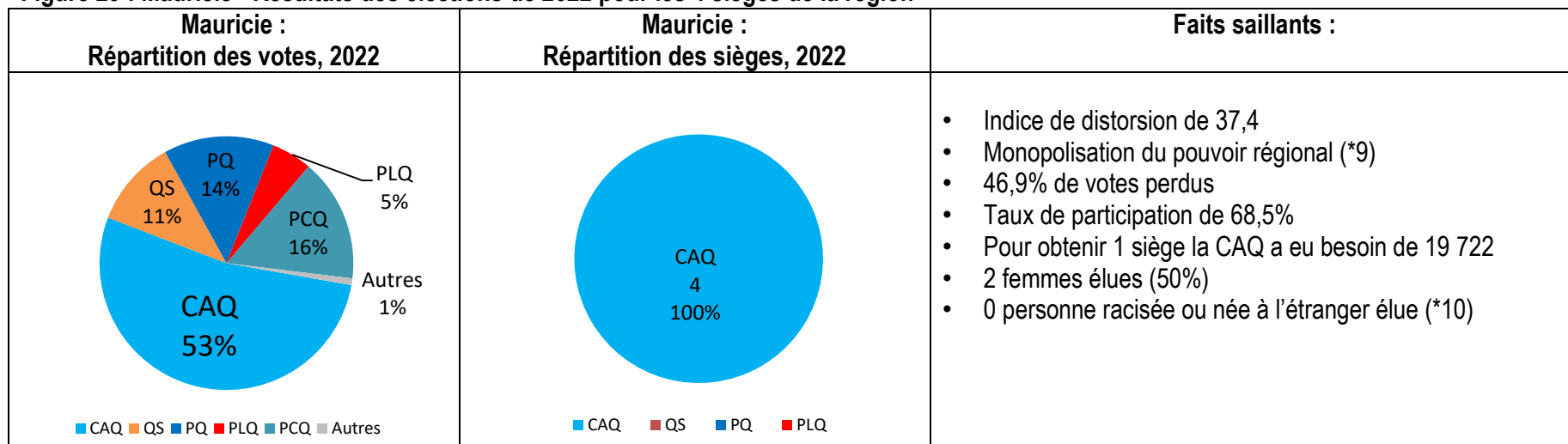
Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#). Aux fins de l'exercice, les résultats des circonscriptions Bertrand et Les Plaines, à cheval sur deux régions administratives, ont été inclus dans la région des Laurentides, la plus grande part de leur territoire se trouvant dans cette région.

**Figure 28 : Laval - Résultats des élections de 2022 pour les 6 sièges de la région**



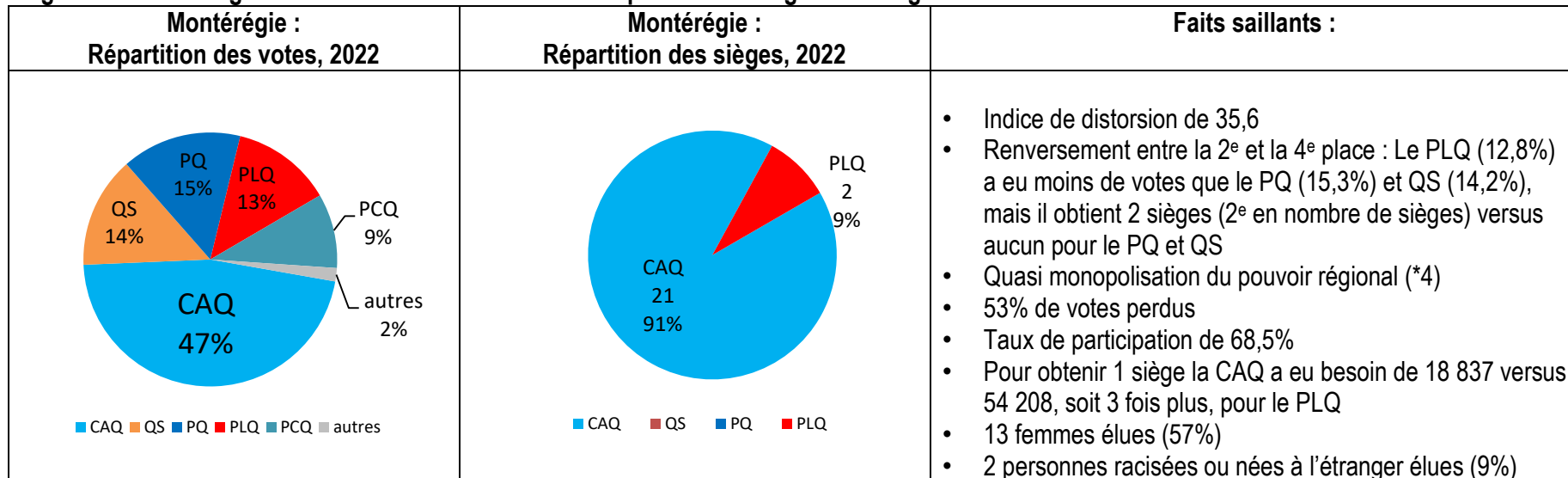
Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

**Figure 29 : Mauricie - Résultats des élections de 2022 pour les 4 sièges de la région**



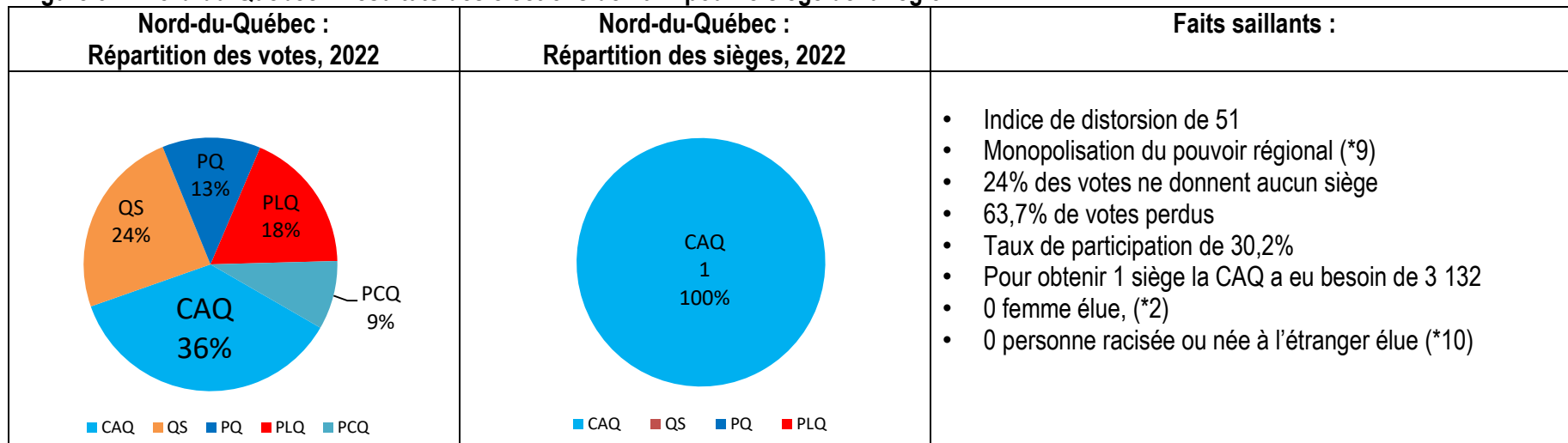
Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

**Figure 30 : Montérégie - Résultats des élections de 2022 pour les 23 sièges de la région**



Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#). Aux fins de l'exercice, les résultats de la circonscription Johnson, à cheval sur deux régions administratives, ont été inclus dans la région Montérégie, la plus grande part de son territoire se trouvant dans cette région.

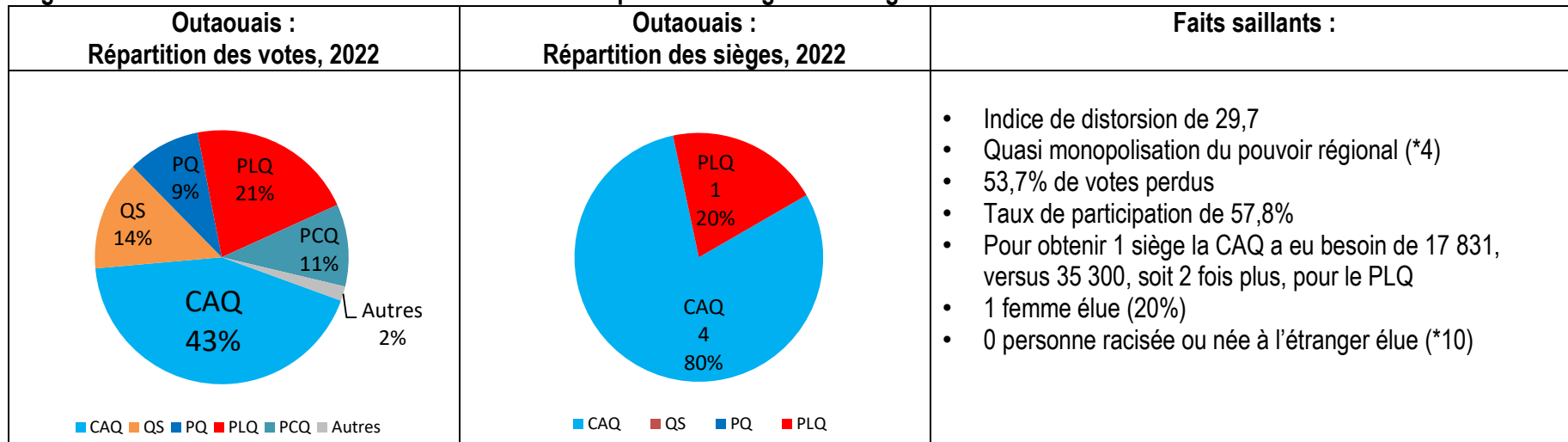
**Figure 31 : Nord-du-Québec - Résultats des élections de 2022 pour le siège de la région**



Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

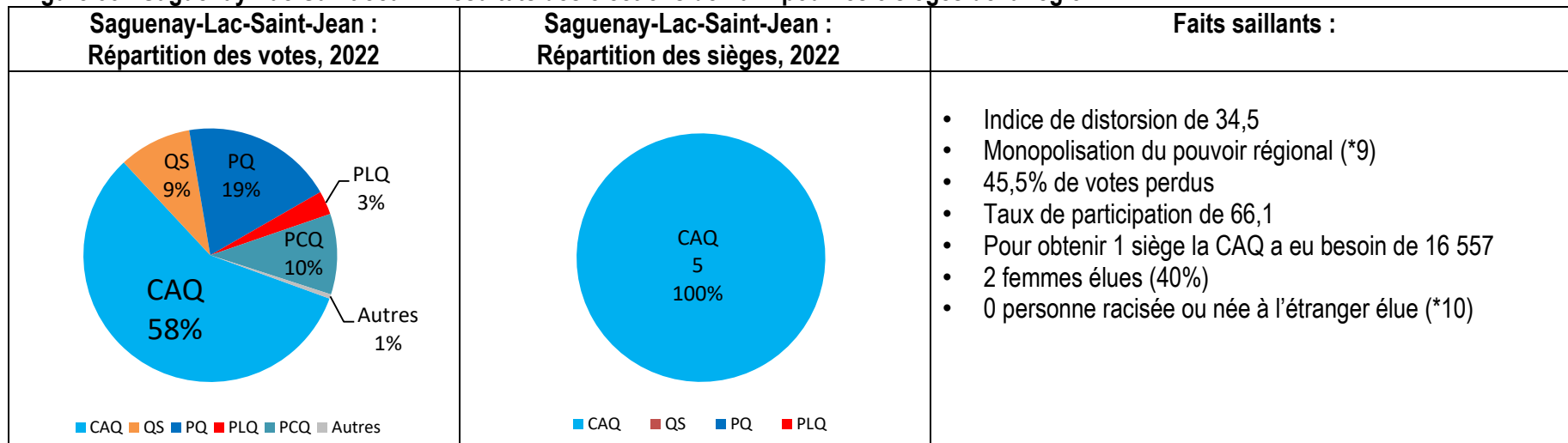


**Figure 32 : Outaouais - Résultats des élections de 2022 pour les 5 sièges de la région**



Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

**Figure 33 : Saguenay-Lac-Saint-Jean - Résultats des élections de 2022 pour les 5 sièges de la région**



Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

### 14.3 Mises en contexte historiques des résultats régionaux et nationaux des élections de 2022 selon les indicateurs de représentation

**Tableau 27 : Synthèse des indicateurs régionaux des 6 élections de 2007 à 2022**

Les données grisées sont reprises dans la synthèse à la fin du tableau.

| Régions               | Valeurs moyennes ou nombre d'élections 2007-2022 |                                    |                |                                       |                                |  |   | 2022 vs 2007   |
|-----------------------|--|------------------------------------|----------------|---------------------------------------|--------------------------------|--|---|--|
|                       | Indice de distorsion                             | Élections sous un indice > 30      | % votes perdus | Élections si votes perdus > 50%       | Où des rôles ont été renversés | Où un parti a occupé 75-100% des sièges                | Où un parti a nécessité au moins 2 fois plus de votes par siège | Diversification de la classe politique                                 |
| Abitibi-Témiscamingue | <b>34,79</b>                                     | 4 élections                        | <b>58,46%</b>  | 6 élections, dont 4 élections à > 60% | 2 élections                    | 2 élections 100% (PQ)<br>1 élection 100% (CAQ)         | 2 fois : 2 élections  | 1 vs 1 femme<br>0 personne racisée ou née à l'étranger                 |
| Bas-Saint-Laurent     | 20,17  | Aucune (mais 24,5 en 2018)         | <b>50,1%</b>   | 3 élections.                          | 2 élections                    |  | 2 fois : 3 élections  | 2 vs 1 femme<br>0 personne racisée ou née à l'étranger                 |
| Capitale-Nationale    | 22,90  | 1 élection                         | <b>56,63%</b>  | 6 élections, dont 1 élection > 60%    | 2 élections                    | 1 élection 82% (CAQ)                                   | 2 fois : 3 élections<br>4 fois : 2 élections                    | 3 vs 2 femmes<br>1 vs 1 personne racisée ou née à l'étranger           |
| Centre-du-Québec      | <b>42,27</b>                                     | 6 élections, dont 2 élections > 50 | <b>55,68%</b>  | 5 élections, dont 2 élections > 60%   | 1 élection                     | 5 élections 100% (CAQ-ADQ)                             | 2 fois : 1 élection   | 0 vs 0 femme<br>1 vs 1 personne racisée ou née à l'étranger            |
| Chaudière-Appalaches  | 27,24  | 3 élections                        | <b>50,85%</b>  | 5 élections.                          | 1 élection                     | 2 élections 100% (CAQ-ADQ)<br>1 élection 88% (CAQ-ADQ) | Presque 4 fois : 1 élection                                     | 3 vs 2 femmes<br>1 vs 0 personne racisée ou née à l'étranger           |
| Côte-Nord             | <b>42,37</b>                                     | 6 élections, dont 1 élection > 50  | <b>50,68%</b>  | 3 élections, dont 1 élection > 60%    |                                | 5 élections 100% (PQ)<br>1 élection 100% (CAQ)         |   | 1 vs 1 femme<br>0 personne racisée ou née à l'étranger<br>1 autochtone |
| Estrie                | <b>30,06</b>                                     | 4 élections                        | <b>59,43%</b>  | 6 élections,                          | 3 élections                    | 3 élections 75%  | 2 fois : 4 élections  | 2 vs 2 femme   |

| Régions                       | Valeurs moyennes ou nombre d'élections 2007-2022 |                                   |                |                                     |                                |  |  | 2022 vs 2007  |
|-------------------------------|--|-----------------------------------|----------------|-------------------------------------|--------------------------------|--|--|---|
|                               | Indice de distorsion                             | Élections sous un indice > 30     | % votes perdus | Élections si votes perdus > 50%     | Où des rôles ont été renversés | Où un parti a occupé 75-100% des sièges  | Où un parti a nécessité au moins 2 fois plus de votes par siège    | Diversification de la classe politique                            |
|                               |  |                                   |                | dont 3 élections > 60%              |                                | (PLQ)<br>2 élections 80% (CAQ)   | 3 fois : 1 élection<br>presque 5 fois : 1 élection                 | 0 personne racisée ou née à l'étranger                            |
| Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | <b>30,04</b>                                     | 3 élections, dont 1 élection > 50 | <b>52,58%</b>  | 4 élections, dont 1 élection > 60%  | 1 élection                     | 2 élections 100% (PQ)<br>1 élection 75% (PQ)<br>1 élection 75% (PLQ)                                     | 2 fois : 2 élections<br>3 fois : 1 élection                        | 1 vs 1 femme<br>0 personne racisée ou née à l'étranger            |
| Île de Montréal               | 19,25  | Aucune (mais 22,4 en 2018)        | <b>46,06%</b>  | Une seule élection (2022)           |                                | 1 élection 75% au PLQ  | 3 fois : 2 élections<br>4 fois : 1 élection<br>5 fois : 1 élection | 14 vs 9 femmes<br>10 vs 5 personnes racisées ou nées à l'étranger |
| Lanaudière                    | <b>34,31</b>                                     | 5 élections                       | <b>54,73%</b>  | 5 élections, dont 1 élection > 60%  |                                | 1 élection 100% (CAQ-ADQ)<br>2 élections 83-86% (CAQ-ADQ)<br>1 élection 100% (PQ)<br>1 élection 86% (PQ) | 3 fois : 1 élection<br>4 fois : 1 élection<br>5 fois : 1 élection  | 2 vs 1 femme<br>0 personne racisée ou née à l'étranger            |
| Laurentides                   | <b>30,32</b>                                     | 3 élections                       | <b>57,66%</b>  | 6 élections, dont 3 élections > 60% | 1 élection                     | 2 élections 100% (CAQ)<br>1 élection 87% (PQ)  | 3 fois : 2 élections<br>5 fois : 1 élection                        | 6 vs 2 femmes<br>0 personne racisée ou née à l'étranger           |
| Laval                         | <b>37,69</b>                                     | 4 élections, dont 1 élection > 50 | <b>57,78%</b>  | 5 élections, dont 4 élections > 60% |                                | 3 élections 100% (PLQ)<br>1 élection 83% (PLQ)   | 2 fois : 1 élection<br>4 fois : 1 élection                         | 5 vs 1 femme<br>5 vs 0 personne racisée ou née à l'étranger       |

| Régions                 | Valeurs moyennes ou nombre d'élections 2007-2022 |                                    |                |                                      |                                |   |  | 2022 vs 2007   |
|-------------------------|--|------------------------------------|----------------|--------------------------------------|--------------------------------|---|--|--|
|                         | Indice de distorsion                             | Élections sous un indice > 30      | % votes perdus | Élections si votes perdus > 50%      | Où des rôles ont été renversés | Où un parti a occupé 75-100% des sièges   | Où un parti a nécessité au moins 2 fois plus de votes par siège                                  | Diversification de la classe politique                           |
| Mauricie                | <b>35,99</b>                                     | 3 élections, dont 1 élection > 50  | <b>57,16%</b>  | 5 élections, dont 2 élections > 60%  | 2 élections                    | 2 élections 100% (CAQ-ADQ)<br>1 élection 80% (CAQ-ADQ)<br>1 élection 100% (PLQ) | 3 fois : 1 élection  | 2 vs 1 femme<br>0 personne racisée ou née à l'étranger           |
| Montérégie              | 21,08  | 2 élections                        | <b>57,77%</b>  | 6 élections, dont 2 élections > 60%. | 3 élections                    | 2 élections 83%-91% (CAQ)   | 2 fois : 1 élection<br>3 fois : 1 élection<br>Presque 5 fois : 1 élection<br>8 fois : 1 élection | 13 vs 6 femmes<br>2 vs 4 personnes racisées ou nées à l'étranger |
| Nord-du-Québec          | <b>49,06</b>                                     | 6 élections, dont 2 élections > 50 | <b>58,03%</b>  | 5 élections, dont 2 élections > 60%  |                                | 3 élections 100% (PQ)<br>2 élections 100% (CAQ)<br>1 élection 100% (PLQ)        |  | 0 femme<br>0 personne racisée ou née à l'étranger                |
| Outaouais               | <b>35,26</b>                                     | 4 élections                        | <b>51,15%</b>  | 4 élections.                         |                                | 4 élections 100% (PLQ)<br>1 élection 80% (CAQ)                                  | 2 fois : 1 élection  | 1 vs 2 femmes<br>0 personne racisée ou née à l'étranger          |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean | <b>32,89</b>                                     | 3 élections, dont 1 élection > 50  | <b>53,65%</b>  | 5 élections.                         |                                | 2 élections 100% (PQ)<br>1 élection 80% (PQ)<br>1 élection 100% (CAQ)           | 2 fois : 1 élection<br>4 fois : 1 élection   | 2 vs 0 femme<br>0 personne racisée ou née à l'étranger           |

| Régions                                      | Valeurs moyennes ou nombre d'élections 2007-2022 |  |                |  |   |   |  | 2022 vs 2007   |
|--|--|--|----------------|--|---|---|--|--|
|  | Indice de distorsion                             | Élections sous un indice > 30  | % votes perdus | Élections si votes perdus > 50%  | Où des rôles ont été renversés  | Où un parti a occupé 75-100% des sièges   | Où un parti a nécessité au moins 2 fois plus de votes par siège  | Diversification de la classe politique   |
| <b>Synthèse des élections de 2007 à 2022</b> | De 19 à 49                                       | 14 régions ont dépassé un indice de 30 au moins 2 fois, dont 3 lors de 6 élections | De 46% à 58,5% | 16 régions ont dépassé 50% au moins 2 fois, dont 8 ont même atteint 60% de 2 à 4 fois. | 10 régions ont vécu entre 1 et 3 élections où les rôles ont été renversés | 14 régions ont vécu au moins 2 élections où un parti a occupé 75-100% des sièges régionaux, dont 6 lors de 5 et 6 élections | 15 régions ont vécu entre 1 et 6 élections où un parti a eu besoin d'au moins 2 fois plus de votes par siège qu'un autre parti | 7 régions n'ont pas fait élire plus de femmes en 2022 qu'en 2007, ce qui est le cas de 14 régions pour les personnes racisées ou nées à l'étranger |

Sources : résultats selon [Élections Québec](#). Compléments et calculs par [l'autrice](#).

**Tableau 28 : Synthèse des indicateurs nationaux des 43 élections québécoises de 1867 à 2022**

Les données grisées sont comparées aux élections de 2022 à la fin du tableau

| Élections | Taux de participation | Indice de distorsion | Nombre de partis   |                     | Résultats du parti gouvernemental |              |             |                         | % de votes sans siège <sup>25</sup>               | Nb de votes par siège<br>Écart entre min. et max. | Renversement de la volonté populaire                 | Diversification de la classe politique |
|-----------|-----------------------|----------------------|--------------------|---------------------|-----------------------------------|--------------|-------------|-------------------------|---|---|--|--|
|           |                       |                      | obtenant des votes | obtenant des sièges | % de votes                        | Nb de sièges | % de sièges | Écart de représentation |   |   |  |  |
| 1867      | 46,84 %               | 22,45                | 4                  | 2                   | 53,5 %                            | 51           | 79,7 %      | 26,2                    | 9,44%   | 2,6   |  |  |
| 1871      | 34,96 %               | 16,19                | 4                  | 2                   | 51,7 %                            | 46           | 70,8 %      | 19,1                    | 7,54%   | 1,8   |  |  |
| 1875      | 47,71 %               | 13,20                | 4                  | 3                   | 51,0 %                            | 43           | 66,2 %      | 15,2                    | 0,47%   | 2,7   |  |  |
| 1878      | 63,92 %               | 0,24                 | 3                  | 3                   | 49,5 %                            | 32           | 49,2 %      | -0,3                    | 0%  | 1,0   |  |  |
| 1881      | 44,54 %               | 21,64                | 4                  | 3                   | 50,4 %                            | 49           | 75,4 %      | 25,0                    | 1,6%  | 8,8   |  |  |
| 1886      | 63,97 %               | 9,36                 | 6                  | 4                   | 39,6 %                            | 33           | 50,8 %      | 11,2                    | 3,26%   | 1,5   | PLQ forme le gouvernement même si PC a plus de votes |  |
| 1890      | 58,19 %               | 14,21                | 6                  | 5                   | 44,5 %                            | 43           | 58,9 %      | 14,4                    | 1,89%   | 1,9   | PLQ forme le gouvernement même si PC a plus de votes |  |
| 1892      | 59,97 %               | 16,29                | 6                  | 3                   | 52,4 %                            | 51           | 69,9 %      | 17,5                    | 1,16%   | 3,2   |  |  |
| 1897      | 67,35 %               | 14,31                | 5                  | 2                   | 53,3 %                            | 51           | 68,9 %      | 15,6                    | 1,28%   | 1,8   |  |  |
| 1900      | 29,78 %               | 35,05                | 4                  | 2                   | 53,2 %                            | 67           | 90,5 %      | 37,4                    | 2,81%   | 7,5   |  |  |
| 1904      | 29,97 %               | 29,22                | 5                  | 2                   | 55,4 %                            | 67           | 90,5 %      | 35,1                    | 12,55%<br>(14 236 votes :<br>Libéral indépendant) | 4,6   |  |  |
| 1908      | 59,66 %               | 22,34                | 4                  | 3                   | 53,5 %                            | 57           | 77,0 %      | 23,5                    | 1,61%   | 3,3   |  |  |
| 1912      | 61,45 %               | 23,76                | 5                  | 4                   | 53,5 %                            | 63           | 77,8 %      | 24,2                    | 0,98%   | 3,2   |  |  |
| 1916      | 43,47 %               | 30,04                | 4                  | 2                   | 60,6 %                            | 75           | 92,6 %      | 32,0                    | 3,46%   | 7,2   |  |  |

<sup>25</sup> Détails si > 10% ou > 100 000 votes.

| Élections | Taux de participation | Indice de distorsion | Nombre de partis   |                     | Résultats du parti gouvernemental |              |             |                         | % de votes sans siège <sup>25</sup>               | Nb de votes par siège<br>Écart entre min. et max. | Renversement de la volonté populaire                              | Diversification de la classe politique |
|-----------|-----------------------|----------------------|--------------------|---------------------|-----------------------------------|--------------|-------------|-------------------------|---|---|---|--|
|           |                       |                      | obtenant des votes | obtenant des sièges | % de votes                        | Nb de sièges | % de sièges | Écart de représentation |   |   |   |  |
| 1919      | 27,30 %               | 31,81                | 6                  | 3                   | 51,9 %                            | 74           | 91,4 %      | 39,5                    | 16,89%<br>(21 902 votes :<br>Libéral indépendant) | 6,9   |   |  |
| 1923      | 57,37 %               | 20,33                | 10                 | 3                   | 51,5 %                            | 64           | 75,3 %      | 23,8                    | 1,92%   | 2,4   |   | 1 autochtone<br>(partielle 1924)       |
| 1927      | 56,39 %               | 25,84                | 7                  | 4                   | 59,3 %                            | 74           | 87,1 %      | 27,7                    | 0,84%   | 4,8   |   |  |
| 1931      | 77,01 % <sup>26</sup> | 32,12                | 9                  | 2                   | 54,9 %                            | 79           | 87,8 %      | 32,9                    | 0,57%   | 5,7   |   |  |
| 1935      | 75,92 %               | 4,69                 | 10                 | 4                   | 46,5 %                            | 47           | 52,2 %      | 5,7                     | 0,42%   | 1,2   |   |  |
| 1936      | 78,23 %               | 25,81                | 10                 | 2                   | 56,9 %                            | 76           | 84,4 %      | 27,6                    | 1,71%   | 3,8   |   |  |
| 1939      | 75,75 %               | 24,84                | 13                 | 4                   | 53,5 %                            | 69           | 80,2 %      | 26,7                    | 4,49%   | 3,6   |   |  |
| 1944      | 72,13 %               | 12,73                | 13                 | 5                   | 38,0 %                            | 48           | 52,8 %      | 14,7                    | 0,65%   | 4,5   | UN forme le<br><b>gouvernement</b> même si<br>PLQ a plus de votes |  |
| 1948      | 75,21 %               | 33,74                | 9                  | 2                   | 51,2 %                            | 82           | 89,1 %      | 37,9                    | 9,25%<br>(140 050 :<br>Union des électeurs)       | 7,2   |   |  |
| 1952      | 75,87 %               | 22,15                | 8                  | 2                   | 50,5 %                            | 68           | 73,9 %      | 23,4                    | 0,96%   | 2,7   |   |  |
| 1956      | 78,32 %               | 24,53                | 9                  | 2                   | 51,8 %                            | 72           | 77,4 %      | 25,6                    | 0,61%   | 3,1   |   |  |
| 1960      | 81,66 %               | 1,94                 | 10                 | 2                   | 51,4 %                            | 51           | 53,7 %      | 2,3                     | 0,5%  | 1,1   |   |  |

<sup>26</sup> Les élections de 1927 sont les dernières où le taux de participation incluait toutes les circonscriptions électorales, même celles où il y avait eu élection par acclamation, ce qui a pour effet de diminuer considérablement les taux de participation. Pour effectuer des comparaisons avec le taux de participation d'élections récentes, il vaut donc mieux tenir compte des élections à partir de 1931.

| Élections | Taux de participation | Indice de distorsion | Nombre de partis   |                     | Résultats du parti gouvernemental |              |             |                          | % de votes sans siège <sup>25</sup>                         | Nb de votes par siège<br>Écart entre min. et max. | Renversement de la volonté populaire  | Diversification de la classe politique |
|-----------|-----------------------|----------------------|--------------------|---------------------|-----------------------------------|--------------|-------------|--------------------------|---|---|---|--|
|           |                       |                      | obtenant des votes | obtenant des sièges | % de votes                        | Nb de sièges | % de sièges | Écarts de représentation |   |   |   |  |
| 1962      | 79,60 %               | 9,73                 | 7                  | 2                   | 56,4 %                            | 63           | 66,3 %      | 9,9                      | 0,52%   | 2,1   |   | 1 femme                                |
| 1966      | 73,57 %               | 9,05                 | 9                  | 2                   | 40,8 %                            | 56           | 51,9 %      | 11,0                     | 5,55%<br>(129 045 :<br>Rass. pour<br>l'indép.<br>nationale) | 1,9   | UN forme le<br><b>gouvernement</b> même si<br>PLQ a plus de<br>votes                                | 1 femme                                |
| 1970      | 84,23 %               | 19,27                | 9                  | 4                   | 45,4 %                            | 72           | 66,7 %      | 21,3                     | 0,15%   | 5,2   | UN forme<br><b>l'opposition</b><br>officielle<br>même si PQ<br>est 2 <sup>e</sup> en % de<br>votes. | 1 femme                                |
| 1973      | 80,38 %               | 32,81                | 6                  | 3                   | 54,7 %                            | 102          | 92,7 %      | 38,1                     | 4,92 %<br>(146 209 :<br>Union<br>nationale)                 | 9,4   |   | 1 femme                                |
| 1976      | 85,27 %               | 18,99                | 10                 | 5                   | 41,4 %                            | 71           | 64,6 %      | 23,2                     | 0,53%   | 7,9   |   | 5 femmes                               |
| 1981      | 82,49 %               | 14,46                | 10                 | 2                   | 49,3 %                            | 80           | 65,6 %      | 16,3                     | 4 %<br>(144 070 :<br>Union<br>nationale)                    | 1,8   |   | 8 femmes                               |
| 1985      | 75,64 %               | 22,73                | 16                 | 2                   | 56,0 %                            | 99           | 81,1 %      | 25,2                     | 2,42%   | 3,0   |   | 18 femmes                              |
| 1989      | 74,96 %               | 20,66                | 18                 | 3                   | 50,0 %                            | 92           | 73,6 %      | 23,7                     | 1,99%   | 2,6   |   | 23 femmes                              |
| 1994      | 81,58 %               | 13,49                | 16                 | 3                   | 44,8 %                            | 77           | 61,6 %      | 16,9                     | 0,85%   | 11,1  |   | 23 femmes                              |
| 1998      | 78,32 %               | 15,33                | 10                 | 3                   | 42,9 %                            | 76           | 60,8 %      | 17,9                     | 0,59%   | 20,9  | PQ forme le<br><b>gouvernement</b> même si<br>PLQ a plus de<br>votes                                | 29 femmes                              |
| 2003      | 70,42 %               | 15,05                | 9                  | 3                   | 46,0 %                            | 76           | 60,8 %      | 14,8                     | 1,06%   | 7,5   |   | 38 femmes<br>9 personnes               |



| Élections   | Taux de participation | Indice de distorsion | Nombre de partis   |                     | Résultats du parti gouvernemental |              |             |                         | % de votes sans siège <sup>25</sup>          | Nb de votes par siège<br>Écart entre min. et max. | Renversement de la volonté populaire | Diversification de la classe politique                                 |
|-------------|-----------------------|----------------------|--------------------|---------------------|-----------------------------------|--------------|-------------|-------------------------|--|---|--------------------------------------|--|
|             |                       |                      | obtenant des votes | obtenant des sièges | % de votes                        | Nb de sièges | % de sièges | Écart de représentation |  |   |                                      |  |
|             |                       |                      |                    |                     |                                   |              |             |                         |  |   |                                      | racisées ou nées à l'étranger  |
| <b>2007</b> | 71,23 %               | 5,49                 | 8                  | 3                   | 33,1 %                            | 48           | 38,4 %      | 5,3                     | 3,85%<br>(152 885 :<br>Parti vert du Québec) | 1,1   |                                      | 32 femmes<br>7 personnes racisées ou nées à l'étranger<br>1 autochtone |
| <b>2008</b> | 57,43 %               | 11,75                | 9                  | 4                   | 42,1 %                            | 66           | 52,8 %      | 10,7                    | 2,17%  | 5,9   |                                      | 37 femmes<br>9 personnes racisées ou nées à l'étranger                 |
| <b>2012</b> | 74,60 %               | 13,58                | 18                 | 4                   | 32,0 %                            | 54           | 43,3 %      | 11,4                    | 1,89%  | 5,1   |                                      | 41 femmes<br>12 personnes racisées ou nées à l'étranger                |
| <b>2014</b> | 71,44 %               | 11,62                | 18                 | 4                   | 41,5 %                            | 70           | 56,0 %      | 14,5                    | 0,73%  | 4,3   |                                      | 34 femmes<br>7 personnes racisées ou nées à l'étranger                 |
| <b>2018</b> | 66,45 %               | 17,71                | 18                 | 4                   | 37,4 %                            | 74           | 59,2 %      | 21,8                    | 1,68%  | 3,4   |                                      | 53 femmes<br>14 personnes racisées ou nées à l'étranger                |

| Élections   | Taux de participation   | Indice de distorsion                     | Nombre de partis                               |   | Résultats du parti gouvernemental           |  |  |   | % de votes sans siège <sup>25</sup>   | Nb de votes par siège<br>Écarts entre min. et max. | Renversement de la volonté populaire   | Diversification de la classe politique  |
|---|---|--|--|---|---|--|--|---|---|--|--|---|
|   |   |  | obtenant des votes                             | obtenant des sièges                           | % de votes                                  | Nb de sièges                                     | % de sièges                              | Écarts de représentation                      |   |  |  |   |
| 2022<br>comparativement<br>aux 43 élections<br>depuis<br>1867 | 66,10%  | 25,77                                    | 21   | 4   | 41,0 %                                      | 90   | 72,0 %                                   | 31,0  | 12,91%<br>(530 786<br>votes : Parti<br>conservateur<br>du Québec)   | 10,7   | <b>PLQ forme<br/>l'opposition<br/>même si QS<br/>est 2<sup>e</sup> en %<br/>de votes.</b>  | 58 femmes<br>21 personnes<br>racisées ou<br>nées à<br>l'étranger<br>1 autochtone                          |
|   | 2 <sup>e</sup> +<br>basse<br>participation<br>depuis<br>1931* | 10 <sup>e</sup> +<br>haute<br>distorsion | 1 <sup>e</sup> fois à<br>plus que<br>20 partis | 14 <sup>e</sup> fois à<br>4 partis et<br>plus | 7 <sup>e</sup> fois<br>à 41%<br>et<br>moins | 4 <sup>e</sup> fois<br>à 90<br>sièges<br>et plus | 20 <sup>e</sup> fois<br>à 72%<br>et plus | 8 <sup>e</sup> fois à<br>31 points<br>et plus | 1 <sup>e</sup> fois à plus<br>de 150 000<br>votes et 3 <sup>e</sup><br>fois à plus de<br>12%<br><br>12,91% de<br>votes<br>(530 786<br>votes : Parti<br>conservateur<br>du Québec) | 3 <sup>e</sup> fois à plus<br>de 10 points         | 7 <sup>e</sup><br>renversement<br>des rôles. Le<br>1 <sup>er</sup> parti en<br>nombre de<br>votes n'a pas<br>formé le<br>gouvernement<br>en 1846,<br>1890, 1944,<br>1966 et 1998.<br>Le 2 <sup>e</sup> parti en<br>nombre de<br>votes n'a pas<br>formé<br>l'opposition<br>officielle en<br>1970 et 2022. | Record de<br>femmes<br>élues et<br>record de<br>personnes<br>racisées ou<br>nées à<br>l'étranger<br>élues |
| <b>Maximum</b>  | 85,27 %   | 35,05                                    | 21   | 5   | 60,6 %                                      | 102  | 92,7 %                                   | 39,5  | 16,89   | 20,9   |  |   |
| <b>Minimum</b>  | 57,4% *   | 0,24                                     | 3  | 2   | 32,0 %                                      | 32   | 38,4 %                                   | -0,3  | 0   | 1  |  |   |
| <b>Moyennes</b>   | 75,9%*  | 18,75                                    | 9  | 3   | 48,7 %                                      | 65   | 69,6 %                                   | 20,85   | 3,1   | 4,7  |  |   |

Sources : résultats selon [Élections Québec](#) et l'[Atlas des élections au Québec](#) de Pierre Drouilly. Compléments et calculs par l'autrice.

\* : Depuis 1931.

#### 14.4 Analyse du projet de loi 499 déposé en octobre 2023, par Québec solidaire, en collaboration avec le Parti québécois

**Tableau 29 : Le projet de loi 499 et le projet de loi 39 : Similitudes, différences, évaluations des gains et des compromis**

L'analyse des gains et des compromis reprend des demandes formulées durant la consultation sur le projet de loi 39, durant la commission parlementaire tenue en janvier 2020<sup>27</sup>.

| Le projet de loi 39   | Le projet de loi 499 : portrait et améliorations qu'il demande encore   |   |
|---|---|---|
|   | Similitudes et différences vs PL39  | Évaluations des gains et des compromis  |
| Tout comme le projet de loi 39, le projet de loi 499 a proposé d'instaurer un « <i>mode de scrutin mixte avec compensation régionale</i> ».   |   | <p>MAINTIEN POSITIF :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le modèle mixte compensatoire est l'avenue envisagée depuis plusieurs années au Québec.</li> </ul> <p>MAIS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet de loi 499 aurait pu être plus affirmatif quant à l'objectif proportionnel en le désignant comme « <i>'scrutin proportionnel mixte compensatoire</i> ».</li> </ul>   |
| <b>1. Comment se répartissent les sièges sur le territoire?</b>   |   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>L'Assemblée nationale réunit 125 sièges, soit 80 sièges de circonscriptions et 45 sièges régionaux de compensation.</li> <li>Le ratio national de sièges de circonscription sur le nombre de sièges de compensation est de 64/36, mais 8 régions ont moins que 36% de sièges de compensation.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>L'Assemblée nationale réunit 129 sièges, soit 80 sièges de circonscriptions et 49 sièges régionaux de compensation.</li> <li>Le ratio national de sièges de circonscription sur le nombre de sièges de compensation est de 62/38, mais 6 régions ont moins que 38% de sièges de compensation.</li> </ul> | <p>CHANGEMENT POSITIF :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le nombre de sièges de compensation est augmenté de 4, ce qui améliore le ratio national entre les 2 types de sièges.</li> <li>Moins de régions se situent sous le ratio national, soit 6 régions versus 8.</li> <li>Davantage de régions comptent 3 sièges et plus de compensation, soit 9 régions versus 6.</li> </ul> <p>MAIS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les populations de 8 régions n'ont pas suffisamment de sièges de compensation pour corriger les distorsions provenant de l'attribution des sièges de circonscription.</li> <li>Utiliser les régions administratives sans les adapter pour l'usage électoral cause des iniquités, car elles ne sont pas conçues pour équilibrer le nombre de</li> </ul> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Les sièges sont répartis dans 17 régions électorales calquées sur les territoires actuels des régions administratives, alors qu'elles sont inégales au niveau démographique.</li> </ul>  |   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de sièges par région et ratio : <ul style="list-style-type: none"> <li>1 région a 1 siège de circonscription + 0 de compensation (ratio de 0%), pour un total de 1 siège.</li> </ul> </li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de sièges par région et ratio : <ul style="list-style-type: none"> <li>2 régions ont 1 siège de circonscription + 1 siège de</li> </ul> </li> </ul>   |   |

<sup>27</sup> Les conclusions de cette consultation ont été réunies en février 2021 par l'auteur sur <https://www.mercedezroberge.ca/vous-souvenez-vous-du-projet-de-loi-39/>

| Le projet de loi 39  | Le projet de loi 499 : portrait et améliorations qu'il demande encore  |  |
|--|--|--|
|  | Similitudes et différences vs PL39   | Évaluations des gains et des compromis   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 4 régions ont de 1 à 2 sièges de circonscription + 1 siège de compensation (dont 3 régions sous le ratio national), pour un total de 2 à 3 sièges.</li> <li>○ 6 régions ont 3 et 4 sièges de circonscription + 2 sièges de compensation (dont 2 régions sous le ratio national), pour un total de 5 et 6 sièges.</li> <li>○ 3 régions ont de 4 à 6 sièges de circonscription + 3 sièges de compensation (dont 1 région sous le ratio national), pour un total de 7 à 9 sièges.</li> <li>○ 1 région a 7 sièges de circonscription + 4 sièges de compensation, pour un total de 11 sièges.</li> <li>○ 2 régions ont 14 et 16 sièges de circonscription + 8 sièges de compensation (dont 1 sous le ratio national), pour un total de 22 et 24 sièges.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>○ compensation, pour un total de 2 sièges.</li> <li>○ 6 régions ont 2 et 3 sièges de circonscription + 2 sièges de compensation, pour un total de 4 et 5 sièges.</li> <li>○ 6 régions ont de 4 à 6 sièges de circonscription + 3 sièges de compensation (dont 3 régions sous le ratio national), pour un total de 7 à 9 sièges.</li> <li>○ 1 région a 7 sièges de circonscription + 4 sièges de compensation (sous le ratio national), pour un total de 11 sièges.</li> <li>○ 1 région a 13 sièges de circonscription + 6 sièges de compensation (sous le ratio national), pour un total de 19 sièges.</li> <li>○ 1 région a 15 sièges de circonscription + 7 sièges de compensation (sous le ratio national), pour un total de 22 sièges.</li> </ul> | <p>personnes versus les sièges (comme il est visé pour les circonscriptions).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Toutes les régions devraient avoir au moins 3 sièges de compensation, afin que les populations de toutes les régions aient le même accès aux avantages de la proportionnalité.</li> <li>● Pour équilibrer les régions électorales il faut jumeler les régions administratives, trop peu peuplées prises individuellement, avec 1 ou 2 régions limitrophes, afin de former 8 à 10 régions électorales, ainsi que le rapport du Directeur général des élections l'a démontré en 2007. Ce découpage du territoire québécois ne servirait qu'à l'exercice électoral sans affecter les territoires des régions administratives ni le sentiment d'appartenance envers elles.</li> </ul> |
| <b>2. Comment les votes se transforment en sièges?</b>   |  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>● La compensation (ou correction des distorsions) se fait à partir du cumul des votes une région à la fois, ce qui entraîne beaucoup de votes perdus, particulièrement dans les régions peu peuplées parce qu'elles disposent de peu de sièges de compensation.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Pour obtenir des sièges de compensation, un parti doit recueillir, à l'échelle du Québec, un très grand nombre de votes, soit un seuil légal de 10%. Des seuils mathématiques</li> </ul>  | <p>CHANGEMENT POSITIF :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Le seuil légal est plus bas, ce qui est plus équitable pour tous les partis.</li> <li>● La méthode de calcul favorise moins les partis ayant remporté des circonscriptions.</li> </ul> <p>MAIS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● La correction des distorsions devrait se faire à partir du total des bulletins de liste recueillis à l'échelle</li> </ul>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>● Pour obtenir des sièges de compensation, un parti doit recueillir, à l'échelle du Québec, un moins grand nombre de votes, soit un seuil légal de 4%. Des seuils</li> </ul>  |  |  |

| Le projet de loi 39  | Le projet de loi 499 : portrait et améliorations qu'il demande encore  |   |
|--|--|---|
|  | Similitudes et différences vs PL39   | Évaluations des gains et des compromis  |
| <p>régionaux s'ajoutent à cette contrainte, particulièrement dans les régions disposant de peu de sièges.</p>  | <p>mathématiques régionaux s'ajoutent encore à cette contrainte, particulièrement dans les régions disposant de peu de sièges.</p>   | <p>nationale. Le résultat doit ensuite servir à attribuer les sièges de compensation en les répartissant à travers les régions, en fonction du nombre prévu de sièges pour chaque région. Ce qui s'appelle une compensation nationale avec une distribution régionale.</p>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>La méthode de calcul établissant le nombre de sièges qu'un parti doit occuper, et conséquemment le nombre de sièges de compensation qu'il reçoit, n'est pas équitable. Les distorsions des petits partis ne sont pas corrigées, car les partis ayant remporté des sièges de circonscription sont systématiquement surreprésentés (prime au vainqueur).</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>La méthode de calcul établissant le nombre de sièges qu'un parti doit occuper, et conséquemment le nombre de sièges de compensation qu'il reçoit, est plus équitable. Les distorsions des petits partis sont davantage corrigées, car les partis ayant remporté des sièges de circonscription ne sont pas systématiquement surreprésentés (sans prime au vainqueur).</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le seuil légal devrait être de 2% de vote à l'échelle du Québec ou avoir remporté au moins un siège de circonscription.</li> <li>Les régions électorales devraient être plus grandes pour disposer de davantage des sièges et conséquemment abaisser les seuils mathématiques.</li> <li>La méthode de calcul Hare serait encore plus équitable, car elle permet de corriger les distorsions sans avantager les partis établis, comme le soulignait le rapport du Directeur général des élections en 2007.</li> </ul>   |
| <b>3. À quoi ressemblent les bulletins?</b>  |  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>2 bulletins de vote distincts : un pour le siège de circonscription (choisir une personne selon le mode majoritaire) et un pour les sièges régionaux (choisir un parti avec sa liste régionale de candidatures).</li> </ul>   |  | <p><b>MAINTIEN POSITIF :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Il est essentiel d'avoir deux bulletins de vote pour effectuer une véritable correction des distorsions provenant de l'attribution des sièges de circonscription.</li> <li>La liste fermée est nécessaire pour appliquer des règles de positionnement sur les listes, comme l'alternance femmes-hommes.</li> </ul> <p><b>CHANGEMENT POSITIF :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Permettre la double candidature démontre la légitimité de tous les sièges en amenant toutes les personnes candidates à faire campagne pour se faire connaître, que ce soit pour représenter la circonscription ou pour représenter la région.</li> </ul> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Une personne n'a pas le droit de poser sa candidature pour un siège de circonscription et pour un siège régional (double candidature interdite).</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Une personne a le droit de poser sa candidature pour un siège de circonscription et pour un siège régional (double candidature permise). Personne ne pouvant occuper deux sièges, le nom est retiré de la liste régionale si elle remporte un siège de circonscription.</li> </ul>  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Le bulletin régional présente entre 0 et 8 personnes sur des listes fermées, l'attribution des sièges régionaux</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le bulletin régional présente entre 1 et 7 personnes sur des listes fermées, l'attribution des sièges</li> </ul>  |   |

| Le projet de loi 39  | Le projet de loi 499 : portrait et améliorations qu'il demande encore   |   |
|--|---|---|
|  | Similitudes et différences vs PL39  | Évaluations des gains et des compromis  |
| <p>débutant par le 1<sup>er</sup> nom de la liste régionale.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans 10 régions le bulletin de compensation contiendra seulement 1 ou 2 sièges à combler.</li> <li>• Une région n'a pas de liste régionale, car il n'y a pas de siège de compensation.</li> <li>• Moyenne de 2,6 sièges de compensation.</li> </ul>  | <p>régionaux débutant par le 1<sup>er</sup> nom de la liste régionale.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans 8 régions le bulletin de compensation contiendra seulement 1 ou 2 sièges à combler.</li> <li>• Moyenne de 2,9 sièges de compensation</li> </ul>  | <p>MAIS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les régions devraient avoir au moins 3 sièges de compensation pour utiliser les avantages des listes régionales fermées. Une liste de moins de 3 noms ne permettra pas de respecter l'alternance femmes/hommes sur les listes, et inclure des règles sur le positionnement des personnes racisées ou nées à l'étranger dans le premier tiers des listes, et ce, en fonction de la démographie régionale.</li> </ul>   |
| <b>4. Des objectifs de diversification de la représentation sont-ils établis?</b>  |   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune règle n'oblige les partis à atteindre une représentation paritaire des femmes et des hommes, ni une représentation équitable des personnes racisées ou nées à l'étranger.</li> <li>• La seule exigence pour un parti est d'annoncer (en début de campagne) l'objectif qu'il se fixe en matière de candidates et de faire rapport (avant les élections) de l'atteinte ou non de son objectif, sans qu'aucun chiffre ne soit imposé. La facilité à répondre à cette exigence rend symbolique la sévérité de la conséquence en cas de manquement (un parti pourrait perdre son autorisation).</li> <li>• Aucune conséquence sur le financement public en cas de non-respect.</li> <li>• Aucune mesure pour tenir compte des obstacles systémiques et les contrer.</li> <li>• Il est mentionné qu'un comité devant formuler des recommandations à l'Assemblée nationale est formé, après la</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune règle n'oblige les partis à atteindre une représentation équitable des personnes racisées ou nées à l'étranger.</li> <li>• Les seules règles concernent la représentation paritaire des femmes et des hommes.</li> <li>• Les partis politiques doivent déposer des listes régionales paritaires avec alternance femmes-hommes, en commençant par une femme dans 50% des cas, pour combler les sièges de compensation.</li> <li>• Les partis doivent présenter un nombre de candidatures qui respecte la zone paritaire (40%-60%), pour combler les sièges de circonscription.</li> <li>• Aucune précision sur les conséquences en cas de non-conformité.</li> </ul> | <p>CHANGEMENT POSITIF :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les partis doivent se conformer à des règles et non seulement se fixer leurs propres objectifs.</li> <li>• L'alternance femmes-hommes est établie sur les listes régionales, en commençant par une femme dans 50% des cas.</li> <li>• Un objectif est fixé quant au pourcentage de candidates pour combler les sièges de compensation.</li> </ul> <p>MAIS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En plus de celles sur la parité, ajouter des règles afin que chaque parti soit tenu : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ De présenter des candidatures de personnes racisées ou nées à l'étranger en nombre au moins équivalent aux statistiques démographiques de la région, autant pour les sièges de circonscription que sur les listes régionales de compensation;</li> <li>○ De placer les candidatures des personnes racisées ou nées à l'étranger dans le premier tiers de chaque liste régionale.</li> </ul> </li> <li>• En plus de celles sur les candidatures, ajouter des règles permettant de juger des résultats à partir des</li> </ul> |

| Le projet de loi 39   | Le projet de loi 499 : portrait et améliorations qu'il demande encore  |   |
|---|--|---|
|   | Similitudes et différences vs PL39   | Évaluations des gains et des compromis  |
| 3 <sup>e</sup> élection sous le nouveau mode de scrutin, mais il n'est pas tenu de se pencher sur la parité.  |  | <p>personnes élues, afin d'atteindre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 50% de femmes élues;</li> <li>○ L'élection de personnes racisées ou nées à l'étranger : en concordance avec les statistiques démographiques de chaque région électorale.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Fixer des conséquences fortes en cas de non-conformité, notamment en liant le financement public accordé à l'atteinte de résultats et à leur récurrence et par le dépôt de rapports annuels quant aux objectifs et aux résultats.</li> <li>● Tenir compte des obstacles systémiques et les contrer, notamment en remboursant les dépenses électorales en fonction des revenus de la personne (élue ou non), la pauvreté étant statistiquement plus élevée chez les femmes et chez les personnes racisées ou nées à l'étranger.</li> <li>● Pour s'ajuster à l'évolution de la société, que les partis politiques se dotent d'objectifs complémentaires, selon leurs valeurs ou particularités (règles internes et moyens pour contrer les préjugés et tenir compte des obstacles).</li> </ul> |
| <b>5. Comment se modifie la Loi électorale?</b>   |  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>● La <i>Loi électorale</i> est modifiée si le nouveau mode de scrutin remporte (50% + 1 vote) un référendum se tenant en même temps que les élections générales de 2022.</li> <li>● Les règles référendaires sont créées spécifiquement pour ce référendum, annulant, sans consultation, la <i>Loi sur la consultation populaire</i>. Elles sont annoncées 2,5 mois après le dépôt du projet de loi 39, soit seulement 1,5 mois</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>● L'adoption se fait par les processus habituels prévus pour un projet de loi.</li> </ul> | <p>CHANGEMENT POSITIF :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● L'adoption d'un nouveau système électoral demande de modifier la <i>Loi électorale</i>, ce qui doit se faire par les voies parlementaires habituelles, sans tenir de référendum.</li> <li>● L'ajout du référendum ne visait qu'à repousser à 2026 l'application d'un nouveau système.</li> <li>● La <i>Loi sur la consultation populaire</i> ne peut être modifiée sans consultation spécifique.</li> <li>● Les règles proposées par le projet de loi 39 ne</li> </ul>   |

| Le projet de loi 39   | Le projet de loi 499 : portrait et améliorations qu'il demande encore |  |
|---|---|--|
|   | Similitudes et différences vs PL39                                    | Évaluations des gains et des compromis   |
| <p>avant le début des auditions de la Commission des institutions, ce qui en empêche l'analyse complète.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les 2 camps référendaires ont 5 mois pour faire campagne, dont la moitié durant l'été, ont accès uniquement durant le dernier mois aux listes électorales et reçoivent un financement public inférieur à celui de la campagne d'un mois en 1995. Les règles de limitation des dépenses électorales s'appliquent durant 4 mois de plus que durant une élection habituelle.</li> <li>• Le Conseil du référendum est aboli et aucun débat n'a lieu à l'Assemblée nationale sur la tenue, la question ou les règles du référendum, contrairement aux règles prévues.</li> </ul> |   | <p>doivent être utilisées dans aucun référendum, parce qu'elles avantagent le statu quo, d'autant plus que celui-ci est par nature favorisé dans un référendum en raison de la crainte face à tout changement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenir un référendum sur le système électoral signifie remettre en question le respect du droit à l'égalité, du droit d'exprimer des opinions politiques, du droit de participer aux décisions. Seules la Suisse (1918) et la Nouvelle-Zélande (1992) ont adopté la représentation proportionnelle par référendum, ce n'est donc pas une règle<sup>28</sup>.</li> </ul> |

<sup>28</sup> Fair Vote Canada, Énoncé de RÉC sur les référendums, 1er décembre 2019. <https://www.fairvote.ca/fr/enonce-sur-les-referendums/>



## Liste des tableaux

|   |    |
|---|----|
| Tableau 1 : Résultats nationaux complets et indicateurs, élections québécoises du 3 octobre 2022 .....  | 10 |
| Tableau 2 : Résultats régionaux complets et indicateurs, élections québécoises du 3 octobre 2022 .....  | 12 |
| Tableau 3 : Indices de distorsion moyen de 129 pays, selon le système électoral, élections les plus récentes au moment des élections québécoises de 2022 .....  | 16 |
| Tableau 4 : La population de 13 régions souffre d'un indice de distorsion de 30 et plus et de la monopolisation du pouvoir, dont 2 subissent en plus des renversements de volonté populaire, élections québécoises de 2022..... | 20 |
| Tableau 5 : Indice de distorsion moyen des élections québécoises de 2007 à 2022.....  | 20 |
| Tableau 6 : Portrait des 7 renversements de la volonté populaire au niveau national, élections québécoises depuis 1867 .....  | 22 |
| Tableau 7 : Les 10 régions ayant vécu jusqu'à 3 renversements de la volonté populaire régionale, élections québécoises de 2007 à 2022.....  | 23 |
| Tableau 8 : Votes perdus pour tout le Québec, élections québécoises de 2007 à 2022.....   | 25 |
| Tableau 9 : Votes régionaux perdus dans chaque région, élections québécoises de 2022, et nombre d'élections selon le pourcentage de votes perdus de 2007 à 2022.....  | 26 |
| Tableau 10 : Portrait des 8 régions ayant un taux de participation inférieur au taux national, face au pourcentage de votes perdus et à l'indice de distorsion, élections québécoises du 3 octobre 2022.....                    | 29 |
| Tableau 11 : Partis politiques ayant récolté plus de 100 000 votes sans obtenir de sièges, élections québécoises depuis 1960. ....  | 32 |
| Tableau 12 : Portrait des élections de 2007 à 2022, selon le nombre de régions où un parti a été grandement surreprésenté ou sous-représenté .....  | 34 |
| Tableau 13 : Portrait des 7 élections où le gouvernement, minoritaire ou majoritaire, a été formé avec 41% des votes et moins, élections québécoises depuis 1867.....   | 36 |
| Tableau 14 : La population de 13 régions n'a accès, uniquement ou presque, qu'à des personnes élues de la CAQ, élections québécoises de 2022 .....  | 36 |
| Tableau 15 : Variations dans le nombre moyen de votes ayant permis d'obtenir un siège par région, élections québécoises de 2022.....  | 40 |
| Tableau 16 : Répartition des 43 élections québécoises depuis 1867, en fonction du nombre de partis représentés.....   | 43 |
| Tableau 17 : Régions selon le nombre de partis y ayant obtenu des sièges, élections de 2007 à 2022.....   | 44 |
| Tableau 18 : Sièges remportés par des majorités de moins de 10% des votes, selon les partis, élections québécoises de 2018 et 2022.....   | 46 |
| Tableau 19 : Régions comptant des circonscriptions remportées par des majorités de 10% et moins : 8 régions aux élections québécoises de 2022 et 13 régions à celles de 2018.....   | 46 |
| Tableau 20 : Les 4 régions réunissant les 7 circonscriptions remportées par des majorités de moins de 2%, élections québécoises de 2022.....  | 47 |

|  |    |
|--|----|
| Tableau 21 : Femmes élues en moyenne dans 182 pays, selon le système électoral et la présence de mesures structurelles pour l'élection des femmes, au moment des élections québécoises de 2022 ..... | 51 |
| Tableau 22 : Femmes élues à l'Assemblée nationale, par parti, élections de 2007 à 2022 .....   | 53 |
| Tableau 23 : Personnes racisées ou nées à l'étranger élues à l'Assemblée nationale, par parti, élections de 2007 à 2022.....   | 54 |
| Tableau 24 : Nombre de régions atteignant les taux nationaux de femmes et de personnes racisées ou nées à l'étranger élues, élections québécoises de 2007 à 2022.....                                | 55 |
| Tableau 25 : Femmes et personnes racisées ou nées à l'étranger élues selon les régions, élections québécoises de 2022 et nombre d'élections selon les résultats atteints de 2007 à 2022 .....        | 56 |
| Tableau 26 : Synthèses des indicateurs nationaux et régionaux, élections québécoises du 3 octobre 2022   | 60 |
| Tableau 27 : Synthèse des indicateurs régionaux des 6 élections de 2007 à 2022.....  | 77 |
| Tableau 28 : Synthèse des indicateurs nationaux des 43 élections québécoises de 1867 à 2022 .....  | 81 |
| Tableau 29 : Le projet de loi 499 et le projet de loi 39 : Similitudes, différences, évaluations des gains et des compromis .....  | 86 |

## Liste des figures

|   |    |
|---|----|
| Figure 1 : Pourcentage de votes et de sièges, élections québécoises du 3 octobre 2022.....  | 9  |
| Figure 2 : Répartition des pays selon l'indice de distorsion de leur dernière élection au moment des élections québécoises de 2022, selon le système électoral.....   | 17 |
| Figure 3 : Indices de distorsion des élections néo-zélandaises, de 1950 à 2020.....   | 18 |
| Figure 4 : Indices nationaux de distorsion des 43 élections québécoises, de 1867 à 2022. ....   | 18 |
| Figure 5 : Indice de distorsion de chaque région, moyenne des indices régionaux et indice national, élections québécoises de 2022.....  | 19 |
| Figure 6 : Votes perdus dans chaque région, moyenne des élections québécoises de 2007 à 2022 .....  | 26 |
| Figure 7 : Taux de participation pour tout le Québec, élections de 1960 à 2022.....   | 28 |
| Figure 8 : Taux de participation selon les régions, élections québécoises de 2022.....  | 29 |
| Figure 9 : Les 20 élections où le parti gouvernemental a obtenu 72% et plus des sièges, élections québécoises depuis 1867 .....   | 31 |
| Figure 10 : Écarts de représentation : surreprésentation de +24% à +64% des partis ayant obtenu des sièges et sous-représentation de -20% à -32% des partis sans siège, selon les régions, élections québécoises de 2022..... | 33 |
| Figure 11 : La monopolisation du pouvoir dans les régions. Nombre de régions où un seul parti a remporté entre 75% et 100 % des sièges, Québec, 2007-2022.....  | 37 |
| Figure 12 : Variations dans le nombre moyen de votes ayant permis d'obtenir un siège par parti et pour chaque élection, valeurs minimales et maximales, élections québécoises de 2007 à 2022.....                             | 39 |
| Figure 13 : Nombre moyen de votes ayant permis d'obtenir un siège par région, valeurs minimales et  |    |

|  |           |
|--|-----------|
| <i>maximales pour la région, élections québécoises de 2007 à 2022 .....</i>  | <i>41</i> |
| <i>Figure 14 : Répartition de 182 pays selon le pourcentage de femmes élues et le système électoral, au moment des élections québécoises de 2022 .....</i> | <i>52</i> |
| <i>Figure 15 : Femmes élues à l'Assemblée nationale, élections de 1962 à 2022. 60 ans pour atteindre 46% .....</i>   | <i>53</i> |
| <i>Figure 16 : Personnes racisées ou nées à l'étranger élues à l'Assemblée nationale, élections de 2007 à 2022.....</i>                                    | <i>54</i> |
| <i>Figure 17 : Abitibi-Témiscamingue -Résultats des élections de 2022 pour les 3 sièges de la région .....</i>   | <i>68</i> |
| <i>Figure 18 : Bas-Saint-Laurent - Résultats des élections de 2022 pour les 3 sièges de la région.....</i>   | <i>69</i> |
| <i>Figure 19 : Capitale-Nationale - Résultats des élections de 2022 pour les 11 sièges de la région .....</i>  | <i>69</i> |
| <i>Figure 20 : Centre-du-Québec - Résultats des élections de 2022 pour les 3 sièges de la région .....</i>   | <i>70</i> |
| <i>Figure 21 : Chaudière-Appalaches - Résultats des élections de 2022 pour les 7 sièges de la région .....</i>   | <i>70</i> |
| <i>Figure 22 : Côte-Nord - Résultats des élections de 2022 pour les 2 sièges de la région .....</i>  | <i>71</i> |
| <i>Figure 23 : Estrie - Résultats des élections de 2022 pour les 5 sièges de la région .....</i>   | <i>71</i> |
| <i>Figure 24 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine - Résultats des élections de 2022 pour les 3 sièges de la région .....</i>                                    | <i>72</i> |
| <i>Figure 25 : Île de Montréal - Résultats des élections de 2022 pour les 27 sièges de la région .....</i>   | <i>72</i> |
| <i>Figure 26 : Lanaudière - Résultats des élections de 2022 pour les 7 sièges de la région.....</i>  | <i>73</i> |
| <i>Figure 27 : Laurentides - Résultats des élections de 2022 pour les 10 sièges de la région.....</i>  | <i>73</i> |
| <i>Figure 28 : Laval - Résultats des élections de 2022 pour les 6 sièges de la région .....</i>  | <i>74</i> |
| <i>Figure 29 : Mauricie - Résultats des élections de 2022 pour les 4 sièges de la région .....</i>   | <i>74</i> |
| <i>Figure 30 : Montérégie - Résultats des élections de 2022 pour les 23 sièges de la région.....</i>   | <i>75</i> |
| <i>Figure 31 : Nord-du-Québec - Résultats des élections de 2022 pour le siège de la région .....</i>   | <i>75</i> |
| <i>Figure 32 : Outaouais - Résultats des élections de 2022 pour les 5 sièges de la région .....</i>  | <i>76</i> |
| <i>Figure 33 : Saguenay-Lac-Saint-Jean - Résultats des élections de 2022 pour les 5 sièges de la région ....</i>   | <i>76</i> |

## Lexique<sup>29</sup>

- **Circonscription (ou district électoral).** Division du territoire servant aux opérations électorales et à la représentation territoriale. Les critères pour en établir le nombre et les délimitations sont spécifiques à l'usage électoral et au type de représentation qui découle du système électoral utilisé ainsi que le fait d'être uninominal ou plurinominal. Le terme district électoral est souvent utilisé pour définir un territoire comprenant plusieurs circonscriptions.
- **Distorsion de la volonté populaire.** Lorsqu'on constate un écart entre le pourcentage de votes recueilli par un parti et le pourcentage de sièges qu'il obtient, on dit qu'il y a distorsion de la volonté populaire. La distorsion qui favorise un parti, en lui donnant plus de sièges que la part du vote recueillie, correspond à une surreprésentation politique, alors que l'inverse correspond à une sous-représentation. La distorsion de la volonté populaire s'illustre en utilisant différentes méthodes, afin de mesurer différents aspects, que ce soit pour comparer les votes et les sièges un parti à la fois, ou pour calculer les distorsions globales d'une élection, soit des résultats de tous les partis. Dans ce dernier cas, la méthode la plus utilisée est appelée l'indice de distorsion (ou indice de Gallagher).
- **Gouvernement de coalition/Coalition gouvernementale.** Si aucun parti n'obtient la majorité des sièges, les partis qui partagent suffisamment de points communs pour gouverner réunissent le total de leurs sièges pour former une majorité. Ils forment alors une coalition gouvernementale (ou gouvernement de coalition) qui peut durer tout le mandat. Les coalitions gouvernementales sont fréquentes dans les pays qui utilisent des modes de scrutin de la famille proportionnelle, car ces systèmes donnent l'heure juste quant à la volonté populaire exprimée. Si la majorité de l'électorat n'accorde pas sa confiance à un seul parti, mais qu'elle répartit son vote parmi plusieurs partis, c'est qu'elle ne forme pas un bloc homogène. Le chef ou la cheffe du parti ayant récolté le plus de sièges devient souvent le premier ou la première ministre, mais les autres postes de l'exécutif (le conseil des ministres) sont répartis en combinant des personnes élues de tous les partis formant la coalition gouvernementale. Les partis composant une coalition gouvernementale négocient entre eux le contenu des lois avant de les présenter, ce qui permet d'y inclure plus qu'une perspective politique.
- **Gouvernement majoritaire.** Le parti qui détient la majorité des sièges forme seul le gouvernement. Le chef ou la cheffe de ce parti devient premier ou première ministre et ensuite détermine, parmi les personnes élues de son parti, qui occupera les autres postes de l'exécutif, c'est-à-dire les ministres (aussi appelé le conseil des ministres). Un gouvernement majoritaire n'a pas à négocier avec les autres partis pour faire voter les lois qu'il présente, puisqu'il détient la majorité des sièges.
- **Gouvernement minoritaire.** Si aucun parti n'obtient la majorité des sièges, celui qui a obtenu le plus grand nombre de sièges a la possibilité de former un gouvernement minoritaire. Le chef ou la cheffe de ce parti devient premier ou première ministre et ensuite détermine, parmi les personnes élues de son parti, qui occupera les autres postes de l'exécutif, c'est-à-dire les ministres (aussi appelé le conseil des ministres). Puisqu'il ne détient pas la majorité des sièges, un gouvernement minoritaire doit parfois négocier avec les autres partis pour faire voter les lois qu'il présente, mais il contrôle quand même seul le pouvoir exécutif.

---

<sup>29</sup> Pour des définitions supplémentaires, voir la section « Quelques définitions » parue dans Mercédez Roberge, « Des élections à réinventer – Un pouvoir à partager », pp 375-825.

- **Gouvernement.** Dans un système parlementaire, l'élection sert à élire les députées et les députés qui occuperont les sièges. Dans un système électoral majoritaire, le gouvernement est formé par le parti qui obtient plus de sièges que le parti arrivé 2<sup>e</sup> en nombre de sièges. Pour que des décisions puissent se prendre dans un Parlement, il est nécessaire de dégager une majorité parlementaire. Lorsqu'un parti détient la majorité des sièges, il a la capacité de faire voter les lois qu'il présente sans avoir besoin de la collaboration d'autres partis. Lorsqu'aucun parti ne détient la majorité des sièges, cela donne lieu à un gouvernement minoritaire ou à une coalition gouvernementale,
- **Indice de distorsion** (ou Méthode des moindres carrés/Least Square Index). Instrument de mesure développé par le politologue et professeur irlandais Michael Gallagher pour donner une valeur à la distorsion d'une élection dans sa globalité (et non un parti à la fois). Plus le chiffre est élevé, plus la distorsion est forte entre la volonté populaire et la représentation obtenue. L'indice de distorsion d'une élection varie selon le mode de scrutin, mais aussi selon la conjoncture politique d'une élection. Pour comparer l'indice de plusieurs pays, il faut donc examiner les indices obtenus sur plusieurs élections.
- **Mesures structurelles.** En matière de représentation, les mesures structurelles sont des règles intégrées à même la structure du système électoral. Comme d'autres opérations liées aux élections, des conséquences découlent de leur respect. En étant inscrites dans un texte officiel, comme une loi électorale, leur application ne dépend pas des conjonctures ni des décisions des partis politiques, sous la forme de récompense ou de sanction.
- **Mode de scrutin.** Partie importante du système électoral, au sens strict, le mode de scrutin peut être vu comme ne comportant que les éléments techniques permettant de poser une candidature et d'exercer le vote, ainsi que la manière dont les votes se transposent en sièges. Ces éléments ayant des effets autant sur la répartition des sièges d'une assemblée que sur les caractéristiques des personnes qui les occupent, le mode de scrutin a un rôle à jouer quant au respect des valeurs d'une société à l'égard de la composition de la classe politique. Les différents modes de scrutin se répartissent en deux familles, la majoritaire et la proportionnelle, en fonction des résultats qu'ils recherchent.
- **Monopolisation du pouvoir par un seul parti.** On assiste à la monopolisation du pouvoir lorsqu'un seul parti forme le gouvernement, qu'il soit minoritaire ou majoritaire, puisqu'il détient tous les sièges ministériels, sans correspondance avec les votes obtenus. Mais la monopolisation du pouvoir s'observe également régionalement, soit lorsqu'un parti y occupe tous les sièges sans égard au nombre de votes recueillis. On parlera d'une quasi-monopolisation lorsqu'un parti occupera 75% et plus des sièges d'une région ou d'un territoire donné, sans égard au pourcentage de votes obtenus.
- **Niveau de surreprésentation et de sous-représentation.** Instrument de mesure le plus simple, il s'agit de constater la différence entre le pourcentage de votes obtenus et le pourcentage de sièges occupés. La formule mathématique consiste à soustraire la valeur du pourcentage de votes reçu par un parti du pourcentage de siège qu'il a obtenu. Un résultat positif signifie qu'un parti est surreprésenté et un résultat négatif signifie qu'il est sous-représenté. Dans les deux cas, cela décrit que des partis sont favorisés au détriment d'autres partis.
- **Nombre moyen de votes permettant d'obtenir un siège.** L'iniquité de traitement des partis, et donc des opinions politiques, est visible lorsqu'on compare le nombre de votes dont chaque parti a besoin pour obtenir un siège lors d'une élection donnée. La formule consiste à diviser le nombre total de votes reçus par un parti par le nombre de sièges qu'il a globalement obtenus.
- **Nombre de partis obtenant des sièges.** Si le nombre de partis en lice fourni ce qu'on pourrait appeler « l'offre politique », les portes de l'Assemblée nationale ne sont ouvertes qu'à ceux qui, en

raison du système majoritaire, concentrent suffisamment leurs appuis pour remporter un siège de circonscription. Évaluer le respect du pluralisme politique demande donc surtout de considérer le nombre de partis obtenant des sièges.

- **Nombre de circonscriptions remportées par de minces majorités.** Dans le système SMU1T il suffit d'un vote de plus que le plus proche rival pour remporter le siège d'une circonscription, quel que soit l'ampleur de la majorité obtenue. Une circonscription remportée par une majorité de moins de 10%, sera considérée comme une victoire obtenue par une mince majorité.
- **Nombre de votes perdus.** Instrument de mesure permettant de déterminer si les votes obtiennent une représentation. Lorsque des votes ne se transposent pas en une représentation, on dit qu'ils sont perdus, car ils ne sont pas considérés dans le résultat. Selon le mode de scrutin, le nombre de votes perdus peut varier considérablement. Dans un mode proportionnel qui fixe un seuil de représentation, les votes obtenus par tous les partis sont considérés dans le résultat, sauf ceux d'un parti qui n'atteint pas ce seuil. Dans un mode majoritaire uninominal, les votes perdus sont ceux qui n'ont pas désigné la personne gagnante pour la circonscription. Les votes perdus sont marginaux dans un mode proportionnel, mais ils sont généralement au-dessus de 50% dans un mode majoritaire.
- **Nombre de votes pour obtenir un siège.** Instrument de mesure pour évaluer l'iniquité de traitement des partis et des votes. Il sert à comparer les distorsions subies par chaque parti, dans une même élection, en comparant le nombre de votes dont chacun a besoin pour obtenir un siège. La formule consiste à diviser le nombre total de votes reçus par un parti par le nombre de sièges qu'il a globalement obtenus.
- **Personnes racisées ou nées à l'étranger.** Outre pour présenter des données internationales établies sur d'autres bases, l'expression sera utilisée pour faire état de la situation et des correctifs possibles. Employée au Canada depuis une dizaine d'années, par les personnes et les groupes directement concernés et par des institutions, l'expression «personnes racisées» remplace de plus en plus les termes «minorités raciales», «minorités visibles» et «personnes de couleur» jugés «démodés et inexacts». Ainsi que le précise la Commission ontarienne des droits de la personne, pour mettre fin au racisme il faut le comprendre « en tant que réalité à la fois historique et toujours agissante dans la société canadienne<sup>30</sup>». Dans le contexte parlementaire, la sous-représentation qui nécessite d'intervenir est celle des groupes historiquement racisés, en particulier les personnes nées à l'étranger et de minorités visibles comme le constatait le Conseil des relations interculturelles du Québec.
- **Plurinominal.** Fait d'élire plusieurs personnes pour représenter une circonscription ou un district électoral, soit en désignant une liste réunissant plusieurs personnes sur le bulletin de vote, soit en désignant distinctement plusieurs personnes. Le vote sert alors à combler plusieurs sièges.
- **Proportionnalité.** Dans un contexte de représentation, principe voulant que le pourcentage des votes exprimés lors d'une élection corresponde au pourcentage de sièges occupés dans l'assemblée issue de cette élection.
- **Renversement de la volonté populaire.** Il arrive que ce ne soit pas le parti qui a remporté le plus de votes qui remporte le plus grand nombre de sièges. Au niveau national, le parti arrivé deuxième en nombre de votes forme alors le gouvernement. Mais il arrive aussi que l'inversion du rang

---

<sup>30</sup> *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (Québec)*; Bibliothèque du Parlement *La Journée canadienne du multiculturalisme : le rôle des mots dans le respect de la diversité* (août 2014); Commission ontarienne des droits de la personne, *Discrimination raciale, race et racisme*, fiche disponible sur leur site Internet et *Politique et directives sur le racisme et la discrimination raciale*, 2005, p. 14.

affecte les partis arrivés en 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> place. Dans les deux cas, il s'agit d'un renversement de la volonté populaire, puisque ce n'est pas conforme à l'ordre de préférence exprimé lors d'une élection.

- **Sous-représentation et surreprésentation.** Les écarts entre les votes recueillis et les sièges occupés signifient que la volonté populaire n'est pas respectée. Il y a surreprésentation lorsqu'un parti obtient plus de sièges que sa part de vote recueilli, et on parle de sous-représentation dans le cas contraire.
- **Système électoral.** Assemblage des différents mécanismes qui permettent la tenue d'une élection et la transposition du résultat en sièges (mode de scrutin, carte électorale, type du bulletin de vote, déroulement de l'élection, comptabilisation des votes, éligibilité au vote, éligibilité aux sièges, règles de dépôt des candidatures, règlements quant au financement et aux dépenses, etc.). **Taux de participation.** Le taux de participation permet d'évaluer la contribution de la population à l'élection et de la comparer à celle atteinte pour d'autres élections. Il s'établit en calculant le nombre total de bulletins récoltés, incluant les bulletins rejetés, divisé par le nombre d'électorales et d'électeurs inscrits.
- **Uninominal.** Fait d'élire une seule personne pour représenter une circonscription ou un district électoral, en désignant une seule personne sur le bulletin de vote. Le vote sert alors à combler un seul siège.

## Bibliographie

- ACE le réseau du savoir électoral [ site Web : <http://aceproject.org/> ]
- Directeur général des élections, site web, données sur les élections et [Résultats et statistiques](#) [ [www.electionsquebec.qc.ca/](http://www.electionsquebec.qc.ca/) et [www.electionsquebec.qc.ca/resultats-et-statistiques/](http://www.electionsquebec.qc.ca/resultats-et-statistiques/) ] consulté le 9 octobre 2022.
- DROUILLY, Pierre, [Atlas des élections au Québec](#), de 1867 à 2012 [ <https://fondationlionelgroulx.org/histoire-quebec/atlas-elections> ]
- Electoral Commission Mō Te Kaitiaki Take Kōwhiri, Nouvelle-Zélande [ site Web : <https://elections.nz/> ]
- Fair Vote Canada - Représentation équitable au Canada (FVC-REC) [ site Web : [www.fairvote.ca/](http://www.fairvote.ca/) ]
- Fondation internationale pour les systèmes électoraux (International Foundation for Electoral Systems - IFES) [ site Web : [www.electionguide.org/](http://www.electionguide.org/) ]
- FOURNIER, Philippe J., Qc125, projections [au 29 août 2024](#) [ site Web <https://Qc125.com/> et [www.mercedezroberge.ca/wp-content/uploads/2024/10/Qc125-2024-08-29-FOURNIER-Philippe-J-Sondages-et-projections-electorales.pdf](http://www.mercedezroberge.ca/wp-content/uploads/2024/10/Qc125-2024-08-29-FOURNIER-Philippe-J-Sondages-et-projections-electorales.pdf) ]
- GALLAGHER, Michael, [Election indices 2024](#), consulté le 31 août 2024 [ [www.tcd.ie/Political\\_Science/people/michael\\_gallagher/EISystems/index.php](http://www.tcd.ie/Political_Science/people/michael_gallagher/EISystems/index.php) et [www.mercedezroberge.ca/wp-content/uploads/2024/10/2024-08Gallagher-ElectionIndices.pdf](http://www.mercedezroberge.ca/wp-content/uploads/2024/10/2024-08Gallagher-ElectionIndices.pdf) ]
- Gouvernement du Québec, [Loi électorale](#), consultée le 12 octobre 2024 [ [www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/e-3.3](http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/e-3.3) ]
- Gouvernement du Québec, [Loi sur la consultation populaire](#), consultée le 12 octobre 2024 [ [www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/C-64.1](http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/C-64.1) ]
- Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, [La Conception des Systèmes Électoraux, un manuel de International IDEA](#), Stockholm, 1997, p. 28-31 [ [www.mercedezroberge.ca/wp-content/uploads/2019/09/1997-IDEA-la-conception-des-systemes-electoraux-1997.pdf](http://www.mercedezroberge.ca/wp-content/uploads/2019/09/1997-IDEA-la-conception-des-systemes-electoraux-1997.pdf) et site Web: <https://www.idea.int/> ]
- International Work Group for Indigenous Affairs (IWGIA) [ site Web: <https://www.iwgia.org/> ]
- LEBEL, Sonia, Assemblée nationale, [Projet de loi 39 Loi établissant un nouveau mode de scrutin](#), septembre 2019 [ [www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-39-42-1.html](http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-39-42-1.html) ]
- Minority Rights Group International, [ site Web: <https://minorityrights.org/> ]
- MIRON, Marc-André et ROBERGE, Mercédez, [projections de distribution des sièges, effectuées à partir du projet de loi 39](#) (2019). Données: Élections Québec, 2018. [ fichier excel : [www.mercedezroberge.ca/wp-content/uploads/2024/10/2020\\_01\\_11Analyse-simulation-repartition-sieges-region-PL-39-Donnees-Miron-Roberge.xls](http://www.mercedezroberge.ca/wp-content/uploads/2024/10/2020_01_11Analyse-simulation-repartition-sieges-region-PL-39-Donnees-Miron-Roberge.xls) ]
- [Mobilisation Citoyenne pour une Réforme du Scrutin](#), Groupe facebook [ [www.facebook.com/groups/mobilisationcitoyenne/](http://www.facebook.com/groups/mobilisationcitoyenne/) ]
- Mouvement démocratie nouvelle, [Jalons historiques](#), [ <https://democratie-nouvelle.qc.ca/jalons-historiques/> ]
- Réseau international de connaissances sur les femmes en politique (iKNOW Politics), [ site Web [www.iknowpolitics.org/fr](http://www.iknowpolitics.org/fr) ]
- ROBERGE, Mercédez, Aperçu [général du projet de loi no 39](#) – complément aux 5 fiches « [Qui a peur de réinventer les élections](#) », publié le 27 octobre 2019 [ [www.mercedezroberge.ca/analyse-du-projet-de-loi-39/](http://www.mercedezroberge.ca/analyse-du-projet-de-loi-39/) et [www.mercedezroberge.ca/qui-a-peur-de-reinventer-les-elections-cinq-fiches-pour-repondre-rapidement-aux-peurs-et-allegations-mensongeres-les-plus-courantes/](http://www.mercedezroberge.ca/qui-a-peur-de-reinventer-les-elections-cinq-fiches-pour-repondre-rapidement-aux-peurs-et-allegations-mensongeres-les-plus-courantes/) ]



- ROBERGE, Mercédez, [Des élections à réinventer, un pouvoir à partager](https://editionssometoute.com/Livre/des-elections-reinventer), Éditions Somme Toute, 2019 [ <https://editionssometoute.com/Livre/des-elections-reinventer> ].
- ROBERGE, Mercédez, [Documentation de l'auteur liée à la recherche Élections québécoises de 2022 et précédentes : s'indigner et remplacer le système électoral](http://www.mercedezroberge.ca/documentation/) (octobre 2024), section [Documentation](http://www.mercedezroberge.ca/documentation/) de son site Web [ [www.mercedezroberge.ca/documentation/](http://www.mercedezroberge.ca/documentation/) ]
- ROBERGE, Mercédez, [Faits saillants de la représentation selon les résultats régionaux 2007-2022](http://www.mercedezroberge.ca/wp-content/uploads/2024/10/2024-10-27-elections-QC-Faits-saillants-2007-2022-Representation-regions-Qc-Mercedez-Roberge.xls), octobre 2024 [ fichier excel : [www.mercedezroberge.ca/wp-content/uploads/2024/10/2024-10-27-elections-QC-Faits-saillants-2007-2022-Representation-regions-Qc-Mercedez-Roberge.xls](http://www.mercedezroberge.ca/wp-content/uploads/2024/10/2024-10-27-elections-QC-Faits-saillants-2007-2022-Representation-regions-Qc-Mercedez-Roberge.xls) ]
- ROBERGE, Mercédez, [projections de distribution des sièges, effectuées à partir du projet de loi 499](http://www.mercedezroberge.ca/wp-content/uploads/2024/10/2024-10-11-Projection-distribution-des-sieges-selon-pl499-donnees-Mercedez-Roberge.xlsx) (2023). Données: Élections Québec, 2024 [ fichier excel : [www.mercedezroberge.ca/wp-content/uploads/2024/10/2024-10-11-Projection-distribution-des-sieges-selon-pl499-donnees-Mercedez-Roberge.xlsx](http://www.mercedezroberge.ca/wp-content/uploads/2024/10/2024-10-11-Projection-distribution-des-sieges-selon-pl499-donnees-Mercedez-Roberge.xlsx) ]
- ROBERGE, Mercédez, [Résultats des élections québécoises 1867-2022](http://www.mercedezroberge.ca/wp-content/uploads/2024/10/2024-07-28-elections-QC-Donnees-nationales-1867-2022.xls), septembre 2024 [ fichier excel : [www.mercedezroberge.ca/wp-content/uploads/2024/10/2024-07-28-elections-QC-Donnees-nationales-1867-2022.xls](http://www.mercedezroberge.ca/wp-content/uploads/2024/10/2024-07-28-elections-QC-Donnees-nationales-1867-2022.xls) ]
- ROBERGE, Mercédez, [Résultats national et régionaux des élections québécoises de 2022](http://www.mercedezroberge.ca/wp-content/uploads/2024/10/2024-09-29-QC-Elections-2022-resultats-Nat-reg-donnees-Mercedez-Roberge.xls), septembre 2024 [ fichier excel : [www.mercedezroberge.ca/wp-content/uploads/2024/10/2024-09-29-QC-Elections-2022-resultats-Nat-reg-donnees-Mercedez-Roberge.xls](http://www.mercedezroberge.ca/wp-content/uploads/2024/10/2024-09-29-QC-Elections-2022-resultats-Nat-reg-donnees-Mercedez-Roberge.xls) ]
- ROBERGE, Mercédez, [Vous souvenez-vous du projet de loi 39](http://www.mercedezroberge.ca/vous-souvenez-vous-du-projet-de-loi-39/), conclusions de la consultation réunies en février 2021 [ <http://www.mercedezroberge.ca/vous-souvenez-vous-du-projet-de-loi-39/> ].
- Union interparlementaire, *Les femmes dans les parlements nationaux*, Base de données Parline, archives de 1997 à 2018 [ <http://archive.ipu.org/wmn-f/classif-arc.htm> ] et données [de 2019 et suivantes](https://data.ipu.org/fr/women-ranking/) [ <https://data.ipu.org/fr/women-ranking/> et [https://data.ipu.org/fr/women-averages/?date\\_month=1&date\\_year=2023](https://data.ipu.org/fr/women-averages/?date_month=1&date_year=2023) ]
- ZANETTI, Sol, Assemblée nationale, [Projet de loi 499 Loi établissant un nouveau mode de scrutin](https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-499-43-1.html), octobre 2023 [ <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-499-43-1.html> ].

#### Hyperliens concernant la diffusion de cette étude :

- *Présentation générale et présentation de l'auteur* : [bit.ly/2022etprecedentes-s-indigner-remplacer-systemeelectoral](https://bit.ly/2022etprecedentes-s-indigner-remplacer-systemeelectoral)
- *Table des matières* : <https://bit.ly/tdm-2022etprecedentes-s-indigner-remplacer-systemeelectoral>
- *Étude en PDF* pour téléchargement : [bit.ly/pdf-2022etprecedentes-s-indigner-remplacer-systemeelectoral](https://bit.ly/pdf-2022etprecedentes-s-indigner-remplacer-systemeelectoral)
- *Étude en WORD* pour téléchargement : <https://bit.ly/word-2022etprecedentes-s-indigner-remplacer-systemeelectoral> (pour accéder plus facilement aux données des figures et des tableaux)
- *Communiqué de presse du 27 octobre 2024* : <https://bit.ly/Communiqué-2022etprecedentes-s-indigner-remplacer-systemeelectoral>
- *Exemples de données présentées dans Élections québécoises 2022 et précédentes. S'indigner et remplacer le système électoral* (annexe du communiqué de presse) : <https://bit.ly/Annexe-communiqué-2022etprecedentes-s-indigner-remplacer-systemeelectoral>

#### Hyperliens dans la présentation de l'auteur ne figurant pas dans la bibliographie :

<https://shistoriquesaguenay.com/produit/histoire-du-mouvement-des-femmes-au-saguenay-lac-saint-jean/> ; [www.ffq.qc.ca/](http://www.ffq.qc.ca/) ; [https://relais-femmes.qc.ca/wp-content/uploads/2023/05/2003-Course-Rf\\_30.pdf](https://relais-femmes.qc.ca/wp-content/uploads/2023/05/2003-Course-Rf_30.pdf) ; [www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/marche-du-pain-et-des-roses](http://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/marche-du-pain-et-des-roses) ; [www.facebook.com/Dupainetdesroses1995](https://www.facebook.com/Dupainetdesroses1995) ; <https://marchemondiale.org/?lang=fr> ; [www.trpocb.org](http://www.trpocb.org)